

Québec interviendra dans le conflit de La Presse

Un enquêteur-médiateur extraordinaire

par Gisèle Tremblay

Le ministre québécois du travail, M. Jean Cournoyer, apprend-on de source sûre, désignerait aujourd'hui, pour régler le conflit de La Presse dans les délais les plus courts, un enquêteur-médiateur extraordinaire qui pourrait être un très haut fonctionnaire de son ministère.

d'ailleurs déclaré qu'il faudrait nommer un médiateur aussitôt que possible et que l'homme choisi pour cette mission devrait avoir le prestige et l'expérience de Me Carl Goldenberg, professeur à l'université McGill, expert en droit du travail.

D'autre part, invité à l'émission Bourassa dialogue (CKAC) afin de commenter le rapport de son pre-

mier enquêteur spécial M. Antoine Hubert, le ministre du travail a affirmé qu'il ignorait toujours ce qui oppose fondamentalement les parties en conflit à La Presse.

Le document de M. Hubert, nommé enquêteur spécial le 25 août dernier après avoir d'abord agi comme conciliateur dans ce conflit, a été remis aux parties la semaine dernière et rendu

public par la FTQ. Il retrace les origines du lock-out et expose les positions des parties, mais ne suggère aucune solution comme l'exigeait une partie du mandat confié à l'auteur.

"Ça peut être l'air innocent, a dit M. Cournoyer hier à CKAC, mais il me semble que je ne sais pas pourquoi l'on se bat tellement à La Presse, à moins que le conflit ne soit pas celui

de la population croit".

Selon le rapport de M. Hubert, a expliqué ensuite le ministre, les quatre syndicats de la production ne s'opposent pas aux changements technologiques que projette la direction de La Presse, et celle-ci se dit prête à assurer la sécurité d'emploi que réclament les syndiqués. "Alors, qu'est ce que c'est, le conflit?" s'est demandé M. Cournoyer.

En réponse à une question du reporter, le ministre du travail a également répété qu'il faudra réviser le processus d'obtention des injonctions dans les conflits de travail, afin de le rendre plus démocratique et de faciliter ainsi le respect de la loi.

Présentement, a-t-il rappelé, les injonctions sont émises trop facilement

Voir page 6: Un enquêteur

La Police doit être tenue responsable, disent les centrales

Les deux principales centrales syndicales qui ont organisé la manifestation de vendredi soir rejettent sur la police la responsabilité de la dramatique tournure des événements. M. Daoust (FTQ) a révélé hier soir qu'il avait indiqué à la Police le parcours précis de la marche. M. Pepin (CSN) affirme qu'il n'y aurait pas eu de violence si la police avait accordé un minimum de collaboration.

M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, a "la certitude absolue que la police a provoqué délibérément l'affrontement, sur des ordres venus de haut et à des fins politiques".

Interrogé hier sur le parcours de la manifestation, qui menait droit à une source, M. Daoust a indiqué que l'itinéraire avait été modifié en cours de route devant les barrages policiers rue Dorchester et que la police, après s'être soustraite à la collaboration des organisateurs, avait conduit les marcheurs dans une trappe.

Tout juste avant le signal du départ, a relaté M. Daoust, le président de la

FTQ, M. Louis Laberge, s'est adressé à la foule pour leur révéler le parcours, décidé trois heures plus tôt. Les manifestants devraient emprunter les rues Saint-Denis, Dorchester vers l'ouest et University, pour se disperser près de la tour de la Bourse.

Un peu plus tard, de haut gradés de la police de Montréal sont venus s'enquérir de ce parcours auprès des responsables, dont M. Daoust. Ils sont ensuite repartis, a précisé ce dernier, sans révéler que le boulevard Dorchester était fermé en direction de l'ouest par une douzaine d'autobus disposés en barricades et 300 policiers prêts à intervenir.

Les organisateurs ont été prévenus par le service d'ordre de la FTQ au moment où la tête de la colonne venait de traverser Sainte-Catherine, et ils ont dû rapidement décider de continuer vers le sud.

M. Daoust s'étonne que Dorchester ait été bloqué par la police en vertu du règlement anti-manifestation remis en vigueur par la Ville de Montréal, ce boulevard devait être la frontière nord du quadrilatère interdit comme Saint-Denis la limite est. Or, les marcheurs ont descendu la rue Saint-Denis sans encombre jusqu'à la hauteur de Craig.

Cette extension du règlement, a poursuivi M. Daoust, éclaira cependant une entrevue que les dirigeants de la FTQ ont eue à l'état-major de la police deux ou trois jours avant la manifestation.

La FTQ avait alors soumis un projet d'itinéraire qui incluait la rue Sherbrooke vers l'ouest. L'adjoint au directeur de la police s'y est opposé formellement, a précisé M. Daoust, avec des phrases comme: "Vous savez, l'ouest c'est l'ouest." - "Je vous dis que vous n'irez pas dans l'ouest." - "L'ouest, il n'en est pas question."

Nous sommes donc descendus jusqu'à Craig, a rappelé M. Daoust, afin que les présidents des trois centrales traversent symboliquement les barrages et se laissent arrêter. Peu après, les policiers ont reçu l'ordre de charger, a-t-il conclu, et à aucun moment les officiers ont cherché à réorienter la colonne vers l'est sur Craig seule issue possible, ni à collaborer pour que les responsables de la marche s'adressent à la foule afin de l'engager à se disperser.

Marcel Pepin

M. Marcel Pepin, président de la Confédération des syndicats nationaux, commentant dimanche la tournure dramatique de la Marche organisée par les centrales syndicales, a reconnu que son espoir d'une manifestation "purement pacifique" avait été amèrement déçu.

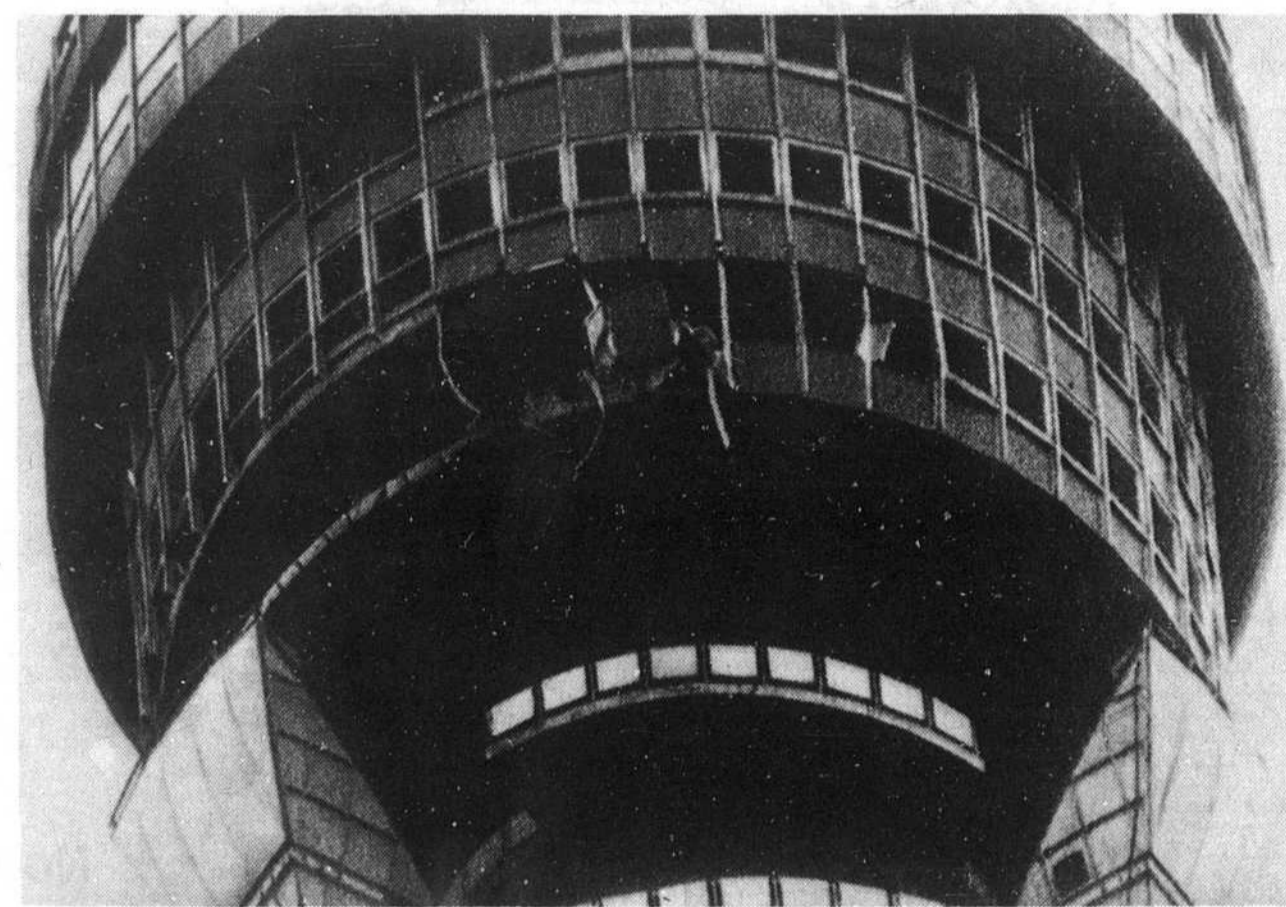
"Si la Police nous avait accordé un minimum de collaboration, a-t-il dit, il n'y aurait pas eu de violence!"

Pour le président de la CSN, le spectacle de la dispersion brutale des manifestants à l'intersection Craig-Saint-Denis était "effroyable". M. Pepin, qui avait déjà franchi les barrières métalliques au moment de la contre-offensive policière, dit avoir entendu des officiers ordonner aux agents: "Les grands bâtons en avant!" Parmi les policiers,

son voisin du sud; on a aussi vivement critiqué, à Washington, certaines des politiques économiques canadiennes, qui seraient à l'origine de cet excédent.

Cette réaction à ce que l'on pourrait appeler "la nouvelle politique économique" du Canada a conduit M. Trudeau à se demander si les Américains ne sont pas résolus à étendre sans répit leur emprise sur l'économie canadienne, et même à faire main basse sur le plus possible de l'économie mondiale. Après avoir signalé que de telles intentions seraient conformes aux théories marxistes sur l'impérialisme économique et le capitalisme monopolistique, M. Trudeau a dit douter que les Américains "veulent délibérément en arriver là" ou "qu'ils aient poussé ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique".

Toutefois, le premier ministre a rappelé que Washington n'avait pas encore défini clairement ses positions là-dessus; de sorte que l'évolution des relations économiques canado-américaines est devenue une sorte d'épreuve ("test-case"). "Je crois que nous sommes en train de forcer les Améri-



Un spectaculaire attentat de l'IRA en plein cœur de Londres: une explosion a fait voler en miettes le 32e étage de la tour des postes, haute de 600 pieds. On ne déplore pas de victimes, mais l'inquiétude a gagné le Yard qui a renforcé la surveillance autour de tous les bâtiments publics. (Téléphoto AP)

L'IRA frappe au coeur de la City

LONDRES (AFP) - Une explosion a réduit en miettes, au cours de la nuit, le 32ème étage du plus haut édifice de Grande-Bretagne, la tour des postes de Londres.

Elle n'a fait, par miracle, aucune victime: un quart d'heure seulement avant l'explosion plusieurs employés s'activaient encore à cet étage. De même, les morceaux de débris n'ont atteint personne dans les rues où, deux ou trois heures plus tôt, les noctambules du week-end étaient encore nombreux.

L'enquête ouverte aux premières heures de la matinée, qui a endommagé sérieusement trois des étages de la tour

des postes n'avait encore fourni hier soir aucune indication sur les auteurs de l'attentat.

A Londres même, un coup de téléphone anonyme revendiquait la responsabilité de l'explosion au nom du "Bataillon de l'I.R.A. à Kilburn" (quartier du nord de Londres où résident de nombreux Irlandais), mais à Dublin, un porte-parole des provos (aile nationaliste de l'I.R.A.) affirmait que les dirigeants du mouvement n'avaient rien à voir dans cette affaire. Du côté des "traditionnalistes", ou aile marxiste de l'I.R.A., on observait une discrétion totale.

D'autre part, c'est une femme, télé-

phonant d'une localité du Surrey, grande banlieue de Londres, qui avait été la première à donner l'alerte, plusieurs heures avant l'explosion, en avertissant l'opérateur local qu'une bombe avait été déposée dans la tour. Son appel avait été suivi d'une fouille superficielle qui n'avait pas permis de trouver la bombe, placée dans les toilettes du restaurant. La police s'efforce d'identifier la femme qui a téléphoné.

La surveillance policière a été considérablement renforcée hier autour des bâtiments publics de Londres, tout spécialement devant le palais de Westminster où la reine Elizabeth doit ouvrir mardi la nouvelle session du parlement.

Scotland Yard est d'autant plus inquiet qu'un inconnu se réclamant de l'IRA a affirmé par téléphone que la prochaine cible de l'organisation clandestine irlandaise serait la tour Victoria qui, avec Big Ben, domine le parlement. Or, la tour Victoria, qui renferme en outre des manuscrits inestimables, surplombe juste la chambre des lords où, précisément, la souveraine doit se rendre en grande pompe.

C'est dire que dans les prochaines quarante-huit heures le palais entier sera passé au peigne fin, et que son accès, déjà rendu difficile aux non parlementaires depuis quelques mois en raison des attentats de la "brigade de la colère", sera surveillé avec une extrême minutie.

Les services britanniques de sécurité redoutent que, leurs pires craintes ne soient justifiées, c'est-à-dire l'extension à la Grande-Bretagne de la campagne de terreur que mène l'IRA en Irlande du Nord.

Déjà, certains policiers soulignent que les bâtiments postaux ont traditionnellement été une des cibles favo-

Le Vatican publierait son bilan

CITE DU VATICAN (AFP) - Le Saint-Siège ferait connaître le montant de son bilan financier par une note dans L'Osservatore Romano.

Cette hypothèse est avancée dans les milieux ecclésiastiques romains à la suite de la révélation du cardinal John Francis Dearn, archevêque de Philadelphie, qui, vendredi, dans une conférence de presse, a affirmé que la question est à l'étude auprès des autorités compétentes du Saint-Siège.

Jusqu'à ce jour, les sources vaticanes ont une seule fois fourni quelques indications officielles à ce sujet: le 22 juillet 1970, à la suite de certaines déductions faites par "La Tribune de Lausanne" (du 13/3/70). Ce journal soutenait que "le capital productif du Vatican pourrait s'évaluer à 50-55 milliards de francs suisses" (environ 14 milliards de dollars).

"C'est un chiffre simplement extravagant, répondit L'Osservatore Romano. En réalité, le capital productif du Saint-Siège, y compris tous les dépôts et les investissements en Italie et à l'étranger est loin d'atteindre la centième partie de cette somme".

Le chiffre de 14 milliards de dollars, Voir page 6: Le Vatican

Pourquoi le PQ a cru bon s'abstenir

Il était 19 heures vendredi quand le Conseil exécutif du Parti québécois, réuni à la permanence de la rue Christophe-Colomb, a décidé qu'il ne participerait pas à la manifestation organisée par les centrales syndicales pour appuyer les employés syndiqués de La Presse. Seul le député Robert Burns, qui avait déjà donné son accord personnel, se joignit à la marche.

Le PQ avait auparavant exprimé un accord de principe. Mais la participation effective était subordonnée à des garanties et à des précisions qu'il n'a pas obtenues.

La direction du Parti exigeait d'abord l'autorisation des syndicats (qui lui a été consentie), des garanties quant à l'efficacité du service d'ordre; la connaissance des buts et des objectifs précis de l'opération. Il semblait tout à fait possible aux organisateurs de répondre à ces trois conditions; mais le conseil exécutif voulait que lui soient communiquées les modalités de l'organisation: parcours, mesures prises pour éviter que la marche ne dégénère en affrontements, etc.

Mais, à 19 heures, le Conseil exécutif ne connaissait toujours pas le parcours exact de la Marche; il n'avait pas reçu non plus de garanties satisfaisantes lui indiquant que toutes mesures utiles étaient prises pour éviter d'inutiles con-

Voir page 6: Pourquoi

Défense passive en Inde

Yahya Khan catégorique: la guerre est imminente

LA NOUVELLE DELHI (AFP) - Les autorités indiennes ont fait procéder hier soir à des exercices de défense passive dans plusieurs villes du pays. C'est ainsi qu'un black-out total a été observé pendant une heure dans un rayon de 40 milles autour de la Nouvelle-Delhi.

Le black-out a aussi touché les villes d'Ahmedabad (ouest de l'Inde) et de Calcutta.

Cette initiative est symptomatique, venant au lendemain d'une déclaration du président Mohammed Yahya Khan

du Pakistan qui, dans une interview accordée à la revue "Newsweek", affirme que la guerre entre son pays et l'Inde est "imminente". La Chine populaire, selon lui, est prête à lui fournir "tous les armements et les munitions nécessaires" et qu'il est prêt à libérer le Cheikh Mujibur Rahman, leader de l'insurrection au Bengale, "si la nation venait à réclamer qu'il soit relâché".

Le président pakistanais ajoute qu'il ne désire pas l'escalade d'une situation déjà tendue mais souligne que si "l'In-

Voir page 6: Yahya Khan

au gré du temps

ORPHÉON

L'état-major de la gendarmerie royale du Canada publie actuellement dans les journaux des annonces en vue de recruter des musiciens pour sa lanfare.

Il est demandé divers instrumentistes et il est indiqué qu'on recherche particulièrement des guitaristes.

Cet instrument à cordes au timbre langoureux n'étant guère utilisé dans les orchestres martiaux on se demande à quels concerts veulent se livrer les membres de la police montée qui jusque-là se contentaient d'accompagner leurs captures au violon.

Louis-Martin TARD

Les E U sont-ils impérialistes? Trudeau s'interroge

par Claude Lemelin

Dans la longue entrevue qu'il a accordée au journaliste Charles Lynch, le premier ministre Trudeau a révélé samedi que l'excédent commercial enregistré récemment par le Canada avec les Etats-Unis était le résultat délibéré des efforts de son gouvernement. Le changement intervenu dans la structure des échanges commerciaux et des paiements extérieurs du pays, a précisé le premier ministre, visait à servir l'économie canadienne de sa dépendance excessive à l'endroit des investissements étrangers - surtout américains. Ce changement devrait permettre aux Canadiens de vivre selon leurs moyens et de financer davantage le développement de leur économie à même leurs épargnes propres, qui sont loin d'être négligeables.

Rappelons que, depuis l'annonce, faite par le président Nixon le 15 août dernier, du programme de redressement économique que l'on sait pour les Etats-Unis, les porte-parole de l'administration américaine se sont élevés à plusieurs reprises contre l'excédent que le Canada enregistre depuis deux ans dans ses échanges commerciaux avec

son voisin du sud; on a aussi vivement critiqué, à Washington, certaines des politiques économiques canadiennes, qui seraient à l'origine de cet excédent.

Cette réaction à ce que l'on pourrait appeler "la nouvelle politique économique" du Canada a conduit M. Trudeau à se demander si les Américains ne sont pas résolus à étendre sans répit leur emprise sur l'économie canadienne, et même à faire main basse sur le plus possible de l'économie mondiale. Après avoir signalé que de telles intentions seraient conformes aux théories marxistes sur l'impérialisme économique et le capitalisme monopolistique, M. Trudeau a dit douter que les Américains "veulent délibérément en arriver là" ou "qu'ils aient poussé ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique".

Toutefois, le premier ministre a rappelé que Washington n'avait pas encore défini clairement ses positions là-dessus; de sorte que l'évolution des relations économiques canado-américaines est devenue une sorte d'épreuve ("test-case"). "Je crois que nous sommes en train de forcer les Améri-

cains à faire face à ce problème, a d'ailleurs précisé M. Trudeau; je ne crois pas qu'ils voudront reconnaître que leur comportement en tant que capitalistes est conforme à celui que les marxistes imputent aux capitalistes".

Dans le cours de son entretien avec M. Lynch, entretien dont le texte intégral a paru dans l'édition du 30 octobre de la Gazette de Montréal, M. Trudeau a adopté, sur le problème des investissements étrangers, une position beaucoup plus ferme et précise que toute autre, jamais articulée jusqu'ici par lui-même ou par aucun de ses ministres. On croit savoir que le premier ministre a anticipé, ce faisant, sur les conclusions du rapport Grey sur la propriété et le contrôle étranger dans l'industrie canadienne.

"Pour la première fois dans notre histoire, a soutenu M. Trudeau, nous sommes en mesure de dire aux Américains: Ecoutez, nous n'avons rien contre vos investissements; nous sommes heureux que vous ayez contribué au développement de notre pays, nous sommes heureux de vous payer les dividendes et les intérêts encourus sur notre dette

à long terme à votre endroit ou découlant du capital-actions que vous détenez chez-nous. Mais désormais, nous allons nous procurer les devises nécessaires pour ce faire en vous vendant plus que nous n'achetons de vous."

"En d'autres mots, a poursuivi le chef du gouvernement canadien, nous allons commencer à vivre selon nos moyens. C'est là une politique déclarée de notre gouvernement; nous y sommes parvenus en nous serrant la ceinture et en luttant vigoureusement contre l'inflation, avec plus de succès, d'ailleurs, que les Américains. Ayant atteint cet objectif, nous sommes maintenant en mesure, non pas de "racheter" notre économie, ni même encore de nous assurer du contrôle de notre avenir, mais plutôt de maintenir tout au moins le statu quo. Nous avons fait en sorte que nous ne continuions pas à vivre au-delà de nos moyens, comme nous l'avions toujours fait jusqu'ici; ce qui nous obligeait, pour payer nos dettes, d'aliéner par pans entiers notre pays aux Américains et aux autres investisseurs étrangers".

Voir page 2: Les EU impérialistes?

# Les EU sont-ils impérialistes? Trudeau s'interroge

Suite de la première page

M. Trudeau a répété à plusieurs reprises que la "position minimale" de son gouvernement sur le problème des investissements étrangers, ne pouvait être que le maintien du statu quo — soit le plafonnement, à son niveau actuel, de l'emprise étrangère sur les divers secteurs de l'économie. "Le contrôle exercé par les Américains sur notre pétrole et notre gaz naturel atteint aujourd'hui 95 pour cent, a signalé le premier ministre à titre d'exemple, nous n'aimerions pas qu'il grimpe à 99 pour cent. De même, les Américains contrôlent aujourd'hui 60 pour cent de notre industrie manufacturière; nous ne voudrions pas que la proportion passe à 80 pour cent. Et ainsi de suite."

Poursuivant son raisonnement, M. Trudeau a soutenu que, pour éviter que ne s'accroisse la mainmise étrangère sur l'économie canadienne, le Canada devait exporter aux États-Unis davantage qu'il n'en importe — ou, plus généralement, que le pays devait s'assurer d'un excédent com-

mercial avec le reste du monde. Or, voilà maintenant que les États-Unis refusent d'encaisser plus longtemps un déficit dans leurs échanges commerciaux avec leur Canada. "Nous leur avons donc dit de reprendre M. Trudeau: si nous ne pouvons plus enregistrer de surplus commercial avec vous, où donc trouverons nous les devises dont nous avons besoin pour verser les dividendes et les intérêts que nous vous devons chaque année?"

Fondamentalement, de continuer le premier ministre, Ottawa a posé la question suivante à l'administration Nixon: "Êtes-vous en train de nous dire que vous voulez toujours toucher les dividendes et les intérêts qui arrivent chaque année aux États-Unis en provenance du Canada et du reste du monde, mais que vous refusez simultanément au Canada et au reste du monde la faculté de financer ces versements (qui s'élevaient à un milliard et demi de dollars pour le Canada, a-t-il précisé ailleurs) en vous vendant plus

qu'ils n'achètent de vous? Êtes-vous en train de dire que vous devez à tout prix exporter des capitaux à long terme à travers le monde? En d'autres mots, êtes-vous en train de dire que votre système économique vous conduit à tenter de faire l'acquisition de la plus forte proportion possible de l'économie mondiale?"

"Vous savez, cela est tout à fait conforme à la thèse marxiste voulant que l'impérialisme soit la phase ultime du capitalisme, d'avertir M. Trudeau. J'ai souvenance d'un livre publié il y a 25 ans par Paul Sweezy (célèbre économiste marxiste américain) sous le titre: L'impérialisme, dernier stade du capitalisme. Mais je ne crois pas que les Américains voudront admettre que c'est ce qu'ils sont en train de faire."

Et de reprendre le premier ministre: "Au contraire, je crois que les Américains diront: Bien sûr, notre système capitaliste nous a permis d'accumuler des épargnes que nous

pouvons orienter vers le reste du monde; mais nous n'avons pas, ce faisant, de visées impérialistes. Voyez ce que nous avons fait dans le cadre du Plan Marshall, qui a permis à l'Europe de se relever dans l'après-guerre. Voyez ce que nous faisons au chapitre de l'aide étrangère — nous exportons d'énormes capitaux vers les pays sous-développés, afin qu'ils puissent prendre leur essor. Voilà comment nous utilisons les capitaux que nous avons accumulés."

"Si c'est là la réponse des Américains, de conclure M. Trudeau, nous dirons: d'accord. Vous savez, je crois que c'est une façon fort noble de mettre l'avance de l'Amérique au service du monde. Dans le cas présent, suite aux mesures Nixon, je crois que nous avons l'occasion rêvée de poser précisément aux Américains la question que je viens de formuler et de les amener, j'espère, à peser les conséquences de la réponse qu'ils y apporteront."

## Une recherche dans 5 villes

### La police et les tribunaux minent le système judiciaire

TORONTO (CP) — Selon l'Association canadienne des libertés civiles (Canadian civil liberties association), les garanties normales dues aux personnes accusées sont dangereusement menacées par "l'indifférence corrosive" de la police et des cours de justice.

L'Association a rendu public, hier, une recherche sur l'état de garanties fondamentales dans les villes de Montréal, Toronto, Halifax, Winnipeg et Vancouver.

Les équipes de chercheurs ont suivi, dans chacune de ces villes, plus de 500 personnes accusées de délits, à partir du moment de l'arrestation jusqu'à la fin des procédures. Tous ces cas sont survenus en janvier 1970.

L'étude fait état de nombreuses violations des droits garantis dans le code criminel et dans la déclaration canadienne des droits.

"Le danger ne vient pas tout d'abord d'une hostilité résolue mais plutôt d'une indifférence corrosive. L'érosion graduelle des garanties par les gardiens de notre système est plus à craindre qu'une attaque des ennemis du système", nota l'étude.

Les grandes constatations de cette étude peuvent se résumer ainsi: les accusés attendent trop longtemps leur procès en prison; le système de cautionnements est inéquitable; les cours provinciales sont inefficaces; la police piètrement régularise les droits les plus élémentaires.

Les chercheurs notent que pour 88% des personnes qui

plaignent coupables, les juges consacrent moins de 20 minutes pour entendre leurs cas. Ils soulignent, par ailleurs, que les juges dans les cours provinciales siègent en moyenne moins de deux heures et demi par jour, alors que les accusés attendent en prison.

Plus de 43% des accusés font face à la cour sans l'assistance d'un conseiller juridique. Seulement 56% des personnes qui sont représentées par un avocat, plaident coupables, comparativement à 81% de celles qui n'ont pas d'avocat.

Seulement 29% des 500 accusés qui ont fait l'objet de la recherche, ont répondu à la question sur les blessures infligées par les policiers. De ce nombre, plus de 25% se sont plaints d'avoir été brutalisés à un moment ou l'autre avant leur procès. Ceci se passe habituellement en l'absence de témoins; il est donc difficile de vérifier ces faits, précise le rapport. Cependant, il souligne le fait que la cour ne fait aucun effort pour voir clair dans ces questions.

Les enquêteurs ont, de plus, découvert que plus de 75% des personnes arrêtées par la police, ont été gardées en prison plus de 12 heures avant d'être citées à procès ou d'être relâchées sous cautionnement.

Plus de 20% de ces personnes, poursuit l'étude, ont été gardées en prison, sans comparaitre, pour des périodes variant entre une semaine et trois mois.

Quelque 55% des accusés ont fait des déclarations à la police, mais, parmi eux, 17% sou-

tiennent que ces déclarations n'ont pas été faites volontairement. Plus de 62% affirment n'avoir pas été avisés de leur droit de ne pas répondre aux questions de la police.

Enfin, l'étude de la Canadian civil liberties association conclut que le système judiciaire canadien est fait "d'une multitude de procès bâclés, d'interrogatoires sans protection, de détentions inutiles et de conditions inadéquates."

#### TEXTE

Suite de la page 5

de la Ville de Montréal, par ordonnance, prenne des mesures pour empêcher ou supprimer ce danger appréhendé, en interdisant pour un délai de 30 jours débutant à 12h00 le 28 octobre 1971, en tout temps, sur cette partie du domaine public de la Ville entre le boulevard Dorchester et le Fleuve St-Laurent qui est limité à l'est par la rue St-Denis et à l'ouest par la rue Bleury, de la tenue de toutes assemblées, de tous défilés et de tous attroupements, ladite ordonnance n'interdisant pas toutefois le guet de La Presse par ses personnes et aux conditions déterminées dans l'injonction émise par la Cour Supérieure le 14 septembre 1971 dans le dossier 05-813-538-71 des dossiers des archives de la Cour Supérieure du district de Montréal.

Le directeur  
J. SAULNIER

**DÉCÈS**

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

**BELANGER Louis-Napoléon**, A Montréal, le 31 octobre 1971 à l'âge de 86 ans, est décédé. Louis Napoléon Bélanger commerçant, époux de Valérie Lalonde, père de Jean-Louis, Raymond, Gilles, Fernande et Madeleine, beau-père de (Annette Lussier) Mme Jean-Louis Bélanger, (Pauline Grise) Mme Raymond Bélanger, (Irene Roulier) Mme Gilles Bélanger. Les funérailles auront lieu mercredi 3 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Paul & Fortin no 835 rue Laurier Est, à 7 heures 15, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9.30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BROSSEAU Augustin**, A Montréal, le 30 octobre 1971, à l'âge de 76 ans est décédé Augustin Brosseau ingénieur, époux de Amanda Lake. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses fils et belles-filles: Dr Claude Brosseau (Pierrette Roy), Gaston Brosseau ingénieur (Claire Arcand), Marc Brosseau ingénieur (Thérèse Dorval), Maurice Brosseau jésuite, M. Hervé Brosseau (Pauline Bégin), Bernard Brosseau c.a. (Nicole Boulet) ses petits enfants ainsi que ses frères et sœurs: Lucienne, Rose, Robert et Laurent, beaux-frères et belles-sœurs. Les funérailles auront lieu mardi le 2 novembre. Le convoi funèbre partira du salon Urgel Bourgie, 2095 de Salaberry à 13.45 heures pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux où le service sera célébré à 14 heures. Sépulture au Cimetière de la Côte-des-Neiges. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Des dons à l'Institut d'Hématologie de Montréal, 5400 ouest, boulevard Gouin, seraient appréciés.

**DUBREUIL Henri**, A Montréal le 30 octobre 1971, est décédé M. Henri Dubreuil, fils de feu Jules Dubreuil et de feu Marie-Louise Bertrand, demeurant au Collège L'Assomption. Frère de Jules et de Béatrice (Mme Armand Auclair). Les funérailles auront lieu mercredi 3 novembre. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, angle Décarie et Notre-Dame de Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture.

**GAUTHIER Michèle**, A Montréal, vendredi 29 octobre, est décédée tragiquement Mme Michèle Gauthier, épouse de Michel Gauthier, journaliste à Radio-Canada. Michèle, étudiante en art au C.E.G.E.P. du Vieux-Montréal avait eu 28 ans, la veille de sa mort. Elle laisse dans le deuil, outre son mari, son père Roger Gauthier, employé au Canadian National. Sa mère Jeanne d'Arc St-Onge, de Saint-Rosalie. Sa sœur Johanne et son frère Servule-Roger. Son corps est exposé au Salon Mongeau, 1105 rue Girouard à St-Hyacinthe. Funérailles auront lieu mardi 2 novembre à 10 h à l'église paroissiale de St-Rosalie (de Bagot) lieu de naissance de Michèle. Amis, travailleurs et syndiqués sont par la présente invités aux funérailles.

**LAPLANTE** à Montréal, le 30 octobre 1971 à l'âge de 90 ans, Mme Albina Ouellette épouse de feu Alexandre Laplante elle laisse dans le deuil le Dr et Mme Aimé Laplante (Mary Sheppard), Germaine Laplante, SSA, M. Mme Louis Philippe Laplante (Berthe Généreux) et Dr. Mme Marcel Laplante (Laurette Giroux). Les funérailles auront lieu mardi, 2 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Raoul Bourgie Inc. No 1345 rue Notre-Dame à Lachine pour se rendre à l'église Des Saints-Anges où le service sera célébré à 2h. Et de là au cimetière de Lachine, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**REMERCIEMENTS**

à  
Ste-Thérèse-de-Lisieux  
pour faveur obtenue

Mlle M. Nadeau  
Abbotsford

## Selon certains avocats

### Nos lois sont injustes envers les pauvres

par Jean-Pierre Charbonneau

OTTAWA — Un grand nombre de nos lois sont injustes et discriminatoires à l'endroit des citoyens défavorisés et plusieurs contribuent même à maintenir une importante partie de la population dans un état de pauvreté chronique. Cette constatation a été faite à plusieurs reprises en fin de semaine par de nombreux participants de la conférence nationale sur le droit et la pauvreté qui fut tenue au centre des conférences d'Ottawa.

La conférence, la première du genre au Canada, fut

organisée par un groupe d'avocats des pauvres sous l'égide de la division du droit des pauvres de l'Association canadienne des professeurs de droits, en collaboration avec des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, du barreau, de groupes communautaires et d'organismes sociaux.

"Le but de la conférence, selon son président M. Irwin Cotler, professeur à la faculté de droit d'Osgoode Hall, était d'examiner les répercussions du droit des pauvres sur le plan des rapports entre ce droit de la pauvreté et de celui du rôle constructif de la loi et des avocats dans la lutte contre la pauvreté."

Au cours des premiers échanges, les participants se sont principalement penchés sur les responsabilités des lois quant aux injustices dont souffrent les citoyens défavorisés. Ils ont aussi abordé les différentes perceptions du droit des pauvres et ses implications pour les services juridiques.

Ainsi, plusieurs participants

ont noté l'inégalité du pauvre et du riche devant les lois. Nombreuses sont les lois dites-elles, qui sont partiales et discriminatoires envers les pauvres. Certaines lois agrandissent même le fossé entre les nantis et les défavorisés. C'est le cas par exemple de la loi sur l'avortement ou la loi sur le jeu. Les riches peuvent, s'ils le veulent, contourner les dispositions de ces lois en allant à l'étranger ce qui n'est pas le cas des pauvres qui n'ayant pas les moyens de voyager doivent subir les conséquences sur place.

Une multitude de cas et de situations semblables ont été invoqués au cours des discussions, en plénière et en ateliers, où on a entre autres traité des lacunes du droit criminel, du droit du consommateur, du droit du bien-être social et du droit de l'habitation.

Les participants ont de plus abordé différentes questions portant sur les possibilités et les méthodes d'organisation des services juridiques offerts aux communautés défavorisées.

A ce sujet, deux pionniers américains des services juridiques pour les pauvres, M. et Mme Edgar Cahn, ont été désignés un tableau des difficultés et des problèmes auxquels doivent faire face les nouveaux services d'aide juridique. Il ressort principalement de l'expérience américaine que les problèmes des services communautaires ne se limitent pas aux seules questions juridiques; en fait, celles-ci sont étroitement liées aux autres problèmes affectant la vie des pauvres telles la consommation, l'habitation, la santé, etc.

Pour les spécialistes américains, un des rôles primordiaux des services juridiques pour les pauvres est de veiller à l'application des programmes gouvernementaux.

"Il faut forcer les gouvernements et les fonctionnaires à s'acquitter de leurs responsabilités", ont d'ailleurs conclu M. et Mme Cahn.

Une autre question soulevée, a été le rôle réel que doivent jouer les avocats et les juristes au sein des organismes communautaires.

## Nouvelle demande d'injonction contre l'essai nucléaire d'Amchitka

Le juge George L. Hart doit rendre sa décision ce matin, à Washington, sur la demande d'injonction portant sur l'essai nucléaire d'Amchitka. Le juge Hart a passé le week-end à consulter des documents encore secrets rédigés par des services américains sur l'essai d'Amchitka; il dira si la preuve a été faite que l'explosion de cinq négatons prévue pour jeudi ou vendredi de cette semaine peut provoquer des tremblements de terre, un raz de marée ou des inconvénients d'importance pour la faune et la flore marine.

Le Canada, la Suède, le Japon et le Pérou ont demandé aux États-Unis de stopper les préparatifs de l'explosion souterraine à Amchitka... Si l'essai est contremandé, la Commission américaine de l'énergie atomique (AEC) estime qu'il en coûtera \$300 millions pour détruire l'ogive du missile Spartan déjà en place dans un puit de 6,000 pieds de profondeur, pour l'essai "Cannikin".

Entre-temps, l'ancien bayer de mines Greenpeace Two, est en route vers Amchitka, dans les Aléoutiennes; son équipage canadien entend protester contre le déroulement de cet essai, à environ trois milles de l'île où les Américains ont décidé, dès 1966, qu'ils procéderaient à des essais nucléaires souterrains.

A Montréal, la Voix des Fem-

mes a fait savoir dans un communiqué, qu'une "vigile" se déroulera demain, mardi, de 16h à 19h, devant le consulat américain, rue MacGregor. La manifestation, qui a déjà l'appui de plusieurs mouvements, pourrait regrouper tous ceux que préoccupe "une nouvelle destruction de l'environnement et un danger accru pour la survie de l'humanité."

# RALLIEMENT SYNDICAL

sous la présidence de Michel Chartrand

## AU FORUM MARDI SOIR 2 NOVEMBRE 19 h. 30

### CEQ - CSN - FTQ

- les grèves et les lock-outs en cours
- les matraquages : 24 juin et 29 octobre
- la lutte aux fascistes, à la ville de Montréal et au gouvernement du Québec

### ÉTUDIANTS

Nous vous proposons un abonnement au DEVOIR pour la nouvelle année scolaire. Aussi nous vous invitons à compléter ce coupon et à nous le faire parvenir dès maintenant accompagné de votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101, P.Q.

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	\$22.00	\$24.00
8 MOIS	\$24.00	\$27.50
9 MOIS	\$27.00	\$31.00
10 MOIS	\$30.00	\$34.50

Ci-inclus \$ . . . . . pour un abonnement de . . . mois à partir du . . . . . 1971.

NOM . . . . .

ADRESSE . . . . .



## Le fier derrière

Pourquoi?  
Parce qu'il devance tous ses concurrents!

Ce n'est que bon sens! Plus de voitures portent le nom LANTHIER & LALONDE à Lanthier qui, tout simplement, est très simple: LANTHIER & LALONDE au centre de Montréal, ont le plus important concessionnaire MERCURY-LINCOLN dans l'est du Canada à cause de ses prix imbattables et de son service exceptionnel.

Lanthier & Lalonde

AUTOMOBILE INC.

MERCURY LINCOLN CONTINENTAL MARK IV, MARQUIS, METEOR, COUGAR, MONTEGO, COMET, CORTINA, CAPRI.

4411 Papineau, près Mont-Royal. 526-4411

# COURS DE CONVERSATION

Enseignement visuel en classe. Amélioration de la compréhension au laboratoire. Horaires à votre gré et de nombreux autres avantages. Réservez dès aujourd'hui votre leçon gratuite (de 9h. à 21h.)

## ANGLAIS - ESPAGNOL - ALLEMAND - FRANÇAIS

LPS MONTRÉAL 878-2821, Étage F, Place Bonaventure. - LPS QUÉBEC 529-0331, 4ème étage, 500 E., Grande-Allée LPS TORONTO 362-6551 Simpson Tower, 401 Bay St.

Chez LPS @VOUS DEVIENDREZ BILINGUE plus rapidement et à moins cher qu'ailleurs. Faites un essai gratuit et comparez.

Institution reconnue par le Ministère de l'Éducation. Frais de scolarité déductibles de l'impôt.

## Vingt-trois manifestants ont comparu et sont libérés jusqu'aux enquêtes préliminaires

Vingt-trois personnes ont comparu samedi en Cour municipale pour répondre d'actes commis au cours de la manifestation tumultueuse qui a secoué Montréal dans la soirée de vendredi. Quatre des accusés ont été libérés sous des cautions variant de \$200 à \$500; les 19 autres ont été remis en liberté sur parole jusqu'aux enquêtes préliminaires, fixées à mardi matin.

Ont été libérés sur parole:  
Normand Filion, briqueteur, 21 ans, accusé de participation à une manifestation illégale;  
Yvon Dauphinais, cuisinier, 27 ans, accusé d'avoir tenté de commettre des voies de fait en lançant des cailloux;  
Serge Verville, étudiant, 19 ans, accusé d'avoir jeté des ordures dans une boîte à lettres;

Normand Robert, caissier, 19 ans, accusé d'avoir gêné la circulation d'une voiture de la police;  
Jean-Jacques Raymond, étudiant, 19 ans, accusé d'attroupement illégal et de méfait;  
Pierre Craig, étudiant, 20 ans, accusé de voies de faits simples;  
Paul Beaulne, livreur, 20 ans, accusé d'attroupement illégal;  
Claude Mailhot, infirmier, 24 ans, accusé d'attroupement illégal;  
Sylvie Kateri Duhaime, étudiante, 18 ans, accusée de refus de circuler;  
Paul Voizard, 44 ans, vice-président de la FTQ, Local 505, accusé d'avoir refusé de circuler;  
René Labonté, chômeur, 37 ans, accusé de refus de circuler;  
François Béliveau, journaliste à La

Presse, 29 ans, accusé de refus de circuler;  
André Bouthillier, restaurateur, 31 ans, accusé de voies de faits sur un policier;  
Paul Jolicœur, chômeur, 22 ans, accusé de voies de faits sur un policier;  
Louis Saint-Pierre, étudiant, accusé d'attroupement illégal;  
Claude Parent, étudiant, accusé d'attroupement illégal;  
Un autre étudiant (dont le nom n'est pas connu), 21 ans, accusé d'attroupement illégal;  
Roger Marchand, chômeur, 20 ans, accusé de possession d'armes offensives;  
Ont été libérés sous cautions:  
Pierre Vennes, professeur, 33 ans, accusé de possession de substances

explosives (\$500);  
Claude Morin, jardinier, 33 ans, accusé de méfait public, (cautionnement \$300);  
Richard Lyonnais, chômeur, 33 ans, accusé de méfait public (\$200);  
Michael Smith, étudiant, 29 ans, accusé d'attroupement illégal (\$300);  
Yves Chèvrefils, étudiant, 20 ans, accusé d'attroupement illégal (\$300).

**La manifestation**  
Organisée par les centrales syndicales (FTQ, CSN et CEQ) pour appuyer les syndicats de La Presse, protester contre la décision de la direction de décréter un lockout général et dénoncer le règlement interdisant les manifest-

Suite à la page 6

## Mises en nomination aux élections municipales

C'est hier que prenait fin la période des mises en nomination pour les élections qui auront lieu, dimanche prochain, le 7 novembre, dans plusieurs municipalités du Québec.

Voici la liste des candidats pour 14 municipalités de la banlieue de Montréal. Cette liste a été dressée à partir des informations fournies par le centre de communication que la conférence des maires de la banlieue avait mis sur pied pour cette occasion.

Dans ces 14 municipalités, on trouve 28 candidats à la mairie et 180 candidats aux postes de conseillers. De ce nombre, 31 candidats ont été proclamés élus par acclamation; c'est, entre autres, le cas de MM. J. A. Smiley, réélu maire de Chambly, Réal Rousseau, réélu maire de Pointe du Moulin, et Jean-Charles Vallée, réélu maire de Dorion.

(La lettre x indique que la personne occupait déjà ce poste.)

Salaberry: Roger Bélair; Marius Cloutier; Roland Latour; Mario Villeneuve.

**CHAMBLY**  
Mairie: Robert Frigon (ELU)  
Siège 1: Normand Gauthier; Jacques Beaudin.  
Siège 2: Herman Brassard (ELU).  
Siège 3: Gérard Mongeau; Roger Viger.  
Siège 4: Henry G. Howard (x); David Nassif Nassif.  
Siège 5: Marcel Arpin (ELU) (x).  
Siège 6: Julien Lachapelle; Edward Chipman.

**CHATEAUGUAY**  
Mairie: Joseph Laberge (x); Edmund McElroy.  
Siège 1: Lucien Martel (x); Thérèse Durand; Jean-Luc Parent; Raymond Riel.  
Siège 2: Paul-André Garand (x); Tan-crède Castonguay; René Laberge; Réal Lafferrère.  
Siège 3: Marcel Seers (x); Jacques Gervais; Henri Marchand.  
Siège 4: André Bélanger (ELU) (x).  
Siège 5: R. Neil Clarke (ELU).  
Siège 6: Daniel Lavigne (x); Raymond L. Benson.  
Siège 7: Robert C. McGlashan (x); Edward Read; Jacqueline Bertrand.  
Siège 8: Philippe Bonneau (ELU) (x).

**SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE**  
Mairie: J. J. Verge; André L. Lalonde.  
Siège 1: Louis Gatién (x); J. Y. Serge Dazé.  
Siège 2: Peter Doorman (x); F. Komlosi.  
Siège 3: Yvan DeRome; Jean Filion.  
Siège 4: Guy Mercier (x); Gilles Archambault.  
Siège 5: Denis Durocher; J. Raymond Tremblay; Gérald Munroe.  
Siège 6: Marcel Paquette (x); Luc Lefrançois.

**POINTE-DU-MOULIN**  
Mairie: Réal Rousseau (ELU) (x).  
Conseillers: Georges Rogers (ELU); Michel Racine (ELU); Jean-Jacques Ranger (ELU) (x); Kurt Reinisch (ELU) (x); C. D. Laflamme (ELU); Gaston Vachon (ELU) (x).

**NOTRE-DAME DE L'ILE PERROT**  
Mairie: Marcel Lalonde (x); Hubert Leduc.  
Siège 2: Marc Legault; Paul Lauzon.  
Siège 3: Denis Bourbonnais; Réal Robertson.  
Siège 5: Denis Lefebvre; Jean Maheu.

**CHATEAUGUAY-CENTRE**  
Mairie: Richard Sutterlin (x); Gilles Cayer; James O'Connor.  
Siège 1: Jean Chevrefils (x); Jean-Raymond Miquelon; Théo Zizian; Steve Bokula.  
Siège 2: Marcel Reid (x); Arthur Dorey; Michel Robitaille.  
Siège 3: Brian Finch (x); Roland Colpron.  
Siège 4: Yvan Gilbert (ELU) (x).  
Siège 5: Michael Wolanyk (x); Roméo Boursier; Armand Dequenue.  
Siège 6: Christopher Brodner; Jos Petrelli.

Suite à la page 6

## Des écoles normales privées attendent leur accréditation

par Gérald LeBlanc

Quatre écoles normales privées réclament leur accréditation définitive par le ministère de l'éducation et la reconnaissance de leurs crédits par les universités québécoises.

Voilà une des principales recommandations faites par les quelque 200 participants au Colloque de l'enseignement privé qui s'est tenu samedi à l'Institut Reine-Marie à Montréal-Nord.

Organisé par l'Association des parents catholiques du Québec, ce colloque a regroupé des représentants des associations diocésaines de parents catholiques et des représentants de huit associations impliquées dans l'enseignement privé au Québec (Association des collèges du Québec, Association des Instituts d'enseignement secondaire, Ecoles de formation de maître, Religieuses enseignantes, etc.).

La formation chrétienne des maîtres, qu'il ne faut pas confondre avec la préparation de professeurs de catéchèse, s'est révélée une des préoccupations majeures des parents et éducateurs catholiques.

tion de la loi sur l'enseignement privé en ce qui a trait au financement.

Plusieurs allocutions ont également été prononcées au cours du colloque. Parlant au nom du ministre de l'éducation Mlle Thérèse Baron, sous-ministre adjoint au ministère, a déclaré qu'il existe déjà une équipe de travail qui étudie les problèmes des immobilisations et du coût moyen.

Le représentant de l'archevêque de Montréal, M. l'abbé Maurice Audet qui est responsable de l'Office de l'éducation du diocèse, a déclaré que Mgr Grégoire n'avait pas ménagé son appui à l'enseignement privé.

Ce qui manque à l'Église du Québec, selon M. Audet, c'est un projet collectif. "Il se peut bien, a-t-il ajouté que l'éducation chrétienne soit le projet collectif qu'il nous faut pour nous identifier et resserrer les liens qui nous unissent."

Pour prononcer la conférence de clôture on avait invité M. Hubert de Smet, secrétaire de la Confédération des associations de parents en Belgique et secrétaire général du Groupement international des parents d'élevés de l'enseignement catholique (GIAPEC).

M. de Smet a d'abord affirmé que l'en-

Suite à la page 6

## Les ACEF établiront des cliniques légales

par Renée Rowan

Au premier congrès officiel de la Fédération des ACEF (Associations coopératives d'économie familiale) qui avait lieu à Montréal en fin de semaine, les quelque 220 délégués venus de presque toutes les régions de la province ont résolu que les ACEF travaillent dès maintenant à la promotion et à l'implantation de cliniques légales de quartier, cliniques contrôlées par les citoyens et à l'intérieur desquelles les avocats seraient des salariés.

Au cours de la conférence de presse qui a suivi le congrès, Me Pierre Marois, directeur général de la Fédération des ACEF a souligné qu'il était urgent que la Fédération se prononce sur l'accessibilité à la justice pour tous alors que le ministre de la justice, Me Jérôme Choquette s'appretait à déposer en Chambre un projet de loi sur le système d'aide juridique basé sur celui instauré en Ontario en 1966.

L'appareil judiciaire, tel qu'il existe actuellement, disent les ACEF, souffre de deux maux graves qui, nécessairement, freinent l'imposition complète du principe de l'accessibilité à la justice: d'une part, l'absence de démocratie dans l'appareil judiciaire; d'autre part, la discrimination qui s'effectue face aux citoyens les moins fortunés.

Concernant la loi créant des cours de petites créances, qui entrera en vigueur le 1er septembre 1972, les ACEF demandent la possibilité pour un citoyen d'être représenté devant les tribunaux par une personne de son choix, avocat ou non; elle demande en outre que soit créée une division spéciale de la cour provinciale pour administrer cette loi.

Concernant le problème des huissiers, on a demandé que le système des huissiers devienne un système public et que les huissiers soient des employés salariés ce qui aurait pour résultat de modifier entièrement leur mentalité.

Il a été suggéré au cours du congrès que la Fédération des ACEF prennent l'initiative d'organiser une rencontre de tous les organismes intéressés (centrales syndicales, cliniques légales, comités de citoyens, mouvements coopératifs, mouvements populaires, etc) pour discuter de tout l'appareil judiciaire au Québec et trouver des solutions de rechange. "Notre appareil est en train de

Suite à la page 6

## La grève est finie Les cours reprennent ce matin à l'U de M

par Gérald LeBlanc

Le conflit est réglé et les cours, interrompus depuis le 4 octobre, reprendront ce matin à l'U de M.

Les quelque 900 employés de soutien du local 1244 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP - FTQ) ont en effet ratifié hier soir l'accord de principe intervenu samedi entre les parties patronale et syndicale. Le vote fut de 454 pour et 60 contre.

C'est cependant sans enthousiasme et en désespoir de cause que les employés de soutien ont accepté de mettre fin à leur grève qui aura duré 27 jours.

Il semble bien en effet que l'accord a été fait sur une des dernières offres patronales que les syndicats avaient rejetées à 75%, lundi dernier.

Au chapitre des salaires, le syndicat n'a pas obtenu la parité avec l'université Laval mais a toutefois dépassé, dans plusieurs cas, ce qui est offert à l'UQAM.

Selon le leader syndical, il n'y a rien à faire car le gouvernement est décidé à ne pas reculer sur le plafond fixé pour l'augmentation salariale dans les secteurs public et parapublic.

En présentant l'entente de principe à l'assemblée générale, M. Robert Lachance, président du syndicat et commis-libraire qui gagnait 3,900 par année, a affirmé à plusieurs reprises: "Nous défonceons cela l'an prochain, avec les syndicats des autres universités".

D'après l'entente de principe, les employés recevront au moins 5% d'augmentation sur leur salaire actuel. L'augmentation globale de la masse salariale (actuellement de \$4,538,000) est de 10,8% 6,1% si l'on soustrait l'augmentation annuelle statutaire.


Suite à la page 6

**KIRKLAND**  
Mairie: J. A. Smiley (ELU) (x).  
Quartier est:  
Siège 1: H. J. Canvin (ELU) (x).  
Siège 2: H. J. Meades (x); Gregory Loane.  
Quartier sud:  
Siège 1: Grace Shantz; R. A. Viney.  
Siège 2: J. N. Dance (ELU) (x).  
Quartier nord:  
Siège 1: R. F. Hollenfer (ELU) (x).  
Siège 2: A. L. Houde (ELU) (x).

**SENNEVILLE**  
Mairie: Bernard Burgess (x); Caro M. Angus.  
Quartier sud:  
Siège 1: Cameron S. Duff (ELU) (x).  
Siège 2: Georges Mitchell (ELU).  
Quartier centre:  
Siège 1: Eucher Laberge (x); Gérald Grenier.  
Siège 2: Jean-Jacques D'Aoust (x); Talbot Johnson.  
Quartier nord:  
Siège 1: Léo Viau (ELU) (x).  
Siège 2: Léo Trépanier (ELU) (x).

**VALLEYFIELD**  
Mairie: Raphael Barrette (x); Marcelle B. Trépanier; Roger Sauvé.  
Bellerville ouest: Georges Leduc (x); Philippe Billette.  
Maisonneuve: Aimé Miron (x); Pierre-Paul Clairmont; Marc H. Viau.  
Champlain: Napoléon Lalonde (ELU) (x).  
Sainte-Cécile: J. R. Gérard Lalonde (x); René Houle.  
Bellerville est: Roger Gagnier (x); Alphonse Caron; Jean-Claude Garand.

Faites installer les  
**GOUTTIÈRES HO-DO**  
Galvanisé • Cuivre • Aluminium Émaillé  
ESTIMATION GRATUITE  
MONTRÉAL 322-4160  
QUÉBEC 872-9244  
PRIMEAU MÉTAL INC.

**La Chambre de commerce de Montréal**  
Déjeuner-causerie hebdomadaire  
**MARDI, 2 NOVEMBRE**  
  
**M. ALCIDE OUELLET**  
Directeur du bureau de la météorologie de Dorval  
Hôtel Sheraton Mont-Royal  
12 h. 30  
Le public est admis  
Renseignements: 866-2861

Serge Deyslun  


VIENT DE PARAÎTRE...  
**CES FILLES DE NULLE PART**  
par SERGE DEYGLUN  
• Trois nouvelles exotiques qui révèlent un excellent contour.  
• Une préface de Michel Garneau  
AUX ÉDITIONS DU JOUR  
  
EDITIONS DU JOUR...  
Président et directeur général Jacques Hébert  
En vente partout au prix \$2.50 - distribué par le Service des Messageries des Editions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tel. : 849-8328. (si la ligne est occupée : 849-2228)

# éditorial

## L'émeute de vendredi : qui est responsable ?

Une femme morte d'asphyxie. Deux cents citoyens et quelque soixante policiers blessés. Une trentaine d'arrestations. Dégâts matériels considérables à la propriété publique et privée. Pendant près de deux heures, une indescriptible mêlée où se multiplient les actes de vandalisme et de brutalité.

Devant ce bilan provisoire d'une soirée dont Montréal se souviendra longtemps, on se demande à bon droit: qui a pu être responsable d'un tel dénouement? Le comité de rédaction de Québec-Press écrit froidement: "... les milliers de manifestants le savent: ce sont les assommeurs à matraques qui ont tout déclenché, qui ont frôlé, qui ont frappé, qui ont semé la terreur". A moins qu'ils n'aient voulu employer un langage hyperbolique, on se demande à quelle manifestation les auteurs de ces lignes ont assisté. La vérité est très différente de la version qu'en donnent les rédacteurs de Québec-Press. Avant de rappeler combien reste grande, dans cette affaire, la responsabilité de l'administration Drapeau, récapitulons ce qui s'est passé, et à quoi nul, quelles que soient ses opinions politiques, ne peut changer quoi que ce soit.

Jusqu'à l'arrivée à l'angle des rues Craig et Saint-Denis des premières rangées du défilé qui s'était mis en marche au carré Saint-Louis, la marche de vendredi soir s'était déroulée dans un ordre impeccable et une remarquable bonne humeur. Les manifestants étaient bien 10.000. Plus âgés en moyenne que ceux qu'on a pu observer dans des défilés semblables, ils se composaient, en majorité, de travailleurs "bona fide". L'appel des chefs syndicaux avait porté, en majorité, de travailleurs "bona fide". Les personnes présentes au rendez-vous n'étaient pas d'abord, cette fois, des étudiants d'écoles secondaires ou de cégep, mais des travailleurs venus en grand nombre des syndicats affiliés à l'une ou l'autre des centrales syndicales. Autre constatation: ces travailleurs étaient profondément mécontents, mais rien ne trahissait, chez eux, le moindre désir de se livrer à des assauts illégaux contre la personne et la propriété.

Si les choses ont mal tourné, ce fut sans doute à cause du climat explosif de la soirée dans lequel s'enferma, angle Craig et Saint-Denis, la tête du défilé. Toute issue à droite ou en avant étant fermée par des clôtures que défendaient des policiers, il ne restait plus aux manifestants, après avoir fait une nique à La Presse et à l'hôtel-de-ville, qu'à obliquer vers la gauche, c'est-à-dire vers l'est. En restant sur place et en ne faisant rien pendant des minutes qui furent longues comme des heures, les têtes d'affiche du défilé créaient une atmosphère de "suspense" qui ne pouvait être qu'explosive.

C'est dans cette atmosphère survoltée que des projectiles — en provenance de la foule — commencèrent à pleuvoir en direc-

tion des policiers. Certains voudraient croire que ces projectiles émanèrent d'agents provocateurs "plantés" dans la foule par les forces de l'ordre. Cette interprétation ne résiste pas à l'examen. Parmi ceux qui lançaient des projectiles et incitaient la foule à foncer sur les clôtures, se trouvaient, en effet, des figures bien connues de ceux qui ont l'habitude de ces manifestations. Ces figures ne font pas partie, que l'on sache, de la police, mais bien plutôt de ce groupe de "manifestants professionnels" qu'on rencontre à toutes les manifestations et semblent avoir pour objectif premier, en s'y mêlant, de provoquer des affrontements avec la police.

Les responsables de la manifestation avaient mis sur pied un service d'ordre qui devait assurer la discipline au sein du défilé. Le service fonctionna très efficacement jusqu'à l'arrivée à l'intersection de Craig et Saint-Denis. A partir de ce moment, il perdit le contrôle des événements. Dans l'atmosphère de chaos qui commençait à s'installer, les autorités policières n'avaient pas d'autre choix que de procéder à la dispersion de la foule, à défaut d'un ordre en ce sens qui aurait dû venir des dirigeants de la manifestation mais qui ne vint pas.

Que la police se soit laissée emporter, dans l'exécution de sa tâche, par des excès de fureur inadmissibles, voilà qui est indéniable, et qui devrait, pendant que la mémoire des événements est encore chaude, faire l'objet d'une enquête minutieuse de la Commission de police du Québec. Qu'il ait fallu, d'autre part, exiger l'évacuation rapide des lieux où la violence se multipliait, on n'en saurait douter. Entre neuf et dix heures, à l'angle des rues Berri et Sainte-Catherine, par exemple, on a pu voir des voyous installés devant l'immeuble Archambault et l'immeuble Valiquette sortir de leurs poches des bâtons, des cailloux, des billes, voire des briques, et les lancer rageusement en direction des policiers qui montaient la garde à l'entrée du métro. Ces individus déchaînés ont pu se livrer à leur jeu pendant de longues minutes avant que des détachements policiers ne viennent les forcer à s'éloigner. Avec un peu plus de discernement, ces policiers auraient pu épargner des dizaines de citoyens paisibles qui se virent matraquer injustement; on ne saurait douter, en retour, qu'ils devaient agir vite, et dans des conditions particulièrement épineuses.

Voilà pour les faits. Les autorités compétentes pécheraient en prétendant de nouveau passer l'éponge sur des excès qui auraient pu être évités. De là à conclure que tout le grabuge commença à l'instigation de la police, il y a une marge que l'honnêteté interdit de franchir.

René Lévesque mettait en doute, vendredi, la sagesse de la décision invitant des

milliers de citoyens à manifester leur colère dans le quartier choisi par les organisateurs de la manifestation. Il suffit d'un rapide examen de l'état actuel de la chaussée dans les rues qui avoisinent l'édifice de La Presse et de l'hôtel-de-ville pour voir combien le leader péquiste avait raison. En convoquant leurs concitoyens dans ce district le soir, les dirigeants syndicaux faisaient montre d'une attitude pour le moins téméraire à l'endroit de la sécurité publique.

Fallait-il, à cause de cela, décider arbitrairement qu'il n'y aurait aucune manifestation dans le quadrilatère défini par l'ordonnance municipale de mercredi dernier? Vu la légalité très douteuse du règlement sur lequel s'appuie ladite ordonnance, le texte approuvé mercredi par le Comité exécutif de la ville prenait figure de provocation dangereuse.

Tout en prévenant les intéressés et leurs concitoyens des dangers que faisait naître leur projet, l'autorité municipale aurait fait montre de plus de réalisme démocratique en s'appliquant plutôt à définir, en consultation avec les responsables de la manifestation, certaines modalités précises qui auraient pu réduire au minimum les risques encourus. Ainsi qu'on l'a déjà fait par le passé, il aurait été possible, entre autres, de prévoir l'encadrement systématique des participants par des cordons policiers de sécurité, d'exiger que les manifestants défilent devant La Presse mais ne soient pas autorisés à s'éterniser sur les lieux, de prévoir un itinéraire nettement marqué pour l'écoulement progressif de la foule, etc.

Les dirigeants syndicaux ne tenaient aucunement à ce que la manifestation dégénère en boucherie. Si, au lieu de dénoncer Louis Laberge comme un fomenteur de violence, on avait cherché à définir avec lui certaines bornes raisonnables, on aurait obtenu de meilleurs résultats.

Agir ainsi eût été, pour le maire Drapeau, faire preuve de faiblesse. On voit de nouveau, aujourd'hui, les fruits empoisonnés de la logique du maire. Au lendemain des événements de la Saint-Jean en 1968, la police avait honnêtement entrepris de raffiner ses méthodes: ce qu'elle avait gagné en civilité, elle ne l'avait aucunement perdu au chapitre de l'efficacité. Nous sommes malheureusement retombés depuis six mois à un niveau plus bas qu'en 1968. Le principal responsable de ce glissement, ce n'est pas la police — qui s'acquitte au meilleur de sa connaissance des ordres reçus — mais l'autorité politique qui, enfermée dans sa tour d'ivoire, décide de son seul chef de l'information dont ont besoin les citoyens et ferme la porte à tout dialogue sérieux avec les forces d'opposition.

Claude RYAN



J'ai pas La Presse, mais j'ai du papier d'emballage

## lettres au DEVOIR

### Que devient le téléjournal de Radio-Canada ?

Il n'est plus possible de passer sous silence la médiocrité des émissions d'information, et en particulier du téléjournal, au réseau français de Radio-Canada. Dans la mesure où un journal télévisé a pour but de renseigner de façon complète, précise et concise la population, le téléjournal de ce réseau ne mérite plus cette appellation.

Doit-on supposer qu'il y a une nouvelle "politique" en ce qui concerne cette émission ou est-ce que la compétence des reporters laisse simplement à désirer?

Soulignons quelques exemples récents tirés du téléjournal de 22:30 vendredi le 22 octobre: premièrement, aucune mention de l'intervention du ministre Goyer aux communes concernant le "groupe spécial"; deuxièmement, une entrevue avec le recteur Gaudry de l'U de M dont le contenu informationnel laissait à désirer (ça ne dépendait pas uniquement du rec-

teur puisque un autre poste au moins a fait mieux). Ces deux exemples sont plus de compétence, au canal 12 le même soir.

Le comble, toutefois, fut le téléjournal de 18:30 présenté dimanche le 24 octobre. Il est inconcevable qu'à une émission d'information de quelque 20 minutes les 34 du temps soient utilisées dans le but de nous convaincre du rôle crucial que joue le Royal 22e à Chypre. Nous avons eu droit à un match de soccer, à une balade en bicyclette, à quelques paysages pittoresques, à des saluts militaires, et j'en passe; le tout accompagné d'une musique de circonstance. Le "message" aurait pu être transmis en une minute. Qu'on fasse à ce sujet une émission spéciale serait déjà plus acceptable, mais qu'on monopolise le téléjournal pour ce fait divers au dépens d'une multitude de nouvelles municipales, provinciales et internationales, c'est inadmissible!

Les exemples cités ne sont pas des cas isolés. Constatez-les vous-mêmes: après le téléjournal de 22:30 écoutez l'émission correspondante à un autre poste.

Il n'est pas question de réagir en vierge frustrée mais tout simplement de suggérer que pour quelque chose s'intéresse le moins d'entre nous à ce qui se produit autour de lui les faits sont inquiétants. L'article de Michel Lord "Le Devoir, mercredi le 27 octobre" n'est pas de nature à nous rassurer.

Chose certaine il semble de plus en plus qu'un statut particulier est accordé aux Québécois... en tout cas à l'automne, au niveau de la libre circulation de l'information.

Jean-Guy Dufort

Montréal, le 27 octobre 1971.

**NDLR:** La priorité accordée au téléjournal de vendredi soir dernier à des sujets "nationaux" sur les événements qui se déroulaient à Montréal illustre ce phénomène décrit par notre correspondant.

### Un colloque sur le bill 28 à Outremont

J'ai assisté au colloque tenu le 24 octobre dans l'auditorium du Collège St-Viateur et où le Ministre de l'Éducation a défendu son projet de loi sur la "restructuration scolaire dans l'île de Montréal".

Sans aucune prétention de faire la synthèse de ce qui s'est dit, au cours de cette rencontre, j'aimerais émettre une opinion sur deux choses qui ont retenu tout particulièrement mon attention.

1. le secteur neutre reconnu par le bill 28

2. l'exposé du président de l'Alliance des professeurs de la Commission des Ecoles catholiques de Montréal.

Pourquoi dans une province en très grande majorité croyante, sinon tout pratiquante dans les faits, parler de secteur neutre dans l'enseignement?

On a admis la reconnaissance d'un secteur confessionnel, soit catholique ou protestant, pour le reste, on les appelle "les autres". Que fait-on des juifs, des orthodoxes et des autres dénominations religieuses qui ne se classent ni comme catholiques, ni comme protestants? N'ont-elles pas droit, elles aussi, à un enseignement conforme à leur royaume?

On ne peut certes multiplier les écoles; or il arrivera que dans un secteur où il existera une école "neutre", il y aura des élèves appartenant à l'une ou l'autre secte religieuse, parce que la distance les empêchera de fréquenter une école catholique ou protestante.

Est-ce à dire que ces élèves, à cause de la neutralité de leur école, seront privés de tout enseignement religieux? Ne sommes-nous pas en train de faire une nette démarcation entre les institutions d'enseignement, en décrétant qu'ICI il y a de la confessionnalité et que LA il n'y en a pas! N'est-ce pas un genre de discrimination pour les parents et les enfants?

Ne serait-il pas plus logique de substituer le mot "multiconfessionnel" au mot "neutre", de telle sorte qu'une pastorale pourrait être enseignée dans les écoles de ce type pour ceux qui voudraient en profiter. Ces écoles dites "multiconfessionnelles" pourraient être organisées selon l'une ou l'autre des deux langues officielles, dépendant des besoins du milieu où elles seraient situées.

En ce qui concerne M. Chagnon, président de l'Alliance des professeurs de Montréal, il est déplorable qu'il ait attaché son exposé de considérations aussi pauvres, comme, par exemple, qu'il n'y a pas de "mathématiques catholiques". Tout le monde sait aussi bien que lui qu'il n'y a pas non plus de "chimie catholique" ou de "médecine catholique", etc. Ce sont de vieux clichés maintes fois entendus.

La neutralité, particulièrement en éducation, est une illusion et il sera plutôt rare de trouver un professeur complètement neutre, de telle sorte que pour un anti-religieux ou un anti-religieux, il sera toujours possible et même facile de faire passer dans son enseignement ou dans ses contacts avec ses élèves, les

sentiments qui l'animent, peu importe la discipline qu'il enseignera.

Le président de l'Alliance des professeurs a aussi fait allusion à d'anciens manuels où, selon lui, on comptait les hosties et les cha-pelets et il semblait réjouï que cette façon de calculer soit disparue de nos moeurs.

Que venait faire cette allusion dans un exposé qui aurait souhaité plus objectif et mieux étoffé.

M. le président avait entendu les commentaires qui ont fusé autour du siège que j'occupais, il ne serait pas fier de lui. Il a également donné l'exemple d'un secteur de Montréal où la proportion de non-qualifiés s'élevait à 77% — parions qu'il a choisi le pire, à dessein et il a enchaîné en disant qu'il lui paraissait particulièrement difficile d'enseigner à des élèves que manquaient la messe, le dimanche, avait été mortel, alors que les élèves se retrouvaient, le soir, chez eux auprès de parents qui ne pratiquent pas.

Admettons, en premier lieu, que si un tel secteur est "malade" à ce point, c'est qu'il a besoin de "médecins" mieux qualifiés. En second lieu, si M. Chagnon ramène l'enseignement de la religion à ses propres considérations, souhaitons qu'il ne reflète pas les sentiments de la grande majorité des professeurs dont il est le président; autrement, ce serait à désespérer de prétendre maintenir la professionnalité dans les écoles de la plus importante commission scolaire "catholique" du Canada.

François DESMARAIS

Outremont, le 27 octobre 1971

### Les grands absents dont a parlé M. Trudeau

Le Devoir du 12 octobre rapporte que le premier ministre du Canada a regretté l'absence de certains pays au sein de l'Agence. Ce n'est pas un hasard si les pays mentionnés, moins la Suisse, sont ceux dont la décolonisation a été plus difficile. L'Algérie, la Guinée et le Congo, en particulier, peuvent craindre que la mise sur pied d'une telle agence ne soit le prélude d'une nouvelle incursion néocolonialiste sous les dehors de la coopération. Cette crainte est confirmée par la participation de la France et de la Belgique qui, aux yeux de beaucoup, trouveraient là une sorte de revanche. Si ces deux pays ne sont pas les promoteurs de l'Agence, leur potentiel culturel et technique fera d'eux certainement les principaux acteurs.

Quant aux promoteurs (Sénégal, Niger et Québec) ils ne donnent pas de garantie suffisante à l'indépendance éventuelle de l'Organisation. L'on sait l'attachement à la France d'un Senghor ou d'un Diouf comme on se rappelle la bataille qu'a menée ce pays pour la participation du Québec en tant qu'Etat souverain.

Personnellement, je crois que l'Agence pourra et saura se rendre indépendante, mais elle devra d'abord faire ses preuves avant d'attirer ces grands pays. Tout dépendra des priorités qu'elle choisira. Si l'on s'agissait que de promouvoir la langue française, la participation de plusieurs pays, exception faite des francophiles inconditionnels, tendrait à s'a-

moindrir. Les pays d'Afrique dits francophones considèrent le français plus comme un instrument de communication internationale que comme un instrument de culture. L'Agence se doit donc d'être plus un organisme de coopération technique qu'un office de la langue française. Il est faux de penser que les pays qui utilisent le français sont de culture française. Là où il est le plus parlé la proportion de ceux qui le comprennent ne dépasse pas les 5%. Aussi je ne serais pas étonné si du jour au lendemain le Congo décidait que sa langue de communication internationale sera l'anglais si sa coopération avec les Etats-Unis est jugée plus rentable. L'érosion du français au Vietnam est un exemple très parlant à ce sujet. Il est également possible et même souhaitable que le Congo adopte un jour le swahili à l'instar de sa voisine la Tanzanie. Cette langue est, parmi les langues congolaises, la plus répandue dans le pays. Elle est parlée dans les grandes provinces et est comprise à Kinshasa.

Le swahili a l'avantage d'être une langue internationale sans être le patrimoine d'aucun pays en particulier. J'ajouterai ici que cette langue est plus bantoue qu'un quelconque dérivé arabe, comme certains le croient. Toute sa structure est bantoue et l'élément arabe n'intervient que dans le vocabulaire où il est d'ailleurs complètement bantoué.

Assez curieusement, les démêlés entre Ottawa et Québec et la victoire relative du gouvernement fédéral me donnent l'impression que l'Agence sera suffisamment indépendante. Cela parce que le rôle de la France sera moins prépondérant. Le regret du premier ministre canadien est à cet égard très révélateur. En effet les quatre pays africains absents sont les pays où la France a moins de prise. De toute façon tout dépend de l'intérêt que chacun peut y trouver et c'est à chacun de se convaincre qu'il y va de son intérêt.

César GASHABIZI

Québec, le 13 octobre 1971

## Ce règlement qui devait prévenir les troubles

par Jean-Claude LECLERC

De nombreuses voix s'étaient élevées en novembre 1969 contre le totalitarisme qui tentait de s'implanter à l'hôtel de ville de Montréal, sous le couvert d'un règlement visant supposément à protéger la paix publique contre des agitateurs "révolutionnaires". Il faut relire le dossier de cette première crise d'octobre. Plutôt que de s'expliquer devant la population à la suite de la grève des policiers, l'administration Drapeau-Saulnier entreprit de museler les groupes d'opposition. MM. Jean Drapeau et Lucien Saulnier avaient donné leur parole que, six mois après son adoption, le règlement 3926 serait révisé. On voit aujourd'hui, deux ans plus tard, la révision en est rendue. La veille de l'adoption du règlement, M. Lucien Saulnier avait donné au président de la CSN l'assurance que cette mesure ne visait pas les syndicats en particulier. Tous les syndicats savent aujourd'hui que les policiers et leurs promesses passent, mais que la dictature une fois implantée, demeure.

En présentant le projet de règlement, le président du comité exécutif d'alors avait soutenu que "des personnes et des groupes travaillaient présentement à l'exécution d'un plan qui a pour objet de détruire nos institutions". Ce complot n'avait cependant pas fait peur à tous les députés. A Ottawa M. Trudeau avait invité les citoyens opposés au règlement à le contester devant les tribunaux. A Québec, le député de Laurier y avait vu "un danger grave d'abus". M. René Lévesque avait proposé qu'on règle minutieusement les manifestations au lieu de songer à les interdire arbitrairement. M. Claude Wagner avait

trouvé inopportun de supprimer un droit démocratique pour résoudre le problème des manifestations dans la rue. Le député Jean-Paul Lefebvre s'était inquiété de l'attitude des autorités qui perdait la tête devant les manifestations contre le bill 63: "Il y a parmi ces gens des agitateurs, sans doute, mais il y a aussi des gens très sérieux. Je ne partage pas leur point de vue, mais ce n'est pas une raison pour les mépriser, ni pour les cadénasser, ni pour les menacer de quoi que ce soit". Au ministre de la justice Rémy Paul il avait lancé: "On ne veut pas de fascisme dans cette province".

Tous ces gens-là n'étaient que députés. Ils n'avaient pas de pouvoir réel sur l'évolution de la situation à Montréal. J'entends encore le maire de Montréal, descendu de son fauteuil présidentiel, épouvanter les conseillers dont certains hésitaient à voter en faveur du règlement: "C'est la vie des citoyens, c'est la vie des conseillers qui est en danger. On prépare la révolution chez nous". cria-t-il demandant un vote unanime.

Le conseiller John Lynch-Staunton, celui-là même qui siège aujourd'hui avec le maire Drapeau au comité exécutif, avait alors tenté d'ouvrir un débat sur le fond du problème: Pourquoi ces manifestations du taxi? Pourquoi ces manifestations contre la lenteur des négociations? Pourquoi cette "opération Libération"? Pourquoi les membres de la police et du service des incendies ont-ils quitté leur poste? Pourquoi les gens vont-ils aux manifestations? demandait-il alors. "Ce n'est pas en aménageant l'hôtel de ville en forteresse, ce n'est pas en défendant le statu quo qu'on va répondre aux attentes de nos concitoyens". On croit rêver en relisant aujourd'hui ces déclarations. Mais la réalité, c'est que le règlement fut voté à l'unanimité des membres du parti du maire, deux seuls "indépendants" inscrivant leur dissidence. Aujourd'hui, il ne reste même plus d'opposition symbolique.

Peu de jours après l'adoption du règlement, au temps où il répondait encore aux questions des journalistes, le maire de Montréal devait affirmer sur les ondes qu'il ne s'agissait pas pour la ville et la police de "sauter sur une occasion, la plus prochaine occasion, d'empêcher des démonstrations publiques". Mais un semaine plus tard la police dispersait des piqueteurs de la FTQ devant trois magasins Dominion. Ces dangereux révolutionnaires participaient au boycottage de Chavez contre les "raisins de la Californie".

Bien en vain certains citoyens proposèrent-ils un projet de règlement visant à contenir plus judicieusement les manifestations. Qui se rappelle aujourd'hui que Pierre Dansereau, Vianney Décarie, Brian Grosman, Noël Lyon, Michael Olliver et Charles Taylor proposèrent aux conseillers municipaux tout un programme de propositions précises? Les protestations passèrent, le règlement est demeuré en vigueur.

Quelques citoyens ont depuis attaqué la constitutionnalité du règlement 3926. Et de fait le 14 avril 1970 le juge Gaston Lacroix de la cour du bien-être social déclara illégal le règlement en question. Il écrivit notamment, à propos du rapport du directeur de la police et de celui de l'avocat en chef de la ville, sur lesquels le comité exécutif doit en principe se fonder pour émettre une ordonnance prohibant de manifester, des propos dont la pertinence demeure. Les premiers rapports qui furent invoqués pour la première ordonnance sont restés secrets. On peut constater cependant de quelle farine est fait le rapport du directeur Jacques Saulnier, dont le texte, finalement remis à la presse, est publié intégralement en page cinq.

"Pour justifier pareil rapport, écrit le juge, le directeur de la police et le directeur du contentieux doivent donc présumer de la conduite future d'un groupement qui tend à se rassembler. Or, il n'existe pas de crime de présomption d'intention, car l'intention ne constitue pas un élément de crime en soi. Seule l'intention suivie d'un commencement d'exécution peut devenir un crime.

"Il est donc manifeste que les autorités de la ville de Montréal devant avoir recours à une présomption d'intention exprimée dans un rapport (...) avant de rendre une ordonnance interdisant toute assemblée ou manifestation, tente de créer un crime d'intention que seul le Parlement pourrait créer et qui aux yeux de ce tribunal, excéderait même sa juridiction".

Le juge Paul Trépanier de la Cour supérieure, le 18 juin 1970, en vint à la même conclusion. "Que le règlement numéro 3926 de la ville de Montréal est ultra vires de même que l'ordonnance numéro 1 adoptée le 12 novembre 1969 parce qu'il est une législation dont le caractère et la nature sont en relation avec le droit criminel". Le juge se rendait alors à l'argumentation du procureur du ministre fédéral de la justice qui avait expliqué que le règlement est nul en son entier

comme étant de la nature du droit criminel.

Il suffisait cependant à la ville de Montréal d'en appeler de ces décisions pour que le règlement continue d'être en vigueur. La ville de Montréal continue évidemment, puisqu'elle n'a pas retiré ce règlement, de prétendre qu'il est valide. Le maire Jean Drapeau, au temps de sa loterie, faisait montre de la même assurance juridique. Quand la Cour suprême déclara illégale sa "taxe volontaire", il dut déchanter mais entre-temps il avait soutiré de la sorte quelques centaines de milliers de dollars pour masquer les trous de son administration.

Aussi inconcevable que cela puisse paraître en matière de libertés fondamentales, la moindre municipalité peut fabriquer n'importe quel règlement et continuer d'en profiter pendant des années même s'il a été déclaré illégal par une Cour supérieure.

Quand on relit ce dossier, on ne peut s'empêcher de constater que l'escalade de la violence pratiquée par l'administration Drapeau continue. Ni les pressions des citoyens, ni l'opposition que peuvent manifester certains députés, ni les jugements de cour ne peuvent empêcher l'implantation du totalitarisme à l'hôtel de ville de Montréal. Pour faire peur aux conseillers, on agit l'épouvantail des révolutionnaires. Pour désarmer ceux qui hésitent à accepter une réglementation aussi excessive et arbitraire, on leur promet de la réexaminer dans six mois. Pour chloroformer les syndicats, on leur affirme qu'ils ne sont pas visés et que seuls le sont les groupes violents.

Plus aveugle que jamais, le ministre de la justice du Québec endosse l'arbitraire du régime Drapeau, comme si l'autoritarisme de cette administration n'était pas un des pires foyers de violence et de perturbation sociale dans la métropole. Loin de prévenir la violence, on l'a bien vu vendredi, l'ordonnance du maire Drapeau n'a fait que l'attiser et la déplacer dans un autre quartier de la ville.

Au lieu de se féliciter du régime policier qui nous tient lieu d'administration locale à Montréal, Québec devrait s'inquiéter du terrible pouvoir qu'il laisse à un seul homme de décider de la vie et de la sécurité des citoyens de la métropole. D'une crise à l'autre, les hommes publics n'apprennent rien. S'ils retardent de ramener ce régime dans la voie démocratique, ils seront les premiers à tomber sous sa coupe despotique. Mais reste-t-il un gouvernement à Québec?

### propos d'actualité

Le rôle militaire du Canada dans la défense du continent nord-américain consiste à contribuer à la stabilité de la dissuasion en aidant les E.-U. à maintenir un réseau complet d'alerte et en participant activement, dans une certaine mesure, à la défense contre les bombardiers et les forces maritimes. La présence militaire du Canada dans le secteur de l'OTAN qui dépasse les limites immédiates du continent nord-américain constitue un autre apport à la dissuasion. Elle aide à atténuer le risque d'une guerre mondiale soit déclenchée à cause d'un conflit dans un des points névralgiques de l'Europe ou de l'Atlantique-Nord, là où les super-puissances ont des intérêts et où l'équilibre global est menacé.

Livre blanc sur la politique de défense, août 1971.

### LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.  
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan.  
Directeur en chef adjoint: Michel Roy.  
Directeur de l'information: Jean-François Tremblay.  
Tremblay, Bernard Lortie.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire soumise à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont inc. qui possède des ateliers aux numéros 9130, rue Bonin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Condémne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.  
ABONNEMENTS (télégramme 555) par année, soit pour \$10.45 le trimestre, \$30 par année, soit pour \$22.50 par trimestre, soit pour \$75 par année. Éditeur responsable: Claude Ryan. 75 cent, par semaine. Tarif deabonnement en par la poste: 50 cent par semaine. Courrier de deuxième classe, enregistrée au numéro 0958. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.  
TELEPHONE 864 3381. Signes groupés.

des idées

des événements

des hommes

Le règlement anti-manifestation

Texte intégral du rapport Saulnier au maire Drapeau

Le directeur du service de la police de Montréal, M. Jacques Saulnier, a signé, en date du mercredi 27 octobre, un rapport au comité exécutif de la ville de Montréal exposant les motifs pour lesquels, à son avis, les autorités municipales devraient interdire toute manifestation pendant 30 jours dans le quadrilatère borné par les rues Bleury, Saint-Denis, Dorchester et par le fleuve. Voici le texte intégral de ce rapport qui a été invoqué par la ville pour prohiber toute manifestation devant l'immeuble de La Presse.

Monsieur le Président et MM. les membres du Comité exécutif Hôtel de Ville a/s de monsieur Jean-Louis Sauvé Secrétaire administratif de la ville

Objet: Violence appréhendée et manifestations à l'occasion du conflit qui s'envenime entre le Journal La Presse et des employés appuyés par de nombreux autres syndicats ou organisations syndicales

Messieurs, Je crois de mon devoir impérieux et urgent de porter à votre connaissance les graves faits qui suivent:

Depuis le déclenchement le 18 juillet 1971 d'un important conflit ouvrier au quotidien de Montréal La Presse, sis au 7 rue St-Jacques et 750 boulevard St-Laurent, les relations entre les différentes parties se sont envenimées au point où, dès le mois d'août, il y eut recours à la violence, à la menace et à l'intimidation de certaines personnes, dont des employés relancés à leur lieu de travail et même à leur résidence.

Ces troubles de la paix et de l'ordre public ont pris un tel caractère de gravité qu'il en est résulté des mises en accusation devant les tribunaux pour des actes criminels et que la Cour Supérieure a émis une injonction à laquelle il a été fait droit provisoirement, le 8 septembre 1971, et qui a été définitivement émise le 14 septembre 1971, après preuve devant le tribunal de ces graves faits, ordonnant qu'il soit mis fin aux actes de violence ou autres actes illégaux

ainsi prouvés devant le Tribunal;

Dès le mois d'août, l'affaire a pris un retentissement et une ampleur plus considérable par la participation active à ce conflit de dirigeants de certaines centrales syndicales;

Les activités et propos enflammés du dénommé Louis Laberge, Président de la Fédération des Travailleurs du Québec, ont amené le Tribunal à l'inclure personnellement dans la liste des personnes contre lesquelles la susdite injonction a été émise;

Dans le cours des mois d'août, septembre et octobre, les actes d'intimidation, de violence et les manifestations se sont multipliés; Dans le mois d'août, les esprits étaient suffisamment échauffés pour qu'une manifestation occasionne des blessures à de nombreuses personnes dont les agents de la paix dans l'exécution de leur devoir et que des dommages matériels de plusieurs milliers de dollars soient infligés;

A quelques jours à peine de cette manifestation, dans le même mois, quelques dizaines de fiers-à-bras envahissaient des lieux privés, causant de la destruction aux biens et s'attaquant à de nombreuses personnes qui y étaient réunies dont plusieurs furent blessées et certaines durent être hospitalisées;

Au cours du présent mois, les incidents se sont multipliés; Une première manifestation, en date du 7 octobre, a comporté un défilé d'environ un millier de personnes aux abords de La Presse, sans incident grave;

Au cours d'une manifestation, en date du 16 octobre

1971 de plusieurs milliers de personnes, un important groupe a tenté de se rendre vers le Journal La Presse et cet incident a été accompagné de violence et de dommages à la propriété. Plusieurs agents de la paix ont été blessés dans l'exécution de leur devoir;

Le 24 octobre, des manifestants ont massé de nombreux véhicules aux alentours du Journal La Presse bloquant toute circulation dans les voies publiques environnantes et empêchant illégalement, en violation de l'injonction émise par la Cour Supérieure, la poursuite normale des activités à cet endroit;

Lors de la première importante manifestation spécifiquement dirigée contre le Journal La Presse à laquelle ont participé quelques milliers de personnes, le 24 août 1971, le dénommé Louis Laberge, Président de la Fédération des Travailleurs du Québec, a prononcé sur les lieux un discours enflammé qui a provoqué de nombreux incidents dont des dommages importants à la propriété des blessures à la personne dont des agents de la paix dans l'exécution de leurs fonctions;

Lors de cette manifestation, le dénommé Louis Laberge, Président de la Fédération des Travailleurs du Québec, a déclaré notamment que l'organisation qui dirigerait serait encore plus volumineuse et plus efficace;

14) Hier, tous les médias d'information communiquent à la population l'information que le dit Louis Laberge comme Président de la Fédération des Travailleurs du Québec, avait décidé de la tenue d'une manifestation monstre qu'il entendait diriger et qui masserait des milliers de travailleurs autour de La Presse et où ce dernier faisait appel non seulement aux travailleurs du Journal La Presse ou aux autres syndicats des unions affiliées de Montréal, mais faisait appel aux travailleurs de toutes les grandes centrales ouvrières de la province;

15) Au cours des appels enflammés pour mousser les

manifestations de masse, ledit Louis Laberge a prononcé des paroles inquiétantes ou des menaces à l'effet notamment que les employés de La Presse étaient mieux de ne pas être dans les édifices de ce journal ou sur les lieux de ladite manifestation. La teneur de ces déclarations donnant raison d'appréhender des actes de violence et le développement d'une situation qui puisse devenir hors de contrôle;

16) La manifestation massive en voie d'organisation semble l'aboutissement d'une escalade de la violence;

17) La situation qui peut en résulter aux abords de La Presse et dans les environs est d'autant plus inquiétante que certaines des rues environnantes, dont quelques-unes sont très étroites, font l'objet d'importants travaux publics, sont en partie rétrécies par ces travaux, sont encombrées de débris, mortiers et autres objets pouvant devenir des projectiles, de même que certaines propriétés adjacentes où les travaux de démolition sont en cours. Il est de plus à remarquer que le parcours en chantier de la route transcanadienne longe ce secteur;

18) Lors d'une entrevue au quartier-général du Service de la Police de Montréal, hier le 26 octobre, le susdit Louis Laberge a déclaré entre autres choses, en substance, qu'il était poussé par des militants réchauffés dont il ne pouvait être sûr de contrôler les agissements, admettant la probabilité à la possibilité de dommages à la propriété qu'il ne pourrait empêcher, soulevant la question de la présence possible de personnes sur les ouvertures des bâtiments environnants à des fins qu'il semblait craindre, et enfin, admettant ne pouvoir contrôler la présence possible parmi les manifestants de partisans professionnels de la violence, dont nous sommes par ailleurs informés de la participation projetée à cette manifestation, invoquant même la possibilité d'un nouveau "Murray Hill";

19) L'importance de protéger la population et de maintenir l'ordre est d'autant plus gran-

de qu'à l'occasion de telles manifestations, de nombreux agitateurs, souvent les mêmes, se mêlent dans une grande foule pour lancer divers projectiles, dont des "cocktails molotov" ou pour troubler la paix et porter atteinte à la personne et à la propriété, alors que l'identification et la neutralisation de ces agitateurs deviennent extrêmement difficiles;

20) Il n'est pas sans intérêt de noter, à la suite d'une multiplication des manifestations, le coût énorme que la population doit supporter pour les services d'ordre rendus nécessaires, les salaires versés en temps supplémentaire aux seuls policiers que l'on doit mobiliser, allant à quelques milliers de dollars par heure.

21) La manifestation massive projetée aux abords de "La Presse" ou toutes autres manifestations de cette envergure en cet endroit dont les plusieurs jours qui suivent, dans le climat exacerbé qui se détériore progressivement, risque de s'accompagner de désordres sérieux, de violence à la personne et à la propriété et d'autres incidents d'une telle gravité que l'on puisse craindre qu'une situation se développe où les services de sécurité peuvent perdre le contrôle des événements et être dans l'impossibilité d'assurer l'ordre et la paix publiques;

22) En conséquence, il est de notre devoir de vous informer que nous avons des motifs raisonnables de croire que la tenue d'assemblées, de défilés ou attroupements, dans les prochains trente (30) jours, dans la partie de la ville comprise entre le boulevard Dorchester et le Fleuve et limitée à l'est pas la rue St-Denis et à l'ouest par la rue Bleury, causera du tumulte, mettra en danger la sécurité, la paix et l'ordre publics et sera une occasion de tels actes, de sorte qu'il existe une situation exceptionnelle qui justifie des mesures préventives pour sauvegarder la paix et l'ordre publics.

23) Nous recommandons donc que le Comité exécutif

Suite à la page 2

L'avis de l'avocat en chef de la ville

Texte intégral du rapport de Me Michel Côté

L'avocat en chef de la ville de Montréal, Me Michel Côté, a présenté en date de mercredi 27 octobre, un rapport recommandant au comité exécutif de Montréal d'émettre une ordonnance prohibant toute manifestation pendant 30 jours dans le quadrilatère borné par les rues Bleury, Saint-Denis, Dorchester et par le fleuve. Voici le texte intégral de ce rapport.

Monsieur le Président et MM. les Membres du Comité exécutif Hôtel de Ville a/s de monsieur Jean-Louis Sauvé Secrétaire administratif de la ville

Objet: Recommandation d'adoption d'une ordonnance pour interdire toute manifestation, tout défilé ou tout attroupement, pour une période de trente (30) jours, dans une partie du domaine public de la Ville de Montréal - en vertu du règlement 3926 concernant les manifestations dans le domaine public.

Messieurs, Nous avons reçu et pris connaissance du rapport en date du 27 octobre 1971 du directeur du service de la police, monsieur Jacques Saulnier, recommandant l'adoption d'une ordonnance en vertu du règlement 3926 pour interdire, pour une période de trente (30) jours, dans une partie du domaine public de la Ville, toute assemblée, tout défilé et tout attroupement.

Considérant la gravité des faits relatés par le directeur du service de la police et le danger de trouble de la paix et de l'ordre publics qu'il y a raisons d'appréhender, nous ne pouvons que conclure, comme ce dernier, qu'il existe une situation exceptionnelle et qu'il y a des motifs raisonnables de croire que la tenue d'assemblée, de défilé ou d'attroupement mettra en danger la sécurité, la paix et l'ordre publics, causera du tumulte ou sera une occasion de tels actes, et qu'en conséquence, il y a lieu de prendre des mesures préventives pour protéger la population et sauvegarder la paix et l'ordre publics.

Nous recommandons donc, conjointement avec le directeur du service de la police de la ville, monsieur Jacques Saulnier, que le Comité exécutif interdise, par ordonnance, la tenue de toute assemblée, de tout défilé et de tout attroupement, pour une période de trente (30) jours débutant à midi le 28 octobre 1971, en tout temps, sur cette partie du domaine public de la ville de Montréal située entre le boulevard Dorchester et le Fleuve Saint-Laurent et limitée à l'est par la rue Saint-Denis et à l'ouest par la rue Bleury.

Nous recommandons que cette ordonnance soit sous la forme et les termes du projet d'ordonnance que nous annexons à la présente.

Veuillez agréer, messieurs, l'expression réitérée de nos sentiments les plus distingués.

L'avocat en chef de la Ville

Michel COTE

Au Collège du Vieux-Montréal

Une nouvelle pédagogie dans un nouveau campus

par ANDRÉ TRUDEL, directeur général

La construction d'un nouveau campus pour le collège du Vieux Montréal coïncide avec la remise en question et la réorientation de la vie pédagogique collégiale. Le concept architectural devait donc tenir compte des orientations nouvelles de l'enseignement au collège.

En ce sens, l'intégration au collège d'un centre de ressources didactiques (CRD) constitue la pierre de base de ce renouveau pédagogique. Il importe donc que la problématique sur laquelle s'appuie la création de ce centre et les objectifs qu'il poursuit soient clairement définis.

Il fallait répondre aux questions suivantes: Quels sont les principes de base sur lesquels s'appuie le CRD et comment les transposer dans l'architecture de la nouvelle construction.

Les principes de base

Le temps est révolu où l'expérience humaine devait nécessairement être transmise par le professeur ("le maître"). Il est impossible pour un être humain de tout savoir, même à l'intérieur d'une spécialité, de sorte que l'étudiant doit avoir accès à d'autres sources que le professeur pour parfaire son éducation.

Une nouvelle relation s'établit entre le professeur et l'étudiant et l'expérience humaine. La société et les moyens de communication actuels font en sorte que l'étudiant peut accéder aux mêmes sources de documentation que le professeur. Il arrive même qu'au niveau collégial, un étudiant soit mieux documenté que son professeur sur un sujet donné. Le rôle du professeur

doit évoluer vers celui de guide, d'animateur qui motive l'étudiant à la recherche et à la création.

Le rapport professeur-étudiant qui était de un à plusieurs évolue vers le concept de plusieurs rapports de un à un, d'où un apprentissage plus personnalisé.

La prolifération de la connaissance et des sources d'information rendent impossible l'acquisition de toutes les données nécessaires à la création, et bien que l'accent soit mis d'ores et déjà sur l'expression de soi et la création personnelle, les projets d'envergure nécessitent néanmoins la mise en commun de plusieurs sources d'énergie. Le processus de création s'accomplit de plus en plus par synergie, et cette tendance devra se refléter dans toute l'activité collégiale. Par conséquent, l'on peut s'attendre à voir les étudiants travailler en petits groupes, en ateliers réunis dans des salles aménagées de façon à favoriser le processus de création.

Le concept de la salle de cours rectangulaire est périmé. Il ne favorise pas les échanges étudiant-étudiant et professeur-étudiant. La conception physique des salles de cours doit donc s'orienter selon une géométrie favorisant davantage les interactions; elle doit tendre vers le cercle.

Présentement, le collège n'est accessible qu'aux élus, c'est-à-dire à ceux qui ont passé par le filtre de l'admission. Il devra s'ouvrir à tous s'il veut respecter son engagement sur le concept architectural; il y aura multiplicité d'options et de programmes nécessitant une grande variété de locaux. Certains services devront être accessibles en tout temps.

Le livre a été longtemps la seule méthode d'entreposage d'expérience humaine. De nos jours, nous disposons d'une myriade de méthodes dont le livre, le microfilm, les microfiches, le document sonore, l'image fixe, le cinéma, la télévision, l'ordina-

teur et autres.

Certaines de ces méthodes ont le net avantage de donner accès à l'expérience humaine par voie électronique, permettant ainsi l'accès à la documentation sans jamais manipuler le "document".

Actuellement, à l'intérieur du collège, l'étudiant doit lui-même se rendre aux sources de documentation. Nous avons conçu un collège qui placera l'étudiant au centre d'un vaste réseau de communication.

L'accès à la documentation devra donc lui être facilité par la décentralisation des sources de documentation. Dans cette optique, nous avons choisi de mettre sur pied un C.R.D. à plusieurs ramifications socialisées, rattachées à des aires pédagogiques définies.

Nous entendons par "aire pédagogique" un lieu d'apprentissage pouvant regrouper plusieurs disciplines ou plusieurs groupes de disciplines. Une aire pédagogique favorise le regroupement des services communs aux diverses disciplines qu'elle englobe, assurant ainsi une utilisation plus rationnelle et plus efficace des laboratoires et des autres services à la pédagogie.

En outre, vu la variété des cours qui doit suivre un étudiant, les aires pédagogiques contribuent au décloisonnement qui lui permet ainsi de fréquenter plusieurs aires pour compléter son programme.

Pourquoi des aires pédagogiques

L'aire pédagogique, de plus, constitue un lieu d'apprentissage favorisant davantage "l'interdisciplinaire". C'est-à-dire, la mise en commun des énergies de plusieurs groupes de disciplines connexes. Cet esprit de collégialité se manifeste déjà au sein du corps professoral du collège, mais il n'est pas favorisé par la disposition physique des lieux pédagogiques.

Présentement, la communication, l'information circulent mal ou pas du tout, d'un groupe de disciplines à l'autre. Nous prévoyons que dans une aire pédagogique, la communication sera facilitée par le rapprochement physique des divers groupes de disciplines.

Nul doute que le développement architectural et la flexibilité des locaux permettront une meilleure polyvalence, tout en favorisant une croissance harmonieuse des options en fonction du monde du travail.

Nous n'avons pas voulu fixer, au départ, les méthodes pédagogiques mais plutôt construire une structure adaptable, tout en laissant au groupe de professeurs de chaque discipline le soin de définir, avec le collège, les diverses formes que prendront leurs relations pédagogiques.

L'emménagement dans le nouvel édifice se fera probablement en septembre '74. Déjà, il nous faut axer notre vie sur cette nouvelle pédagogie et sur ce nouveau campus.

BOURSES D'ASSOCIÉS DE RECHERCHE OFFERTES PAR LE CRDI

Dans le cadre de son programme de développement des ressources humaines, le Centre de Recherches pour le Développement International offre dix bourses, chacune d'une durée d'un an, à des praticiens professionnels qui désirent se diriger vers le domaine du développement international ou améliorer les connaissances qu'ils y apportent déjà.

Chaque bourse comprend un émoulement se chiffant jusqu'à 15,000 dollars (selon les autres revenus personnels) et des allocations pour frais de voyage, de recherches et de formation.

Les candidats doivent être citoyens canadiens ou immigrants résidant au Canada depuis au moins trois ans. Ils doivent jouir d'une bonne réputation professionnelle, avoir quelque dix ans d'expérience et posséder une compétence reconnue qui soit applicable aux problèmes des pays en voie de développement.

Les domaines d'intérêt, bien que non restreints, peuvent comprendre: l'agriculture, les sciences de la nutrition et de l'alimentation, l'information et les communications, la population et la santé, la dynamique rurale-urbaine, les sciences sociales, le transfert de la technologie, l'éducation, le génie.

Veuillez adresser vos demandes de renseignements à:

Bourses d'associés de recherche, Centre de Recherches pour le Développement International, Casier Postal 9500, Ottawa, Ontario, Canada K1G 3H9



Paul HAMEL, S.J. invite chaque jour, des témoins du monde chrétien.

à l'émission **Témoignage**

du 1er au 6 novembre 1971

LUNDI: Dr Beltrami: Les couples doivent-ils prendre leurs vacances ensemble?

MARDI: Mgr Guy Bélanger: J'ai vu les notes à l'œuvre en Amérique latine

MERCREDI: Julien Harvey, S.J.: Le Christ a-t-il été un révolutionnaire?

JEUDI: Hervé Carrier, S.J.: Le rôle international de l'université Gregoriana

VENREDI: L. Peizer, O.F.M.: "Desespérants, qu'est-ce que le sens dans l'au-delà?"

SAMEDI: Jean Vanier: La vie secrète du Général Vanier

À Montréal sintoniser

CSO Sorel 8h. 40 (au cadran 1320ks)

CKBS St-Hyacinthe 15h. 35 (au cadran 1240ks)

CFL Valleyfield 13h. 45 (au cadran 1370ks)

et à 50 autres stations au Canada

Pour recevoir le prospectus du

**Cours de Fine Cuisine Familiale**

Commencant les 15 et 16 novembre et de la leçon d'essai de ce cours qui aura lieu au choix les vendredi 29 octobre et mardi 9 novembre

téléphonez à **843-6481**

**INSTITUT CULINAIRE HENRI BERNARD**

DEPUIS 1951

2015 de la Montagne, Mtl.

**Ayez des idées claires à votre réunion d'affaires!..**

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraichissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. A nous d'en faire un succès... et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquez avec le service des congrès du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

**LE MOYEN IDÉAL ET FACILE DE VOUS GARDER SVELTE, FORT ET EN PLEINE FORME, CHEZ VOUS!**

Pratiquez votre programme complet d'exercice en famille, 15 minutes, par jour, dans l'intimité de votre foyer! Retrouvez l'apparence de vos 20 ans.

**EXERCISE Master**

Depuis 1951

MESDAMES Raffermissiez votre corps. Retrouvez l'apparence de vos 20 ans. Améliorez votre taille, hanches, cuisses et abdomen. L'EXERCISE-MASTER vous aide à paraître plus jeune... à vous sentir plus jeune... à penser plus jeune! Utilisez cet appareil 15 minutes par jour à votre propre domicile. Dans peu de temps votre taille, vos hanches et votre abdomen s'amincissent... vos nerfs sont plus détendus... vous ressentez un regain d'énergie.

MESSIEURS Vous vous sentez contrarié, nerveux? Détendez-vous sur un EXERCISE-MASTER. Débarassez-vous des tensions quotidiennes en faisant de l'exercice sur ce merveilleux appareil... à la maison ou au bureau... seulement 15 minutes par jour. Son secret: activer modérément tous les muscles du corps... à un rythme qui ne vous fatigue pas. Ses résultats: des muscles plus fermes dans un corps plus svelte... l'élimination des tensions physiques et mentales.

Enes-trop trop souvent courbaturé, fatigué, déprimé? Votre système digestif est-il en bon état? Souffrez-vous de troubles organiques et musculaires? Votre corps est-il en train de se déformer? Etes-vous déjà sur le chemin de la dégénérescence? La maladie vous guette-t-elle? Etes-vous certain d'être suffisamment armé contre les maladies du siècle?

Voilà certainement des questions qui vous préoccupent si vous considérez que la santé, c'est-à-dire la VIE, constitue l'HERITAGE CAPITAL de notre séjour sur la terre. Je suis convaincu que vous désirez VIVRE EN PLEINE FORME jusqu'à un âge très avancé et que vous voulez goûter au bonheur de vivre pleinement votre vie. Alors n'attendez pas que la faiblesse s'installe chez vous et que la maladie vienne vous faucher prématurément.

En peu de temps vous sentirez augmenter en vous: force, énergie, résistance et pouvoir d'action. Vous deviendrez l'homme que vous voulez être et apprendrez à le demeurer aussi longtemps que vous le voudrez.

**NE TARDEZ PAS — TÉLÉPHONEZ DÈS MAINTENANT**

TELEPHONEZ ou ECRIVEZ AUJOURD'HUI

**EXERCISE-MASTER (MONTRÉAL) (514) 849-7075**

1100 ST-DENIS, MTL., P.Q.

Envoyez-moi votre brochure gratuite

NOM ..... (ATTENTION!)

ADRESSE ..... ZONE .....

VILLE ..... AGE ..... 21

TELEPHONE ..... MAINTENANT

**GRATIS**

DEMANDEZ NOTRE BROCHURE ILLUSTRANT NOTRE NOUVEAU MODÈLE 1971.

APPELEZ 849-7075 MAINTENANT VOUS L'OBTIENDREZ PLUS VITE

SERVICE TELEPHONIQUE 24 H. PAR JOUR (DIMANCHE COMPRIS)

# suites de la première page

## YAHYA KHAN

de cherche l'escalade dans l'espoir de la conquête de territoires et d'installer un régime fantoche au Bengale ce sera la guerre.

"La Chine populaire ne tolérera pas une attaque contre le Pakistan. Elle nous fournira tous les armements et toute l'aide nécessaires à l'exception de troupes", a poursuivi M. Yahya Khan.

De l'autre côté de la frontière, le maréchal de l'air Koutakhov, commandant en chef de l'armée de l'air soviétique, se trouvait cette fin de semaine à la nouvelle Delhi, pour une visite officielle de six jours.

De sources officielles, on s'est borné à indiquer que la visite du maréchal Koutakhov ne fait que répondre à celle effectuée en URSS par son homologue indien, le maréchal Lal, mais pour les observateurs, la date de la visite pourrait avoir été décidée en raison de la tension croissante entre l'Inde et le Pakistan.

A ce propos, Karachi affirme que vingt-trois villageois pakistans ont été tués et quatorze blessés par des bombardements effectués hier par l'artillerie indienne sur dix-huit villages frontaliers du Bengale oriental.

Quelque 1.650 obus sont tombés sur les villages détruisant ou endommageant quarante-deux maisons, a précisé la radio, qui a ajouté qu'au cours de trois "contacts", qui avaient eu lieu dans la région frontalière, cinq agents indiens avaient été tués et six autres faits prisonniers.

Pendant ce temps à Londres, où elle se trouve depuis vendredi, Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde s'est déclarée "satisfaite dans l'ensemble" des entretiens qu'elle a eus avec Chequers avec le premier ministre britannique, M. Edward Heath.

Mme Gandhi a donné cette indication à un groupe de journalistes indiens avant de se rendre au "Coliseum", où elle a pris la parole devant une très nombreuse assemblée.

Le premier ministre de l'Inde a réaffirmé avec force dans son discours que son pays était "totalelement opposé" à la présence d'observateurs de l'ONU des deux côtés de la frontière entre l'Inde et le Pakistan. Dix observateurs des Nations unies sont déjà en Inde, où ils peuvent circuler librement car nous n'avons rien à cacher, a-t-elle dit.

"Mais nous ne pouvons pas permettre que nos intérêts nationaux et notre sécurité soient mis en danger, et nous avons le droit de prendre toutes les mesures nécessaires à leur protection."

Enfin, aux élections partielles au Pakistan oriental, onze autres candidats à l'assemblée provinciale ont été déclarés élus hier sans opposition, ce qui porte à 46 le nombre des sièges nouvellement pourvus après la déchéance de 105 membres de l'ancienne Ligue Awami, annoncée-t-on à Karachi.

En ce qui concerne les élections partielles dans les autres circonscriptions, qui doivent se dérouler entre le 6 décembre 1971 et le 7 janvier 1972, on s'attend à de nouveaux retraits de candidatures du fait que six partis religieux ou de droite ont passé un accord électoral afin de ne pas s'opposer entre eux et de se partager les sièges vacants.

D'autre part, des élections partielles doivent également se dérouler en décembre pour pouvoir aux 78 sièges de l'assemblée nationale laissés vacants par les membres de l'ancienne Ligue Awami. Déjà 52 candidats ont été déclarés élus sans opposition et vont donc représenter le Pakistan oriental à l'assemblée nationale; cinq appartiennent au Parti pakistanais du peuple, le parti majoritaire au Pakistan occidental, tandis que les autres représentent le "cartel" des six partis religieux ou de droite.

## L'IRA FRAPPE

tion avec l'Europe occidentale, notamment les liaisons Eurovision, ont été touchées. En début d'après-midi, elles étaient toutes rétablies.

L'enquête a montré qu'une certaine quantité d'explosifs très puissants a été utilisée.

Sans doute les auteurs de l'attentat escomptaient-ils que l'explosion désorganiserait sérieusement les liaisons téléphoniques et radio ainsi que les relais de télévision de la capitale, ce qui n'a pas été le cas.

Il reste que l'explosion à la tour des postes est, de loin, l'acte le plus spectaculaire de la série d'attentats qui, depuis plus d'un an, ont été commis dans la capitale.

En Irlande, le week-end a été chaud: une série d'explosions s'est produite samedi matin en l'espace d'une demi-heure dans sept postes de douanes nord-irlandais, à la frontière entre l'Ulster et l'Eire.

Les deux premières explosions se sont produites à dix heures aux postes de Killeen et Tullybonnell dans le comté d'Armagh. Vingt minutes plus tard, ce fut le tour des postes d'Annarmartin et Aghalene dans le comté voisin de Ferknagh puis dix minutes après, de trois postes du comté de Down d'être endommagés par des explosions.

D'autre part, un jeune homme de 19 ans, et un soldat britannique, qui avait été blessé samedi, sont morts hier en Ulster, et deux autres soldats britanniques ont été blessés. Cette journée a été marquée en outre, dans plusieurs localités par des explosions et des affrontements entre jeunes républicains irlandais et soldats britanniques.

Découvert sur une route près de Belfast, le jeune garçon avait été baillonné ligoté, puis abattu d'une balle dans le dos. Il s'agit vraisemblablement d'un règlement de comptes de l'armée républicaine irlandaise.

Deux soldats britanniques ont, d'autre part, été blessés par un franc-tireur à Belfast. Leurs jours ne sont pas en danger.

A Londonderry, une fois encore, catholiques et soldats se sont affrontés près du Bogside. Deux boutiques ont été détruites par des bombes. Les soldats se sont défendus de la pluie de projectiles qui s'abattaient sur eux avec des balles de caoutchouc et des gaz lacrymogènes. On ne signale pas de victimes.

Des engagements du même genre se sont produits près d'Armagh et à Belfast, où des coups de feu ont été tirés. Près de la frontière, un véhicule de l'armée a échappé de justesse à une mine piégée, et le domicile d'un ancien policier, à Belfast, a été partiellement détruit par un bombe.

A Londres hier soir, un cortège de près de dix mille personnes, venues de nombreux quartiers de Londres et de plusieurs grandes villes de province, a défilé à Whitehall, le quartier des ministères, pour réclamer le retrait de l'armée britannique d'Irlande du nord.

Surveillés par d'imposants détachements de police, les manifestants agitaient une véritable forêt de drapeaux, l'étendard rouge des communistes voisinant avec l'insigne vert des républicains irlandais. Les slogans d'extrême-gauche se mêlaient au cri de "victoire à l'I.R.A.", repris par des milliers de voix.

Devant Downing Sinfat, des policiers sur trois rangs, dont deux de police montée, stationnaient derrière une barrière de fer pour interdire l'accès à la résidence du premier ministre.

La foule défila bruyamment mais pacifiquement jusqu'au quai de la Tamise et se dispersa ensuite lentement dans la nuit tombante.

## LE VATICAN

ajouta le quotidien du Saint-Siège, "représente une exagération fantastique même si l'on voulait tenir compte aussi des activités regardant les institutions ayant des buts particuliers tels l'Institut pour les oeuvres de religion (La Banque du Vatican)".

De son côté, le cardinal romain Egidio Vagnozzi, président de la Conférence des affaires économiques de l'Église, dans une interview accordée en janvier dernier au périodique économique américain "Institutional Investor", précisa que la philosophie financière vaticane "est encore d'un côté, fondamentalement conservatrice et orientée à faire fructifier les revenus tandis que d'un autre, elle tend actuellement à s'inspirer d'une mentalité plus dynamique".

En substance, le cardinal Vagnozzi souligna que l'Église ne peut risquer la faillite et que le Saint-Siège doit donc éviter la spéculation et les initiatives trop osées tendant à augmenter le capital de base avec tous les risques que cela comporte.

L'essentiel pour le Saint-Siège, précisa le président de la conférence des affaires économiques de l'Église, est de conserver le capital qu'il possède tout en tirant le maximum de revenu pour ses besoins, pour les missions, pour les oeuvres de charité, etc.

D'autre part, quant au bilan financier du Vatican sera publié, le barème des salaires de ses employés le sera également.

## UN ENQUÊTEUR

et on assiste à des mouvements de protestation qui vont jusqu'au refus d'obéir à ces ordonnances.

Une injonction implique des droits et des obligations pour chacune des parties en conflit, a observé M. Cournoyer, et il faut que la loi assure le respect et des droits et des obligations dans une égale mesure.

A CJAD, par ailleurs, M. Cournoyer a souligné que son ministère avait fait jusqu'ici tout ce qui était légalement possible pour amener une solution rapide du litige à La Presse, mais qu'il consentirait néanmoins à agir comme intermédiaire entre les parties: l'écart qui sépare celles-ci a-t-il noté, est encore trop grand pour qu'elles puissent négocier.

M. Cournoyer a ajouté que La Presse est un symbole et qu'à ce titre le conflit attire des éléments dont les objectifs ne sont pas d'y mettre fin.

## LES CENTRALES

dit-il encore, un bon nombre éprouvaient un sentiment de peur, ce qui les aurait rendu plus agressifs.

Le service d'ordre des syndicats, a fait observer le président de la centrale, avait été bien monté; toute l'organisation était conçue pour éviter les coups durs.

Pourtant, le président de la CSN reconnaît qu'il suffit d'une poignée de "manifestants professionnels" pour créer l'insécurité, allusion aux marcheurs qui ont lancé des cailloux et des projectiles aux policiers, et à la camionnette qui a foncé sur la barricade.

"Peut-être, dit-il, nous accusera-t-on de naïveté quand nous pensons que cette manifestation pouvait être pacifique. Mais il est certain qu'il fallait protester contre le règlement municipal interdisant les manifestations puisque le règlement est attaqué par les tribunaux."

"Si ce règlement est maintenu, a dit M. Pepin, on peut craindre d'autres affrontements. Les syndicats, pour leur part, ne feront pas exprès, ne chercheront pas à créer des occasions, mais on doit s'attendre à d'autres protestations."

Quant à la manifestation de vendredi soir, M. Pepin a conclu: "On ne fera plus jamais une affaire comme celle-là."

## M. Chartrand

M. Michel Chartrand, président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN), a déclaré au téléphone qu'il n'avait pas été blessé mais qu'il était "traumatisé moralement" par les événements de vendredi.

"J'ai vu, a-t-il dit, des policiers se conduire sans raison comme des brutes, et frapper dans le dos."

M. Chartrand a signalé la présence parmi les manifestants d'un grand nombre d'agents provocateurs de la police, habillés en civil, qui ont descendu la rue Saint-Denis avec les autres, sont entrés au quartier général de la police pour en ressortir masqués et armés de matras, puis se sont joints à la répression.

Il y a une collusion entre le pouvoir judiciaire et les autorités politiques pour violer les lois, a soutenu M. Chartrand, et ce n'est pas la première fois puisque le maire Jean Drapeau a long-

temps maintenu une loterie alors illégale.

De son côté, le syndicat général du cinéma et de la télévision, qui représente les journalistes de la salle des nouvelles de Radio-Canada à Montréal, tient à décliner face à la population toute responsabilité professionnelle relativement au contenu du quotidien de 22h30 heures du 29 octobre 1971.

La censure par omission qui prévalait au service des nouvelles depuis un an environ s'est transformée hier en un refoulement de la nouvelle qui relève nettement des techniques policières.

## POURQUOI

frontations avec la Police.

A la lumière des renseignements fragmentaires communiqués aux dirigeants, les risques d'incident paraissent sérieux. C'est pourquoi, le Parti québécois n'a pas pris part à la marche bien qu'il ait appuyé la cause des employés syndiqués du journal.

Pour sa part, M. René Lévesque avait indiqué sa préférence pour une marche qui aurait été le prélude à un meeting public au cours duquel les employés de La Presse auraient fait connaître leur problème à l'opinion publique. A cette occasion, il aurait été possible en outre, d'exprimer l'opposition des centrales et celle du Parti au règlement anti-manifestations.

D'autre part, les militants d'"Unité-Québec" (ex-Union nationale) de la région de Montréal, réunis au Club Renaissance vendredi soir sous la présidence de M. Gabriel Loubier, ont été indirectement victime des séquences de la marche des centrales syndicales.

Un certain nombre de "manifestants ont en effet cassé des bouteilles et des cailloux sur l'immeuble, situé rue Sherbrooke, à l'intersection de la rue Berri. Selon un communiqué d'"Unité Québec", "plusieurs des 750 personnes qui assistaient à une présentation audiovisuelle au Club Renaissance" ont reçu des coups et des blessures.

La réunion avait été convoquée pour inaugurer les locaux du secrétariat permanent du Parti à Montréal. Ils ont été aménagés au 1er étage du Club Renaissance.

Au cours de la soirée, un appel à la bombe a été lancé. Mis au courant, M. Loubier n'a informé qu'une dizaine de personnes. A ses côtés se trouvaient, le chef d'"Unité-Québec" a déclaré: "Les hommes politiques doivent assumer leurs responsabilités face aux menaces, avec sérénité, calme et détermination."

"Enfin, la direction du Club signale "certains dégâts matériels" par suite de l'attaque survenue dans la soirée.

## MISES EN

Suite de la page 3

### DORION

Mairie: Jean-Charles Vallée (ELU) (x).

Siège 1: Monique Marier (x); Pierre Lavigne.

Siège 2: Henri Gauthier (ELU) (x).

Siège 3: Paul Dicaire (ELU) (x).

Siège 4: Bernard Graham (x); Blaise Juillet.

Siège 5: Germain Besner; Wilbrod Chevrier.

Siège 6: René Montpetit (x); Robert Nolan.

### BELOEIL

Mairie: Philippe Vézina (x); Roger Denis.

Siège 1: Carl P. Saessler; Jacques Y. Roy.

Siège 2: Jacques Girard; Léonard L. Sauvageau.

Siège 3: Paul Rémillard (x); Jean-Robert Marcotte.

Siège 4: Paul-Emile McLean (x); André Desmarais.

Siège 5: André Cormier (x); Gaston Gagnon.

Siège 6: Réal Vinet (x); Roger Forget.

Siège 7: Pierre Cloutier (ELU).

Siège 8: Jean-Paul Vinet (ELU).

Des élections auront aussi lieu dans les municipalités de Terrebonne, de Notre-Dame du Sacré-Coeur et de l'Île Bizard: "Il a été impossible hier d'obtenir le résultat des mises en nomination dans ces trois municipalités."

## VINGT-TROIS

Suite de la page 3

tations, la marche s'est déroulée dans l'ordre, rue Saint-Denis, sous la surveillance d'un service d'ordre syndical, depuis le square Saint-Louis jusqu'à la rue Craig. A l'intersection des rues Craig et Saint-Denis, un important barrage de police avait été mis en place. Les chefs syndicaux, MM. Louis Laberge, Marcel Pepin et Yvon Charbonneau, ont alors tenté de franchir les barrières pour se constituer pacifiquement prisonniers et, ainsi, protester symboliquement contre l'interdiction faite aux manifestants de pénétrer dans le périmètre interdit: Saint-Denis à l'est; Fleury à l'ouest; Dorchester au nord; le fleuve au sud.

En vain, M. Laberge a-t-il tenté de porter la parole pour inviter les manifestants au calme. En quelques minutes, divers projectiles, venant de la foule, ont été lancés en direction des policiers; quelques instants plus tard, une camionnette, peinte aux couleurs des Patriotes, a foncé sur les barrières métalliques. Une indescriptible bousculade s'est alors produite au cours de laquelle on a vu les policiers relancer vers la foule les projectiles qui leur étaient destinés. En moins de cinq minutes, les barrières avaient été renversées et la chaussée, transformée en champ de bataille. Armés de longs bâtons blancs ou de courts bâtons bruns, les policiers ont pourchassé les manifestants qui se sont dispersés dans un grand désordre.

Par petits groupes, des manifestants se sont regroupés en divers lieux, principalement aux abords du métro Berri-Dorchester et à proximité de la gare d'autobus Voyageur. Plusieurs corbeilles de la Ville ont été mises à feu; des vitres ont volé en éclats, un autobus de la CTM a été renversé et incendié. La foule a été estimée à 8.000 personnes par la police, à 10.000 et même à 12.000 personnes par les organisateurs syndicaux.

Vers 22 heures, la police s'est employée à disperser les manifestants qui s'étaient regroupés au square Saint-Louis. Motocyclistes et policiers casqués de la brigade anti-émeutes ont rapidement ratissé l'espace.

Au cours de la dispersion, de nombreuses personnes soucieuses de fuir les lieux de l'affrontement ont été bousculées durement et frappées par les agents armés de bâtons.

Au total, selon la Police, 160 personnes ont été blessées, dont 80 policiers. Outre des cas de fractures de bras et de jambes, la plupart des blessés ont pu regagner leurs domiciles après avoir été pensés à Saint-Luc.

Madame Michèle Gauthier, âgée de 28 ans, femme d'un journaliste à Radio-Canada, a perdu la vie au cours de la soirée. Elle se trouvait rue Saint-Denis et s'éloignait de la rue Craig peu après l'affrontement lorsqu'elle s'est effondrée, victime de suffocation. Mme Gauthier, a-t-on appris par la suite, souffrait d'asthme bronchitique. Transportée d'abord à La Miséricorde, elle n'a pu être traitée dans cette institution, faute de moyens suffisants. On l'a ensuite transférée à Saint-Luc où les médecins ont constaté le décès.

La police a déclaré que la mort de Mme Gauthier ne saurait être attribuée directement à la manifestation. Mais le mari de la victime a déclaré à la presse qu'il existe un lien direct entre la marche et la mort de sa femme. Le rapport médical a établi que le corps de Mme Gauthier ne portait aucune marque de coup ou de blessure.

Tandis que les manifestants se dispersaient, une alerte à la bombe a été signalée à Westmount. La police a en effet trouvé un engin constitué de quatre bâtons de dynamite, près du mur de la demeure de M. W.I.M. Turner, président en exercice de Consolidated-Bathurst et ancien président de Power Corporation, l'une des sociétés qui appartient au financier montréalais Paul Desmarais, également propriétaire de La Presse. Une voix féminine, qui s'est identifiée comme porte-parole du FLQ, avait prévenu la station CKAK vers 9 h 30, vendredi soir, qu'une bombe avait été déposée chez M. Turner. En quelques instants, les spécialistes ont recueilli et démantelé l'engin qui, selon certaines sources, devait éclater vers minuit.

A 11h30, une bombe a explosé dans un immeuble de l'armée, à l'intersection des rues Christophe-Colomb et Saint-Grégoire. Les dégâts sont considérables et la Police poursuit son enquête.

## DES ÉCOLES

Suite de la page 3

seignement catholique n'était pas une nécessité mais une possibilité. L'école catholique sera toujours selon lui, une mission accompagnée d'un combat non agressif mais constructif.

Les écoles catholiques reçoivent présentement 33 millions d'élèves, c'est-à-dire 7% de l'ensemble de la jeunesse scolarisée dans le monde. On retrouve la moitié des effectifs de l'école catholique en Europe et en Amérique du Nord.

Il existe 100 pays où l'enseignement catholique est organisé sur le plan national et les États-Unis figurent en tête de la liste avec 20% des écoles catholiques du monde.

M. de Smet a mentionné une série de phénomènes qui se révèlent des obstacles à l'enseignement catholique: l'explosion scolaire, les charges financières croissantes, la tendance à la centralisation, l'avènement de l'école socialisante, la psychose du changement et les réformes scolaires.

Il a fait plus indiqué quatre reproches qu'on fait souvent à l'enseignement catholique: c'est un facteur d'anachronisme, un facteur de clivage social, des causes d'un catholicisme dit sociologique et une grande dépense d'énergie par rapport aux autres secteurs. Il a invité les participants au colloque à prendre ces reproches au sérieux.

M. de Smet a finalement souligné six phénomènes qui constituent selon lui des chances pour l'école catholique: l'affaiblissement des luttes idéologiques, l'avènement d'un climat de tolérance, le pragmatisme gouvernemental, le début d'un changement dans la notion même du pouvoir qui permet aux citoyens de définir eux-mêmes leur propre pensée et leur propre structure, le phénomène de la participation et une évolution vers la diversification des structures sociales et scolaires.

## LES ACEF

Suite de la page 3

devenir une farce tragique, une vaste fumisterie. Au cours du congrès, a dit Me Marois, on a senti chez tous les délégués un rejet du système économique dans lequel les Québécois vivent actuellement. Il est donc devenu urgent de faire quelque chose."

Le directeur de la fédération a souligné que les discussions et les échanges qui ont eu lieu pendant ces deux jours non seulement sur le système judiciaire, mais aussi sur la consommation, le crédit, l'endettement, etc, sont l'annonce d'un long processus de réflexion à l'intérieur du mouvement et qui devrait aboutir à la convocation d'un congrès spécial d'orientation en avril prochain.

"La toile de fond sur laquelle se brosse le tableau des premiers mois d'activité de la Fédération des ACEF est sombre: mises à pieds de travailleurs, fermetures d'usines, chômage, développement de nouveaux "rackets", nouvelles techniques de fraude des consommateurs, violation constante de prétendues lois de protection des consommateurs. Nous pensions naïvement que le bill 45 allait à tout le moins "civiliser" cet aspect du système. Nous aurons des orientations nouvelles à prendre et cela ne peut se faire en une fin de semaine. Nous y travaillerons les prochains mois."

## LES COURS

Suite de la page 3

A titre d'exemple, mentionnons le cas d'une secrétaire dactylo débutante qui touchait \$3.004 et qui recevra \$3.578, donc une augmentation de 18%. Un technicien qui recevait \$9.372 (le plus haut salaire payé) recevra une augmentation de 5%.

Si l'on n'a rien obtenu au niveau de l'échelle salariale par rapport aux dernières offres, il en est tout autrement au chapitre des montants forfaitaires qui

## Le témoignage d'Adèle Lauzon

# Le récit de l'agonie de Michèle Gauthier

par Michel Roy

Adèle Lauzon, attachée de presse à La Fédération des travailleurs du Québec, ne connaissait pas Michèle Gauthier. Mais le hasard d'une manifestation a voulu qu'elle assiste, impuissante, à la pénible agonie de la jeune femme dans la soirée de vendredi.

Mme Lauzon a fait pour Le Devoir le récit de cette absurde tragédie, récit qui s'achève sur deux interrogations lancinantes:

"Pourquoi n'y avait-il pas de secours?"

"Pourquoi un hôpital n'est-il pas un hôpital?"

Certes, il était connu que l'étudiante de 27 ans, femme d'un journaliste à Radio-Canada, était asthmatique. Mais il est permis de penser, sinon d'affirmer, qu'elle aurait pu être sauvée si elle avait reçu les soins nécessaires dès que la crise s'est manifestée.

Ce soir-là, peu après la brutale dispersion des manifestants, à l'angle des rues Craig et Saint-Denis, Adèle Lauzon marchait rue Laguchetière, entre Saint-Denis et Saint-Hubert. Sa mission consistait à observer le déroulement de l'opération et, le cas échéant, à communiquer avec la permanence de la FTQ.

Soudain, elle voit une jeune femme, adossée au mur, rue Laguchetière: soutenue par un camarade, elle a peine à respirer. Son compagnon, étudiant lui aussi, demande à Mme Lauzon de l'aider. Mme Gauthier ne peut marcher; il faut la transporter. Laborieusement, aidée par l'étudiant, Mme Lauzon parvient à tirer la malade jusqu'à une demeure, en face, qui ressemble à une maison collective d'étudiants. Un syndiqué du service d'ordre de la manifestation et un volontaire transportent Mme Gauthier jusqu'à l'hôpital de la Miséricorde. Tandis que Mme Lauzon va chercher du secours, ses compagnons d'infortune déposent la malade sur le terrain de stationnement de l'hôpital, situé rue Saint-Hubert, tout près de Laguchetière.

Stupéfaction: les portes sont verrouillées. Personne ne répond, après de longues minutes, une porte s'ouvre enfin à l'arrière, Mme Gauthier est aussitôt amenée. On l'étend sur le parquet. Une infirmière arrive qui constate la gravité de l'état de la jeune femme.

"Son teint tournait au violet, précise Mme Lauzon, et elle murmurait: dépêchez-vous, je vais mourir..."

Un homme se présente au chevet de Mme Gauthier. C'est un interne,

mais il n'a pas ce qu'il faut pour traiter la malade.

"Il faudrait lui faire une piqûre dit-il, mais je n'ai pas ce qu'il faut ici..."

Mme Lauzon adjure l'infirmière d'appeler la police et de faire venir l'ambulance pour la transporter à Saint-Luc, à deux pas de là. Mais l'infirmière lui dit que la police ne répond pas. Mme Lauzon alerte la permanence de la FTQ qui fait le nécessaire. De longues minutes s'écoulent durant lesquelles Mme Lauzon supplie les gardiens de l'institution de laisser passer l'ambulance qui doit venir. Elle redescend au rez-de-chaussée pour apprendre que l'ambulance de la police a déjà pris Mme Gauthier et se dirige vers Saint-Luc.

En quelques minutes, elle gagne l'urgence à Saint-Luc. Mais on lui barre la route. Elle explique. On ne veut rien comprendre. L'affolement règne à cause du grand nombre de blessés de la manifestation. Elle montre le sac à main et le poncho de Mme Gauthier qu'elle avait récupérés plus tôt. Rien à faire: elle ne passera pas.

C'est plus tard, beaucoup plus tard cette nuit-là, qu'elle apprendra le décès de Mme Gauthier. Au poste no 1 de la Police, on confirmera devant Fernand Daoust (secrétaire général de la FTQ) et Jean-P. Borduas, avocat de la centrale, le décès de Mme Gauthier.

En faisant son récit, Adèle Lauzon se souvient par la suite qu'elle avait tenté, en gagnant la Miséricorde, plus tôt dans la soirée, d'arrêter une voiture de la police qui filait à vive allure. Le chauffeur fit un crochet pour l'éviter.

"Pourquoi n'y avait-il pas de secours?" demande encore Mme Lauzon, dans un secteur où l'on se bagarrait, où les immeubles étaient protégés. On s'occupait des blessés légers. Mais cette femme, angoissée, suffoquait, agonisait.

"Pourquoi un hôpital n'est-il pas un hôpital?" Il s'agit, bien entendu, de La Miséricorde. "Je suis encore les lettres sur les murs: Hôpital de la Miséricorde..."

Mais personne ne pouvait sauver cette femme. Dans un hôpital.

À La Miséricorde, hier soir, le téléphoniste, plutôt désagréable, répond qu'elle ne donne aucun renseignement sur "l'affaire", qu'il faut s'adresser à la Police. Mais un interne consent à donner quelques indications: l'hôpital, dit-il, est ouvert 24 heures par jour. Mais c'est un hôpital de maternité. Il n'est pas équipé pour des cas comme celui-là.

## Meeting syndical au Forum

A la suite des événements violents de vendredi, le front commun des trois centrales syndicales doit annoncer cet après-midi au cours d'une conférence de presse d'importantes décisions dont certaines sont déjà connues.

Parmi ces dernières, il y a un grand meeting populaire demain soir au forum de Montréal à compter de 19h30. Les sujets à l'ordre du jour, précise un communiqué de la CSN, sont: "Les grèves en cours, les matraquages du 29 octobre et du 24 juin, la lutte aux fascistes de la Ville de Montréal et au gouvernement du Québec."

M. Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal (CSN), présidera la réunion en compagnie de représentants des deux autres centrales (FTQ, CEQ). M. Chartrand a expliqué hier qu'il avait loué le forum parce qu'il était dans l'ouest et que la Ville de Montréal ne doit faire de "l'est notre ghetto".

D'autre part, le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, a annoncé que la FTQ n'oubliera pas le sort de Mme Gauthier, "première victime du règlement 3926". La centrale étudie présentement une série de projets comme l'émission d'un timbre à sa mémoire et l'invitation à observer une minute de silence dans toutes les assemblées syndicales à venir ainsi qu'au congrès de la FTQ qui commence le 30 novembre.

Au cours de leur conférence de presse cet après-midi, les dirigeants syndicaux dévoileront des "faits troublants" qu'ils ont notés au cours de la manifestation contre La Presse et de l'affrontement violent qui a suivi.

Les chefs des centrales syndicales se sont rencontrés samedi pour étudier la situation et les trois exécutifs doivent se réunir séparément ce matin pour mettre au point les mesures à prendre.

## Funérailles syndicales à Mme Michèle Gauthier

La Fédération des travailleurs du Québec a annoncé hier soir que des funérailles syndicales seront faites mardi matin à Mme Michèle Gauthier, décédée au cours de la manifestation syndicale de vendredi.

Plus de mille représentants des grandes centrales syndicales participeront aux obsèques, dans la petite église de Sainte-Rosalie, près de Saint-Hyacinthe.

Le cortège partira à 9h30 des salons funéraires René-J. Mongeau, 1106 rue

Girouard, à Saint-Hyacinthe. Le service sera célébré à 10 heures à Sainte-Rosalie.

Les porteurs seront les présidents des trois centrales, MM. Louis Laberge (FTQ), Marcel Pepin (CSN) et Yvon Charbonneau (CEQ).

Le père de Mme Gauthier, M. Roger Gosselin, est lui-même syndiqué dans la Fraternité canadienne des employés de chemins de fer, section 341.

# informations

# internationales

## Bilan de Brejnev à Paris

# Une visite qui a consolidé l'acquis, sans rien innover

PARIS et Moscou (AFP) — M. Leonid Brejnev a quitté Paris samedi apparemment satisfait, à l'issue d'un séjour de six jours qui n'a pas comporté moins de trois longs tête-à-tête avec le président Pompidou. Mais si les principes de la coopération entre les deux pays, qui avaient été fixés lors du voyage en octobre dernier du président de la République française en URSS, ont été réaffirmés et solennisés, aucune périodicité nouvelle n'a été fixée pour les rencontres franco-soviétiques aux divers échelons, et l'on souligne du côté français que le texte qui a été signé à l'Elysée ne constitue en aucun cas un traité. A ce propos donc, la position française est demeurée inchangée depuis octobre 1970, ce qui n'a sans doute pas constitué une surprise pour le secrétaire général du parti communiste soviétique.

C'est évidemment sur le plan européen, et dans la perspective de la réunion d'une conférence de sécurité européenne, l'un des principaux objectifs actuels de la diplomatie soviétique, que les conversations ont été les plus approfondies et apparemment les plus cordiales. Une conclusion semble ressortir à la fois des documents publiés à l'issue de la visite — déclaration franco-soviétique et énoncé des principes de coopération — et les indications recueillies de source française: les consultations multilatérales à Helsinki, destinées à préparer la réunion de la conférence, dont les deux parties ont exprimé "l'espoir" qu'elle puisse se réunir dans le courant de l'année prochaine, pourront s'ouvrir dès qu'auront abouti les conversations inter-allemandes.

M. Pompidou n'a, semble-t-il, rien cédé sur l'essentiel, et s'est bien gardé de se laisser entraîner par son interlocuteur, tant sur le plan international que sur celui des relations bilatérales, au-delà de la substance des textes publiés à l'issue de sa visite à Moscou de l'an dernier. Par la durée 6h30 sur 13h00 au total — et l'importance de ses tête-à-tête avec M. Pompidou, il a en outre marqué que, comme du temps du général de Gaulle, les grands problèmes de politique étrangère appartiennent toujours au "domaine réservé".

de l'Elysée. De son côté, M. Brejnev a bien montré qu'il était habilité à parler seul au nom de la "direction collégiale" et qu'il pouvait même se permettre de conférer à Berlin-Est avec les dirigeants d'un "parti frère" étranger avant même d'avoir rendu compte du résultat de ses entretiens de Paris à ses collègues du Kremlin et au peuple soviétique.

Tout au long de son séjour, il s'est naturellement efforcé de présenter de son pays et de son régime une image aussi positive que possible. Imperturbable face aux quelques manifestations d'hostilité, du reste vite étouffées par un service d'ordre particulièrement vigilant ou à la polémique prévue contre le gouvernement français à laquelle s'est livré le député-maire socialiste de Marseille, M. Gaston Deferre, il a refusé courtoisement, mais fermement de sortir de son rôle officiel, celui d'un hôte reçu en tant que chef d'Etat par le président de la République d'un pays ami, et non d'un chef de parti.

Certes, vendredi sur les petits écrans de la télévision française, il a insisté sur le caractère "progressiste" du régime qu'il incarne et ses objectifs éminemment pacifiques, provoquant d'ailleurs certaines réactions parmi les téléspectateurs. Et dans son exposé final

samedi matin à l'Elysée, M. Brejnev, qui n'a cessé au cours de son séjour de sa crifier le "tourisme" au "travail", a exprimé le souhait de revoir, avec plus de loisir, le peuple français.

Il faut cependant constater que son voyage a eu, sur le plan populaire, un impact beaucoup plus limité que celui qu'avait effectué onze années auparavant son prédécesseur Nikita Khrouchtchev.

Sans doute les foules françaises sont-elles devenues depuis lors blasées à l'égard des visites d'hommes d'Etat étrangers, quels qu'ils soient. Mais la personnalité même de M. Brejnev, moins expansif que ne l'était "Monsieur K.", y est sans doute aussi pour quelque chose.

Vue de Moscou, la visite officielle en France de M. Leonid Brejnev a confirmé la réussite d'un processus de détente inauguré entre le plus puissant Etat communiste du monde et l'un des grands pays occidentaux.

Pour les milieux soviétiques, en effet, le rapprochement entre Paris et Moscou est consolidé et accéléré, la coopération politique et économique précisée et élargie. L'U.R.S.S. confirme ses "liens spéciaux" avec un pays de l'Ouest bien disposé à son égard.

Les incertitudes que les entretiens Brejnev-Brandt de Crimée et l'annonce de la visite en mai à Moscou du président Nixon avaient alimentées sont inconsciemment levées. C'est bien à l'Elysée que le président Pompidou et M. Brejnev ont recolté les fruits d'une détente que laissaient augurer l'amorce de la normalisation germano-soviétique et l'accord quadripartite sur Berlin. Ce bénéfice ne doit pas en être seulement bilatéral: c'est un modèle proposé au reste du monde et d'abord à l'Europe.

En même temps, les treize heures d'entretiens Pompidou-Brejnev ont montré les limites d'un rapprochement aussi original, ou du moins de son accélération. Sur des dossiers précis, l'entente a plafonné: la question de la réduction des forces en Europe centrale n'est pas mentionnée dans le communiqué final, celle de la convocation de la conférence européenne ne fait pas apparaître de progrès spectaculaire, enfin aucun traité capable d'institutionnaliser l'entente franco-soviétique n'a été conclu. En bref, on n'a pas innové à Paris, pendant que M. Brejnev s'y trouvait, mais on a perfectionné l'acquis.

A cet égard, "l'énoncé des principes de la coopération" apparaît aux observateurs comme le premier pont solidement jeté entre l'Est et l'Ouest, ce dernier pouvant y trouver des motifs d'encouragement. L'article 7 sur les principes de la coopération inter-européenne condamnerait à l'avance une nouvelle opération tchécoslovaque. L'article 13, important dans les engagements qu'il fait prendre à l'U.R.S.S., répond au souci français d'encourager les contacts humains; il peut être l'amorce d'une ouverture des frontières.

## Séjour berlinois prolongé

BERLIN (AFP) — M. Leonid Brejnev a apparemment retardé son départ de Berlin-Est, où il est resté samedi pour une visite d'amitié, après son voyage officiel en France.

La durée du séjour du secrétaire général du parti communiste soviétique en RDA n'a pas été officiellement annoncée. Officieusement, on avait appris qu'elle se prolongerait jusqu'à dimanche soir. D'autre part, après la cérémonie d'accueil à l'aéroport de Berlin-Schoenefeld samedi, de jeunes "pionniers" avaient distribué des feuilles imprimées invitant les passants à venir saluer M. Brejnev le 31 octobre à 18 heures.

Ni l'agence officielle d'information, ni les stations de radio-diffusion et de télévision n'ont fourni la moindre précision sur le programme de séjour de M. Brejnev. Elles se sont contentées de mentionner les échos suscités dans les pays frères et dans le monde par la "visite de plusieurs jours" du leader soviétique.

On peut penser que les entretiens politiques avec les dirigeants est-allemands, entamés samedi en fin de journée se poursuivaient hier soir.

## Le choix de Pékin: Chine et non république populaire de

NATIONS UNIES, (New York) (AFP) — Le gouvernement de Pékin se fera désigner à l'O.N.U. par le nom de "Chine" et non "République populaire de Chine" (People's Republic of China).

Le ministre des affaires étrangères par intérim de la Chine populaire, M. Chi Peng-Fei, a répondu en ce sens à un télégramme du secrétaire général U Thant qui lui avait demandé le nom précis sous lequel son gouvernement désirait figurer dans l'ordre alphabétique des pays membres.

La délégation nationaliste se faisait aussi désigner sous le nom de "Chine". Si Pékin avait voulu assumer le nom de République populaire de Chine, comme le fait, par exemple, la "République

démocratique du Congo", le nouveau représentant chinois aurait, occupé, dès son arrivée, la présidence du conseil de sécurité, qui échoit, au mois de novembre, au pays membre dont le nom en anglais commence par un "P".

Là n'est pas la raison du choix de Pékin, du sans doute au désir de manifester le caractère exclusif et continu de la représentation de la Chine aux Nations unies.

Le gouvernement de Pékin n'a pas encore fait savoir quand sa délégation arrivera à New York et de qui elle sera composée. Un télégramme reçu vendredi à l'O.N.U. parlait du "proche avenir", interprété généralement comme signifiant dans le courant de la première semaine de novembre.

## Argentine: les auteurs du coup d'Etat manqué en cour martiale

BUENOS AIRES (AFP) — Le procès d'une cinquantaine d'officiers impliqués dans le coup d'Etat révolutionnaire manqué d'Azul et d'Olivaria, le 5 octobre contre le président Lanusse a commencé devant le conseil suprême des forces armées.

Le conseil a entendu le colonel Manuel Alejandro Garcia, ancien commandant du régiment de cavalerie d'Azul et chef du complot, et le colonel Florentino Dias Loza,

chef de la garnison d'Olivaria. Dans les prochains jours, ce sera le tour des autres officiers ayant participé au complot, qui étaient cantonnés dans la province de la Pampa.

Les colonels Ramon Molina, Juan Carlos Mendieta et le lieutenant-colonel Amadeo de Baldrich sont toujours en fuite.

On pense que le conseil suprême rendra sa sentence dans une dizaine de jours, après l'audition de tous les accusés.

## Capriles à l'ambassade de Nicaragua

CARACAS (AFP) — Le sénateur Miguel Ángel Capriles, propriétaire d'une importante chaîne de journaux vénézuéliens, qui a fait l'objet vendredi d'un mandat d'arrêt délivré par un juge militaire, s'est réfugié à l'ambassade du Nicaragua à Caracas.

Le mandat d'arrêt lancé contre le sénateur avait été motivé par la publication, dans

deux revues appartenant au groupe "Capriles" de documents militaires secrets.

LA CROIX-ROUGE TOUJOURS PRÊTE À AIDER

## Nixon-Tito

# L'élément le plus positif des entretiens: la conférence européenne sur la sécurité

WASHINGTON (AFP) — Les présidents Nixon et Tito se sont séparés au terme d'un deuxième et dernier tête-à-tête samedi, suivi de la publication d'un communiqué où ils se déclarent favorables aux efforts tendant à assurer la sécurité pan-européenne.

C'est à propos de l'Europe, en effet, que le communiqué conjoint américano-yougoslave est le plus positif. Les deux présidents, y est-il dit, partagent "la ferme conviction qu'une paix solide et une réelle sécurité sont indivisibles et qu'elles ne peuvent être réalisées que dans le cadre de l'Europe tout entière et non pas seulement dans l'une ou l'autre de ses parties". Les observateurs

lisent dans ce passage un encouragement explicite à l'initiative du bloc communiste de réunir une conférence pan-européenne sur la sécurité.

La situation au Proche-Orient a également été abordée entre les deux chefs d'Etat mais, dans ce domaine, le maréchal s'est borné, semble-t-il, à communiquer à son hôte les impressions recueillies par lui de ses récentes rencontres avec le secrétaire général du P. C. d'URSS, M. Leonid Brejnev, et le président égyptien, M. Anouar Sadate.

Comme il l'a dit vendredi devant le "National Press Club", le maréchal Tito a transmis aux Américains l'engagement des dirigeants soviétiques à reti-

rer leurs troupes de tout le Proche-Orient aussitôt qu'un règlement définitif y aura été réalisé dans le conflit israélo-arabe. Il ne prétend assumer aucun rôle de médiateur et, d'ailleurs, la Maison Blanche s'est défendue de le lui avoir demandé.

Le conflit indo-pakistanaï fait l'objet d'un simple échange de vues et il est à peine mentionné dans le communiqué conjoint. C'est le cas également de la situation dans le Sud-Est asiatique, domaine dans lequel les deux parties ont exprimé chacune son point de vue, sans plus.

M. Nixon a mis son interlocuteur au courant de certains aspects de sa politique de rapprochement avec la République populaire de Chine et de sa volonté de poursuivre, avec l'URSS, "l'ère de la négociation". Dans le domaine bilatéral, les deux parties sont favorables à l'élargissement de leur coopération économique et le maréchal Tito, qui a rencontré de nombreux hommes d'affaires, des dirigeants du Congrès et la quasi-totalité des membres du Congrès américain, n'a ménagé aucun effort pour encourager les investissements américains dans son pays. M. Nixon a rendu hommage, enfin, dans chacune de ses allocutions, à l'indépendance de la Yougoslavie au sein du bloc socialiste et l'accueil extrêmement cérémonieux, autant que cordial, qu'il a réservé à son invité témoigne de l'importance qu'il accorde à l'amitié bienveillante du vieux maréchal.

La partie politique de la visite d'Etat du maréchal Tito aux Etats-Unis a duré trois jours. De Washington, il a gagné Houston, au Texas, où il a visité le centre spatial américain. Hier, il est allé à Palm Springs, puis à Los Angeles. Mardi, avant de gagner le Canada, il fera escale à Des Moines, dans l'Iowa.

## Visite d'amitié à Cuba: la flotte après Kossyguine

MOSCOU (AFP) — M. Alexei Kossyguine, chef du gouvernement soviétique, a regagné hier matin Moscou, venant de La Havane, indique l'agence TASS.

M. Kossyguine était arrivé mardi dernier à Cuba, pour une "visite d'amitié".

A son départ le président du conseil soviétique a été accompagné par le premier ministre cubain, M. Fidel Castro, le président de la République, M. Osvaldo Dorticos, et le vice-premier ministre, M. Raul Castro.

Une foule nombreuse a assisté également au départ de M. Kossyguine. "L'amitié et la collaboration fraternelles entre l'URSS et Cuba" iront en se renforçant, a déclaré M. Alexei Kossyguine dans un message adressé à M. Fidel Castro au moment où il regagnait Moscou.

Le message, adressé également au président cubain Osvaldo Dorticos, souligne d'autre part que le renforcement de la collaboration soviéto-cubaine servira "les intérêts de la paix", et contribuera au "triomphe des grands idéaux du marxisme-léninisme".

A La Havane, on indiquait hier que cinq unités de la flotte militaire soviétique sont arrivées dans un port de Cuba pour une "visite d'amitié".

L'escadre, qui comprend deux sous-marins, deux chasseurs de sous-marins et un bateau-citerne, a été saluée à son arrivée sur une salve de coups de canon. Elle est placée sous le commandement du contre-amiral M. V. Soloviev, et restera à Cuba jusqu'au 9 novembre.

C'est la cinquième escadre soviétique qui fait escale à Cuba depuis le début de l'année.

## Nouvel émissaire américain en RAU

LE CAIRE (AFP) — M. Norman Anderson, adjoint de M. Michael Serner, chef de la section Proche-Orient au département d'Etat, est arrivé au Caire pour une visite de cinq jours, annonçait hier le quotidien "Al-Ahram".

Sa visite en République arabe d'Egypte est la première étape d'une tournée qu'il effectuera dans plusieurs pays de la région où il s'entretiendra avec les responsables du conflit du Proche-Orient.

M. Anderson a déjà rencontré plusieurs responsables égyptiens des affaires étrangères et de l'économie ainsi que des ambassadeurs de pays occidentaux au Caire.

Il a été également reçu par M. Mohamad Riad, chef du cabinet du ministre égyptien des affaires étrangères, M. Mahmoud Riad.

## Avec le traitement Tectyl, l'hiver n'aura pas plus d'effet sur les Renault que l'eau sur le dos d'un canard!

Il y a à deux sortes de traitements anti-rouilles. Celui de quelques rares manufacturiers qui consiste à immerger la carrosserie dans une solution anti-rouille au cours de l'assemblage et il y a le procédé supplémentaire, après l'achat, qui consiste à appliquer sous pression (au moyen de trous perforés dans la carrosserie) un produit spécial destiné à garantir une protection maximum contre la rouille et à assurer une meilleure valeur de revente.

Renault Canada est le premier constructeur d'automobiles en Amérique du Nord à appliquer les deux traitements en usine, à St-Bruno, et à offrir l'option "protection totale" qui consiste en un plan complet incluant l'application du produit Tectyl, les vérifications annuelles et une garantie anti-rouille exclusive de 5 ans/50,000 milles qui vient s'ajouter à sa garantie normale de 12 mois/12,000 milles, pièces et main-d'oeuvre.

La protection Tectyl a été éprouvée pendant plusieurs années sur des véhicules militaires et sur des flottes commerciales au Canada, aux Etats-Unis et en Europe.

En fait, ce procédé est tellement efficace que Renault n'hésite pas à émettre avec chaque voiture neuve traitée au Tectyl une garantie anti-rouille transférable de 5 ans/50,000 milles.

Le concessionnaire Renault sera heureux de répondre à toute question touchant cette exclusivité Renault.



Recherchez le symbole "Traitement Tectyl" qui identifie les Renault portant la garantie anti-rouille 5 ans/50,000 milles.

La raison du confort est toujours la meilleure.

# Renault annonce la garantie anti-rouille 5 ans / 50,000 milles



RENAULT

## Djeddah, 2e édition

AMMAN (AFP) — Le gouvernement jordanien a accepté l'invitation de M. Omar Sakaf, ministre séoudien des affaires étrangères, de reprendre les négociations avec la résistance palestinienne à Djeddah.

La délégation hachémite retournera mardi en Arabie séoudite. Elle sera composée des mêmes membres qui ont eu une première série de rencontres avec une délégation palestinienne à Djeddah du 14 au 24 septembre.



Le dîner annuel de la Société des décorateurs ensembliers du Québec aura lieu le 6 novembre prochain au Musée d'art contemporain sous la présidence du ministre du travail et de la main-d'oeuvre du Québec, M. Jean Cournoyer et Mme Cournoyer. A l'issue du dîner gastronomique qui sera servi dans le décor futuriste du musée, les trophées annuels seront décernés à des décorateurs-ensembliers pour leurs concepts et réalisations d'avant-garde. Sur notre photo, de gauche à droite, Mmes Bernard Morisset, Yves Derome et Bernard Corbeil, membres du comité d'organisation de cette soirée de gala.

## La vogue Tanqueray monte comme une marée!



## Pourquoi?

Dégustez-le, vous comprendrez! La qualité subtile de cette importation raffinée explique sa popularité croissante. Si c'était du gin ordinaire, nous l'aurions mis en bouteille ordinaire.

Gin Tanqueray

Distillé et embouteillé à Londres. Représentant: The Distillers Company (Canada) Limited

informations

internationales

Inauguré hier

# Le second mandat de Thieu

SAIGON (AFP) — Le président Nguyen Van Thieu a commencé hier son second mandat de quatre ans à la tête du Sud-Vietnam en guerre, après une cérémonie d'investiture qui s'est déroulée sous la protection de milliers de policiers en armes.

Un élection-référendum qui lui avait donné, selon les chiffres officiels, plus de 94 pour cent des voix, s'était déroulée le mois dernier d'une façon analogue, toutes les forces armées et de sécurité du Sud-Vietnam ayant été mobilisées pour assurer la protection des électeurs contre les attaques possibles des forces du Front National de libération.

La cérémonie d'investiture — très brève — s'est déroulée dans le calme et aucun incident n'est venu la troubler, autant parce que la situation militaire au Sud-Vietnam et dans la région saïgonnaise s'est nettement améliorée depuis 1968, qu'en raison des extraordinaires mesures policières prises. La capitale était totalement quadrillée et deux "ceintures de sécurité" avaient été établies, l'une sur un rayon de trois kilomètres autour du centre — contre les tirs possibles de mortier de l'intérieur même de la ville — l'autre sur un rayon de dix kilomètres, contre les tirs de roquettes.

Bien qu'il ait fait preuve dans son discours inaugural d'une assurance certaine, voire d'optimisme, le nouveau mandat du président Thieu s'ouvre dans des conditions qui apparaissent particulièrement difficiles et qui s'aggraveront sans doute dès la première année, militairement et économiquement.

En fait, le président Thieu n'a rien déclaré de neuf dans son discours, se contentant de renouveler les offres et propositions de paix faites au cours des deux ou trois dernières années: cessez-le-feu immédiat, signature d'un traité de paix et échanges entre les deux Vietnam.

C'est sans doute ce dernier point qui

est le seul aspect relativement nouveau dans sa position. Il n'avait en effet jamais été publiquement et précis auparavant dans ce domaine.

Mais, comme il l'a lui-même souligné, ces propositions n'ayant jamais été acceptées par "l'autre côté" aux négociations de Paris et chacun restant sur ses positions, il apparaît peu probable aux observateurs à Saïgon que ce discours puisse "dégeler" les négociations ou les faire sortir de leur impasse. D'autant plus que le président Thieu a en même temps maintenu sa ligne dure: il faut écraser militairement les "agresseurs communistes". Il n'a pas fait de concessions à "l'autre côté". Il lui demande au contraire de renoncer à la force et d'accepter ses propositions, sachant fort bien que "l'autre côté" refuse de négocier tant qu'il sera au pouvoir.

Les difficultés auxquelles il devra faire face dans l'immédiat sont grandes. Le jour même de son investiture, le commandement américain annonçait le retrait — prévu — de la division "américain" et on s'attend maintenant à Saïgon que tout le corps expéditionnaire américain sera retiré dans les six ou sept prochains mois.

Il ne resterait peut-être même pas de "force résiduelle", si ce n'est pour assurer la protection de deux ou trois bases navales utilisées pour le retrait total des troupes. Sur ce terrain, les forces sud-vietnamiennes seront livrées à elles-mêmes. L'aviation, notamment les chasseurs-bombardiers "Phantom", serait aussi retirée rapidement. Il ne resterait que la Septième flotte avec ses trois porte-avions et leurs appareils embarqués, ce qui n'est pas négligeable, ainsi que les bombardiers géants "B-52" du "Strategic Air Command", base en Thaïlande, mais qui pilotent quotidiennement les voies de communication et les concentrations de troupes adverses dans les trois pays de l'Indochine. Les "B-52" ont souvent été dans

les combats l'élément décisif en faveur des forces américaines et sud-vietnamiennes. C'est l'arme suprême du commandement américain.

Mais un autre élément décisif pour la survie du Sud-Vietnam — et du régime du président Nguyen Van Thieu — est l'aide économique américaine. Après le vote du sénat américain mettant fin à cette aide, les difficultés auxquelles aura à faire face à plus ou moins longue échéance le gouvernement sud-vietnamien apparaissent énormes.

C'est l'aide américaine qui permet au Sud-Vietnam de se maintenir la tête au-dessus de l'eau", selon l'expression d'un spécialiste américain. "Si l'aide est supprimée, l'économie sud-vietnamienne s'effondrera et le Sud-Vietnam coulera".

## Pékin: les étrangers au parfum

PEKIN (AFP) — Pour la première fois depuis deux ans, les étrangers de Pékin ont pu passer leur dimanche au parc des "Collines parfumées". Ce site, un des plus beaux de la capitale chinoise, leur était fermé depuis l'automne 1969 apparemment pour des raisons de sécurité militaire au moment où la tension s'est accrue à la frontière sino-soviétique.

Du douzième siècle à l'établissement de la république, les "Collines parfumées" avaient servi de terrains de chasse et de résidence aux empereurs, qui y avaient fait ériger pavillons et temples. Devenues un des lieux de promenade favoris des Pékinois, elles

# Le rejet du programme d'aide à l'étranger "Le début d'une nouvelle ère"?

WASHINGTON (AFP) — Le sénateur William Fulbright, président de la commission des affaires étrangères, a déclaré hier que le rejet par le Sénat de la loi d'aide à l'étranger était "l'événement le plus sain et le plus encourageant" et qu'il marquait "le début d'une nouvelle ère" dans la politique étrangère des Etats-Unis.

M. Fulbright, qui a voté vendredi dernier contre le programme d'aide à l'étranger proposé par le gouvernement Nixon, a contesté que le vote négatif du Sénat ait été une manifestation d'isolement. "C'est le début de la réévaluation de notre politique étrangère et de notre aide à l'étranger", a-t-il dit. "Notre programme d'aide a été un instrument majeur de la guerre froide et un véhicule pour notre impérialisme".

Le président de la commission des affaires étrangères s'est prononcé en faveur d'une réorganisation complète de l'aide des Etats-Unis à l'étranger sous forme d'une participation accrue aux

organismes internationaux d'assistance au développement. "C'est la seule vraie façon d'aider le monde sous-développé à faire des progrès", a-t-il dit.

M. Fulbright a annoncé que sa commission se réunirait aujourd'hui pour mettre au point une forme quelconque de programme intérimaire en attendant la refonte complète de l'aide des Etats-Unis à l'étranger. Il a indiqué que des programmes non contestés comme l'aide humanitaire aux réfugiés du Pakistan, la contribution au Fonds des Nations unies pour le développement, à l'UNICEF et l'aide à Israël, pourraient faire l'objet de mesures spéciales pour éviter une interruption de ces programmes.

L'étude du scrutin de vendredi soir montre que ce n'est pas l'opposition habituelle des conservateurs mais la désaffection croissante des libéraux qui a provoqué le rejet du programme d'aide auquel les Etats-Unis ont consacré 143 milliards de dollars en 25 ans.

La grande déception de la guerre d'Indochine, l'émergence du Japon et de l'Europe occidentale comme rivaux économiques des Etats-Unis, la défaite américaine sur la représentation de la Chine aux Nations unies et les efforts du président Richard Nixon lui-même pour passer de l'ère de la confrontation à l'ère de la négociation avec le monde communiste, se sont combinés pour renforcer au Congrès le camp de ceux qui pensent que les Etats-Unis doivent moins s'occuper du monde extérieur pour se pencher sur leurs problèmes intérieurs.

Le rejet de la loi d'aide à l'étranger par le Sénat américain ne va pas être immédiatement ressenti par les quelque 70 pays qui bénéficient de l'assistance des Etats-Unis, et il est encore possible qu'il y ait un programme d'aide de cette année, fait-on remarquer dans les milieux officiels.

Il resterait actuellement plus de 4 milliards de crédits d'assistance dans les "pipe-lines" de l'administration américaine. Cela s'explique par le décalage qui existe toujours entre l'approbation et le financement d'un programme par le Congrès et l'exécution de ce programme. Le robinet de l'aide américaine ne se trouve donc pas brutalement fermé par le vote du Sénat.

D'autre part, plusieurs procédures pourraient permettre au Sénat d'approuver dans les semaines qui vont venir une partie des crédits qu'il a refusés vendredi soir.

1) Le Sénat peut adopter une résolution dite "d'autorité continue" permettant au gouvernement, en l'absence d'une nouvelle loi d'aide à l'étranger, de poursuivre l'exécution des programmes dans les limites autorisées pour la précédente année fiscale.

2) Le Sénat peut attacher à d'autres législations des amendements rétablissant les crédits pour certains programmes d'aide. Cela pourrait notamment se faire en faveur d'Israël, de l'aide économique à l'Amérique latine, de l'aide humanitaire à l'Inde et au Pakistan et peut-être même de l'aide militaire au Cambodge.

3) Le Sénat pourrait prendre l'initiative de préparer une nouvelle loi d'aide à l'étranger, différente du projet gouvernemental qu'il vient de rejeter, et qu'il aurait largement le temps d'approuver avant la fin de l'année fiscale en juin prochain.

La CROIX-ROUGE C'EST VOUS C'EST MOI C'EST NOUS TOUS



Les feuilles laissées sur le parterre étouffent le gazon durant l'hiver si un épais tapis de neige vient les recouvrir. Les feuilles mortes se ramassent et peuvent faire un excellent paillis dans votre jardin. Ce paillis protégera les racines des plantes contre le gel. La maison Union Carbide vient de mettre en marché de gros sacs de quatre pieds en plastique orange qui sont très utiles pour se débarrasser des feuilles mortes et autres ordures.

## Aubaines de l'année!

Pour des idées originales... à des prix sensationnels

AMELIOREZ-VOUS PAR

**1001 RENOVATIONS**

E. LEBLANC & FILS INC.

6667 DE MARSEILLE (Cor. Langelier) MtL

Tel qu'annoncé à la T.V.

# 20%

RABAIS

ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE

**254-6051**

**STYLE MAROCAIN — PRIX SUR DEMANDE**

**FUTURA 11' x 18'** Seulement \$1495.

**GOTHIQUE 11' x 18'** Seulement \$1295.

**STYLE ESPAGNOL — PRIX SUR DEMANDE**

**CUISINE A PARTIR DE \$500.**

Approuvés par : La Société Central d'Hypothèque et Logement (S.C.H.L.) et les Compagnies d'Assurances. Vastes choix de modèles.

**\$800.**

A PARTIR DE GARANTIE 20 ANS

**GRATUIT** CETTE SEMAINE **TAPIS MUR À MUR**

• TERMES FACILES — TAUX BANCAIRES •

**GARANTIE**

Les Renovations Leblanc & Fils Inc. garantissent tous les travaux et la main-d'œuvre pour une période d'un an et nous nous engageons à donner un service impeccable.

LA DIRECTION

E. LEBLANC & FILS INC.

6667, de Marseille (angle Langelier), MtL

Telephone 254-6051

ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE SANS OBLIGATION

**254-6051**

### ESPAGNOL ITALIEN ANGLAIS ALLEMAND JAPONAIS

Après dix années d'expérience Globe est heureux de ses plus récentes améliorations apportées dans les cours intensifs, leçons privées, ou leçons en groupes, tels que ces cours pris chez-vous ou à la campagne.

VOUS ENREGISTREZ CHAQUE LEÇON DONNÉE PAR GLOBE, ainsi votre cours de conversation devient un travail complémentaire qui peut être facilement révisé à la maison.

Nous limitons maintenant nos groupes à quatre personnes. NOTRE SERVICE DE CASSETTE, LABORATOIRES DE LANGUE, MANUELS ET ENREGISTREMENT SONT TOUS INCLUS DANS LES HONORAIRES DU COURS.

Téléphonez-nous pour un service gratuit de consultation. Toutes les leçons sont déductibles de l'impôt.

Nous donnons CE QU'IL Y A DE MEILLEUR, et à des prix NON DISPENDIEUX.

Enregistrez-vous dès maintenant

866-9731

suite 1538

1 Place

Ville Marie

**Suite 1538, 1 Place Ville Marie**

# regards

# sur le monde

Une entrevue de Mgr Parilla-Bonilla

## Porto-Rico: pas d'autre solution que l'indépendance

par PIERRE FERTIN

Ille dans la Mer des Caraïbes, dans la traînée des Grandes Antilles, à la suite de Cuba, de Haïti et de la République Dominicaine, Porto-Rico est l'un des derniers beaux fruits de l'empire espagnol, cueilli par les Etats-Unis en 1898, en même temps que Cuba.

La culture de la canne à sucre, favorisée par le remembrement des terres au bénéfice des grands propriétaires a réduit les petits cultivateurs au statut de travailleurs journaliers.

De ce "territoire" américain (depuis 1971) la citoyenneté américaine permet aux Porto-Ricains d'émigrer librement vers les U.S.A., spécialement à New York où ils constituent une fraction importante du sous-prolétariat.

Un évêque, Mgr Antulio Parrilla-Bonilla, jésuite, né à San Lorenzo en 1919 (Porto-Rico), ordonné prêtre en 1952, a été nommé évêque auxiliaire de Caguas en 1965, puis écarté de ce poste en 1967.

L'interview qu'il a accepté de donner révèle un homme carré, solide, la voix forte, le geste abondant. Mgr Parrilla-Bonilla sait très bien ce qu'il veut. Il enregistre chaque question par un "Bueno!" et la réponse arrive sans hésitation ni détour. Ses déclarations sur l'Eglise à Porto-Rico ou sur les Etats-Unis en sont la preuve.

**Que pensez-vous de l'Eglise à Porto-Rico?**

Je crois que l'Eglise à Porto-Rico, comme dans les autres pays d'Amérique Latine, se réveille. Il existe des minorités qui sont conscientes des conditions d'oppression et de dépendance auxquelles sont soumis nos peuples. Elles auront une action libératrice dans le sens des conclusions de Vatican II et des documents de Medellín. Malgré les hiérarchies, ces minorités vont prendre les devants dans la rénovation de l'Eglise, de manière qu'elle soit le levain dans la recherche des solutions libératrices.

Pourtant, en comparaison de ce que je vois dans des pays comme la Colombie, le Chili, l'Equateur, l'Uruguay, le Pérou, et même en Amérique Centrale, je remarque à Porto-Rico une certaine passivité. Malgré tout, une prise de conscience s'effectue en certains milieux intellectuels, particulièrement à l'Université. Elle les amène, d'une manière irréversible, vers une position de lutte avancée, à Porto-Rico, lutte qui fatalement va les conduire à se dresser contre la hiérarchie. Mais je crois que ces groupes minoritaires l'emporteront à l'intérieur de l'Eglise, étant entendu que je parle de l'Eglise comme du "Peuple de Dieu".

**Vous sentez-vous isolé à l'intérieur de l'Eglise de votre pays?**

Oui, je ne suis plus invité aux réunions de la Conférence Episcopale depuis décembre 1970. Je suppose que ma mise à l'écart est due au fait que j'ai contesté une prétendue réforme du processus d'élection des évêques. Cette réforme n'en est pas une. L'on fait passer l'initiative de dresser des listes d'"épiscopables" de la Nonciature à la

Conférence Episcopale, étant entendu que la Nonciature formule toujours un jugement sur ces noms et les passe au crible. Les laïcs n'ont pas voix au chapitre. Le clergé non plus. J'ai fait savoir au nonce que, selon moi, il fallait donner une participation au choix des évêques, au conseil de laïcs et aux conseils presbytéraux, d'une manière ou d'une autre. Et qu'il fallait le faire d'urgence. En Colombie, en Equateur et ailleurs, des faits montrent que les laïcs et le clergé n'acceptent plus l'existence d'un club fermé d'évêques qui s'engendrent eux-mêmes.

Bref, je suis écarté de la Conférence Episcopale, mais je pense que c'est la seule mesure technique; je suis un membre du collège apostolique, un membre de ce corps collégial des évêques du monde. Je crois que ma participation pouvait être salutaire, justement parce que sur certains points je ne pense pas comme la hiérarchie. Il est bon qu'existe la discussion dans l'Eglise. Si je me sens un peu en marge de la hiérarchie, je ne me sens pas en marge du peuple de Dieu. Je continue d'agir au milieu de lui. Je reçois quantité d'invitations. Ainsi, ce mois-ci, je parlerai dans une assemblée, en faveur des prisonniers politiques portoricains, aux U.S.A.; je ferai l'homélie d'une première messe; je serai orateur à la conférence nationale des laïcs aux U.S.A. Vous le voyez, je parle et j'écris beaucoup et, en fait, j'accomplis mes devoirs d'évêque. La dénonciation des injustices dans le monde, quand on propose des solutions pour les résoudre, est la tâche légitime d'un évêque.

**Jusqu'à quel point êtes-vous engagé dans le mouvement pour l'indépendance de Porto-Rico?**

Je ne fais partie d'aucun groupe. Je ne suis pas un politicien. En fait, j'essaie d'éclairer les chrétiens sur l'urgence d'une solution au problème politique de notre pays. Ce problème est celui de la souveraineté, et il n'existe pas, selon moi, d'autre solution possible que l'indépendance.

Ni l'assimilation aux U.S.A., ni le maintien du statut actuel — qui n'est en fait qu'une prolongation de la colonie — ne sont des solutions. Je m'efforce donc de faire prendre conscience au peuple de Porto-Rico, aux chrétiens d'ici, que cette question commande toutes les autres. Il existe une série de problèmes sociaux, économiques, humains, auxquels je ne puis voir aucune solution dans le cadre de l'actuel statut politique. Je ne dis pas que ces problèmes vont être résolus automatiquement par l'indépendance, mais il y aura une autre manière de leur faire face. Aujourd'hui, nous attendons les solutions de la métropole, faute d'avoir assez de pouvoir. A partir du moment où nous serons libres, nous nous verrons dans l'obligation d'agir en peuple adulte et, bien ou mal, de faire face nous-mêmes à nos problèmes.

**Quel est, selon vous, le rôle de l'Eglise dans cette libération de l'homme portoricain?**

L'Eglise ne saurait passer d'un constantinisme à un autre constantinisme. Elle doit se garder libre face aux structures gouvernementales, ce qui ne veut pas dire opter pour la neutralité. L'Eglise doit suivre la politique du peuple, la politique en faveur des pauvres, des opprimés, des sans-défense, de ceux qui n'ont aucun moyen de se faire entendre. Mais elle ne le fait pas; il lui reste à se désolidariser complètement des structures du pouvoir.

Quelles réactions suscite cette perspective de libération?

La population a peur, d'une peur que j'appelle la peur des colonisés: peur de la liberté, peur de quelqu'un dont on a tenu la main depuis toujours et qui, parvenu à l'âge adulte, continue de se comporter en adolescent.

Quant à mes prises de position, il y a un peu de tout. Il y a ceux qui se refusent à m'entendre parce que je représente un danger pour leur sécurité; il y en a d'autres qui comprennent, me donnent raison, se réjouissent de me voir agir, même si, personnellement, ils sont passifs et ne font montre d'aucune solidarité; enfin, il y a ceux qui m'appuient ouvertement.

**Qui sont-ils et quels sont leurs arguments?**

D'un côté, les politiciens colonialistes, les riches de l'oligarchie, les propriétaires terriens, les industriels, le haut-clergé, les curés qui jouissent d'une bonne situation économique dans l'Eglise; de l'autre, les étudiants, les intellectuels, les travailleurs, les petites gens qui m'ont vu les servir dans les paroisses.

Les arguments des premiers? C'est que je me suis mis dans la politique où je n'ai rien à faire, que je suis un homme plein de haine et de rancœur cachées. Quant aux raisons de ceux qui m'appuient, ils les dérivent du fait que ce sont eux qui subissent l'injustice et l'oppression, comme, par exemple, les intellectuels, car, à Porto-Rico, tout intellectuel qui pense et qui dit la vérité est persécuté.

**Poursuivez-vous votre action en faveur des Portoricains qui ne veulent pas faire leur service militaire dans les forces U.S.?**

J'en aide personnellement quelques-uns. Ils viennent me trouver pour me demander des lettres certifiant qu'ils sont objecteurs de conscience. Je les leur donne après avoir conversé avec eux et m'être assuré qu'ils le sont réellement. Ils le sont en général pour des raisons politiques.

**Quelle a été votre impression lors de votre visite des prisonniers, aux U.S.A., l'an dernier?**

Mon impression est qu'il règne là un système totalitaire. Il m'a été impossible d'entrer dans certaines prisons. Au fur et à mesure que la campagne de presse prenait de l'ampleur, l'affaire s'avérait de plus en plus difficile. En fait, je n'ai visité que 18 prisons. A noter que j'ai même été mis deux fois en état d'arrestation.

**Comment l'épiscopat américain a-t-il réagi à votre initiative?**

Cela ne leur a pas plu. Quelques évêques ont même protesté à Rome. Personnellement, je dirais que je me réjouis de telles plaintes. Elles prouvent l'effet de ce que l'on dit ou entreprend. Il est nécessaire qu'au sein de l'Eglise la controverse ait lieu, car la controverse est ce qui peut assurer que les idées se discutent, s'examinent, s'éducent. Il ne faut pas d'Eglise où règne l'uniformité de pensée, surtout aujourd'hui où nous vivons dans un monde pluraliste, avec une croissante influence de la subsidiarité et une plus grande attention à la personne humaine.

**N'êtes-vous pas un curieux évêque? Comment expliquez-vous le fait d'avoir été nommé?**

Bonne question! J'ai toujours pensé de la même manière. Il se trouve que je n'avais jamais eu de forum ni d'autorité, comme présentement, pour m'exprimer. Dès mon jeune âge, j'ai été favorable à l'indépendance et socialiste; depuis l'époque où j'étais étudiant à l'Université de Porto-Rico. Et j'ai toujours estimé que l'Eglise a un rôle essentiel dans la lutte contre les injustices sociales, partout.

J'ai tout de suite pensé, quand ils m'ont nommé évêque, qu'ils avaient commis une erreur. Je suis venu ici, dans cette maison, faire une retraite. Après avoir longuement considéré la

question, en utilisant la méthode ignatienne d'élection, je me suis décidé. J'ai accepté en sachant que c'était accepter une croix très lourde, et j'ai fait le vœu d'être victime pour l'Eglise, pour la patrie et pour Dieu.

Je m'attends à tout, je suis prêt à accepter toute forme de persécution, car il me semble que la persécution est un signe d'efficacité et d'authenticité dans l'Eglise. La meilleure époque de l'Eglise, le temps où elle a été la plus vraie, c'est quand elle a été persécutée. Pour moi, le fait de trouver une force qui me persécute représente au fond une grande consolation: bien que j'en sois indigne, elle me fait ressembler à Jésus.

**Quelles tribunes utilisez-vous?**

D'abord, je profite de toutes les occasions de grands rassemblements, quand je sais que la presse a intérêt à savoir ce que je vais dire, bien que souvent elle déforme mes propos.

Ensuite, j'accepte toutes les invitations de l'étranger, car je sais qu'à l'étranger il y a une possibilité que la presse se montre plus objective.

Enfin, j'écris tout ce que je vais dire et je le diffuse à l'extérieur. Il y a un certain résultat. Ivan Illich a publié un premier volume de tous ces écrits: un second volume suivra bientôt.

**Quel est votre meilleur espoir?**

Le rôle nouveau des laïcs dans l'Eglise. Tout indique l'urgence de l'accepter et de le reconnaître. Le nombre

de croissants des prêtres et des séminaristes n'est pas l'indice d'une crise qui détruirait l'Eglise. Non, je crois que Dieu permet cela pour que les laïcs prennent conscience de leur rôle. Aujourd'hui, déjà, certaines fonctions liturgiques leur sont octroyées. Il faudra bien qu'ils se chargent de l'administration des biens de l'Eglise, lesquels doivent être mis en coopérative. Il ne faut plus que les oeuvres ou les services de l'Eglise soient réservés à un groupe privilégié, qui peut payer. Ils doivent s'offrir à tous équitablement. Il y a longtemps que je le propose.

Le coopératisme bien conçu, tel qu'il a été prôné par les pionniers de Rochdale et les penseurs français et anglais du 19e siècle, est un système socialiste. Et je ne vois pas pourquoi un bon système coopératif ne pourrait pas, à long terme, créer fonctionnellement, à partir de la base, un socialisme respectueux de la personne et des libertés. La vraie coopérative est un système "socialisateur".

Pour en revenir aux biens d'Eglise, je ne saurais dire exactement dans quelles entreprises l'Eglise investit, mais cela ne m'étonnerait pas que ce soit, entre autres, dans l'industrie de l'armement. Car enfin, il est très difficile aujourd'hui d'investir aux U.S.A. sans se trouver impliqué dans des questions de guerre et d'armement. Ne faut-il pas y songer et vouloir changer cela?

### Castro au Chili dans 20 jours

### Allende à NBC: ni marxiste, ni socialiste

WASHINGTON, (AFP) — Le président Salvador Allende du Chili a affirmé énergiquement hier que son gouvernement n'était "ni marxiste ni socialiste". Il a également nié l'existence de différends entre son pays et les Etats-Unis à propos de la nationalisation des mines de cuivre et a déclaré que le Chili accueillait les investissements privés dans des secteurs "qui ne sont pas la base même de l'économie", comme le cuivre.

S'adressant à des millions de téléspectateurs américains au cours d'une interview transmise par satellite sur les ondes de la "N.B.C.", un an après

son accession au pouvoir, le chef de l'Etat chilien a déclaré que "le processus de nationalisation n'indique pas la confiscation puisque le gouvernement se propose de compenser les compagnies de cuivre en assumant leurs dettes qui s'élèvent à 735 millions de dollars".

Répondant avec calme, mais parfois avec une indignation à peine contenue aux questions franchement hostiles du groupe de journalistes américains qui a participé au programme "Meet The Press", M. Allende a reconnu qu'il adhérait personnellement à l'idéologie marxiste, en soulignant toute-

fois qu'il était "non seulement l'admirateur de Castro mais aussi d'Abraham Lincoln et de tous les hommes qui ont lutté pour la liberté aux Etats-Unis".

Finalement, M. Allende a révélé que la visite longtemps attendue du premier ministre cubain Fidel Castro au Chili allait avoir lieu dans une vingtaine de jours. "M. Castro viendra quand nous serons prêts à le recevoir et quand

il aura le temps. Je crois que ce sera dans une vingtaine de jours", a-t-il dit en réponse à une question.

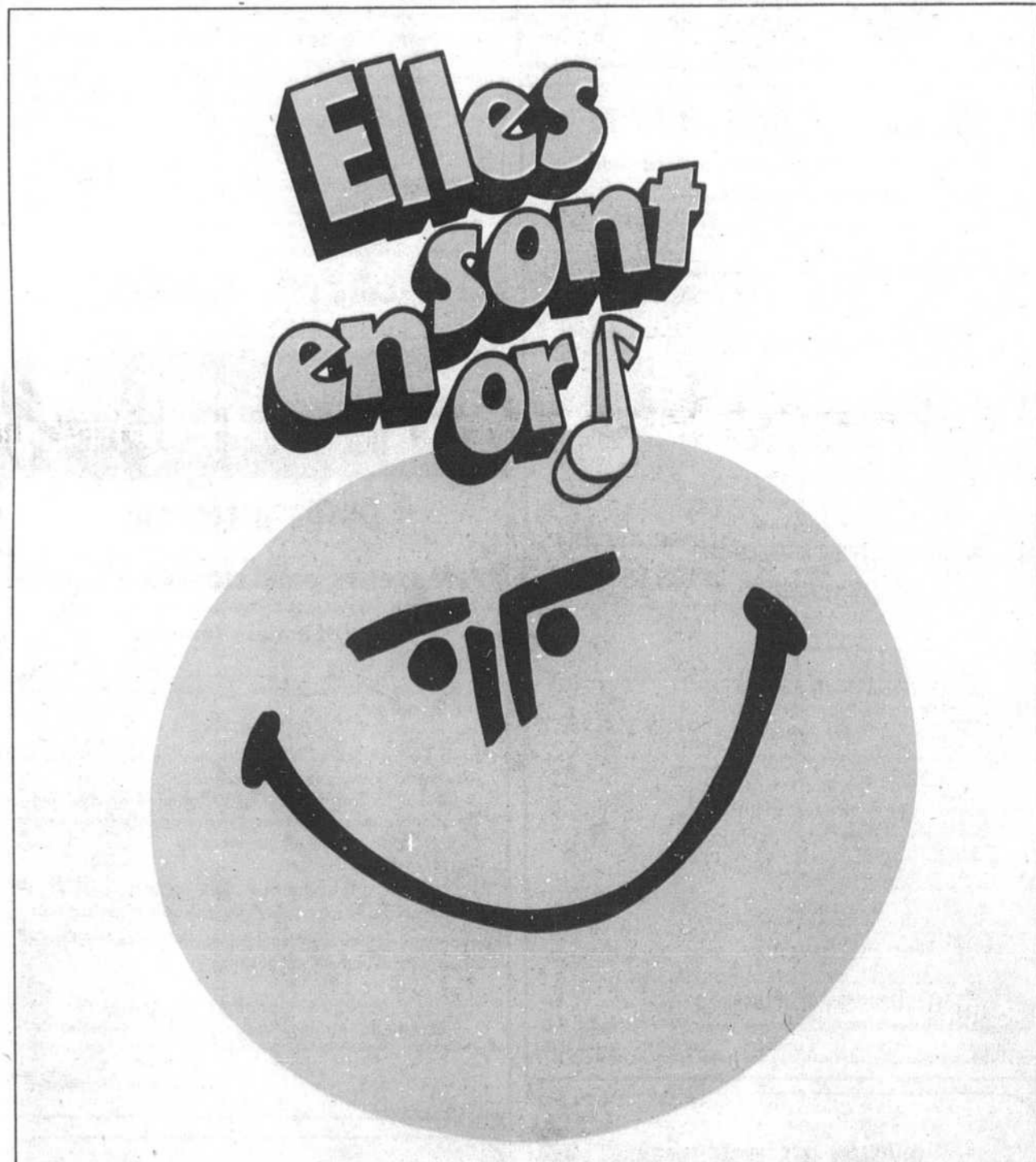
Au début du programme, le président du Chili avait tenu à exprimer sa satisfaction de l'occasion qui lui était donnée de s'entretenir avec des journalistes américains, d'adresser "des salutations affectueuses au peuple américain" et de "saluer le gouvernement".

### Début de la "décennie du gaz" 30 millions de m3 de gaz algérien pour les E-U

ORAN (AFP) — L'un des plus gros méthaniens du monde, le "Descartes", a pris livraison en fin de semaine à Arzew de 50.000 m3 de gaz liquéfié, soit 30 millions de m3 à l'état gazeux, destinés à la société américaine Distrigas. Quatre ans après les premières négociations exploratoires algéro-américaines pour la vente massive de gaz saharien aux Etats-Unis, cette livraison marque le début d'une "décennie du gaz" pour l'Algérie, avec l'exécution de nombreux contrats à long terme passés avec la France et les Etats-Unis.

Après la livraison de samedi, d'autres accords plus importants avec Distrigas, portant sur l'exportation d'une trentaine de milliards de m3 de gaz saharien vers la côte-est des Etats-Unis dans les 20 prochaines années, attendent depuis plusieurs mois l'approbation de la commission fédérale de l'énergie des Etats-Unis. A cela viendra s'ajouter le contrat avec El Paso Cy, de Houston (Texas), de près de 300 milliards de m3 livrables à partir de 1974 sur une période de 20 ans. Un autre

contrat aussi important a été signé avec la Columbia Gas Cy. Les accords passés avec Distrigas prévoient l'affrètement de deux navires méthaniens. Le "Descartes", qui vient de sortir des chantiers de Saint-Nazaire, d'une capacité de 50.000 m3 de gaz liquéfié et qui a coûté à son propriétaire français Gazocean près de 20 millions de dollars. L'autre, le "Benjamin Franklin", d'une capacité de 120.000 m3 de gaz liquéfié, ne sera prêt qu'en 1974.



## J'ai mes Obligations d'Epargne du Canada

**7.19% RENDEMENT ANNUEL MOYEN À L'ÉCHÉANCE**

**Vous aussi, achetez-en dès aujourd'hui. Il y a tant de bonnes raisons pour s'en procurer! C'est un placement sûr et rentable qui vous permet d'envisager l'avenir avec le sourire.**

**Faciles à acheter!** Vous pouvez en acheter de \$50 à \$50,000, au comptant ou par versements, à votre travail, auprès de votre banque, caisse populaire, société de fiducie ou chez votre courtier.

**De l'argent instantané!** Vous pouvez encaisser vos obligations en tout temps, à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt couru.

**Elles sont en or!** Les nouvelles Obligations d'Epargne du Canada ont un rendement annuel moyen à l'échéance de 7.19%.

Chaque obligation de \$100 vous rapporte \$5.75 d'intérêt la première année, \$6.75 la deuxième, \$7.50 chacune des cinq années suivantes et \$7.75 chacune des deux dernières années. Mais en plus, vous pouvez gagner de l'intérêt sur l'intérêt et ainsi, à l'échéance, vous obtiendrez \$187.00 pour chaque obligation de \$100.00!

Les Obligations d'Epargne du Canada... un moyen en or pour faire fructifier vos économies. Des centaines de milliers de Canadiens en ont déjà.

**...et vous?**

**louer une TV-COULEURS neuve 50¢ PAR JOUR**

Verrouillage automatique de la couleur.  
Livraison immédiate.  
Service, ajustement, pièces de rechange gratuits.  
Possédant plus de 500 bureaux à travers le monde.

GRATUIT! — Abonnement gratuit de TV-HEBDO pour trois mois à tous ceux qui louent une TV-couleurs modèle de GRANADA TV RENTAL LTEE.

**tv HEBDO**

**GRANADA TV RENTAL LTEE**  
7413, St-Hubert, Centre d'Achats, Place Versailles  
**274-7765**

# Carrières et Professions

VOIR EN PAGE 11 POUR AUTRES

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

La Commission Scolaire Régionale Le Gardeur

demande

### UNE JARDINIÈRE DIPLOMÉE

Tâche à 1/2 temps (l'après-midi) dans une école élémentaire de Lavaltrie.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:

C.S.R. Le Gardeur  
a/s Mme Lucille Berthiaume  
80 Jean-Baptiste Meilleur  
Repentigny, Qué.  
Tél.: 581-6411

### Avez-vous la bosse des relations publiques?

Communicom/relex est à la recherche d'un relationniste, homme ou femme, avec quelques années d'expérience pratique du métier.

Nous cherchons un génie ni plus ni moins dont les contacts avec les grands media sont déjà établis et qui pourrait mettre à profit ses talents de généraliste pour une gamme variée de clients qui va de la motoneige jusqu'aux grands services publics.

Écrivez-moi et parlez-moi de vous.



Rénald Savoie  
Communicom/relex  
351, place Royale  
Montréal, Qué.  
Tél.: 845-0206

500

861-8371

"Aucuns frais à déboursier par le candidat"

**PERSONNEL DE VENTES - APPELER JACQUES RACETTE**  
Marketing - Brand Mgr: 3 postes \$12,000 - \$15,000 & \$25,000  
Vente aux détaillants \$11,500 - dep  
Alimentation - Hôtel-Restaurant-Immobilier \$10,000 - dep  
Débutant - Ventes (potentiel pour gestion) \$7,000 - auto

**PERSONNEL DE VENTES - APPELER JEAN PIERRE JASMIN**  
Gerance de ventes - Mise en marche \$25,000  
Ventes industrielles \$12,000 - auto  
Produits pharmaceutiques \$12,000  
Stagnaire-Marketing \$ 7,200 - auto

**PERSONNEL DE VENTES - APPELER RICHARD D'AUTEUIL**  
Ondulateurs commerciaux \$13,000 - comm  
Soudure - équipements et fournitures \$10,000 - auto  
Équipements d'affaires \$ 9,000 - comm  
Marketing - né part-temps \$ 7,800 - auto  
plusieurs autres postes dans le domaine technique - vente industrielle

**COMPTABILITÉ APPELLE MARTIN SHAW**  
Assistant comptable - C.A. ou exp. valeur ajoutée \$11,000  
Analyse en gros de travail - R.I.A. ou équivalent \$12,000  
Bilingue pour SHERBROOKE \$12,000  
Contrôleur - C.A. bilingue - comptabilité financière \$15,000  
Vérificateur interne senior - C.A. bilingue \$12,000  
Comptable senior - R.I.A. ou C.G.A. bilingue pour St-Jean \$ 8,400

**ADMINISTRATION APPELLE BRIAN LONGERAN**  
Administrateur de laboratoire commerciale \$12,000  
Commissaire de tarif - bilingue - expérience Européenne \$ 6,500  
Commissaire aux commandes - circuit électronique bilingue \$ 7,200  
Gerant de production - Bilingue - expérience \$18,000  
Assistant gerant d'usine - Cie de peinture \$12,000  
Gerant de bureau bilingue - exp. service aux clients \$11,500  
Administrateur d'immeubles - exp. de Cie de Fiducie \$ 9,500

**GENIE & TECHNIQUE APPELLE JEAN PIERRE GRAS**  
Ingénieur Élect - expérience de Maintenance Bilingue \$12,000 à \$14,000  
Technicien en textile - Bilingue - exp. dans les fibres \$10,000  
Chimiste de développement - bilingue - exp. dans les adhésifs et textiles \$10,500  
Chimiste analytique - bilingue - exp. en chimie organique \$ 8,500 à \$10,000  
Ingénieur mécanique - exp. dans la construction de préférence Bilingue \$12,000  
Architecte - un grade possédant une belle personnalité - B.A. \$12,000  
Technicien senior - exp. peinture \$10,000 à \$12,000  
Ingénieur électrique - 3 ans d'exp. système multiples \$10,000 à \$12,000  
Économiste en construction - Exp. édifices commerciaux \$12,000 à \$16,000  
Ingénieur civil - exp. édifices commerciaux \$16,000  
Gerant d'entrepôt et d'expédition - Cie d'alimentation - Bilingue \$ 9,500  
Ingénieur mécanique - exp. Dessin - Cie d'acier - Bilingue \$12,000 à \$15,000  
Dessinateur en architecture - niveau intermédiaire \$ 7,000

500 SELECTION SERVICES CANADA LIMITÉE  
615, ouest, boul. Dorchester, Suite 500, Montréal, P.Q.  
HALIFAX: (902) 429-3173 (613) 237-2888 (418) 522-8171 (416) 360-1293 (604) 688-8251

DIVISION DES IMMEUBLES

### (INGÉNIEUR)

Est responsable, sous l'autorité d'un directeur du service, des activités de contrôle et de conseils dans le domaine des immeubles, pour les Caisses Populaires affiliées; effectue selon les normes, règlements et lois, l'approbation des plans de Caisse Populaires affiliées; rencontre les dirigeants des Caisses Populaires affiliées et les conseille en ce qui concerne les immeubles; rencontre, sur demande, les professionnels engagés par les Caisses affiliées pour discuter des aspects techniques; prend en considération l'aspect économique des constructions et fait rapport sur la rentabilité des constructions nouvelles; effectue la supervision administrative et technique en ce qui concerne les bâtisses et équipement de l'Union régionale.

EXIGENCES:

Le candidat peut démontrer qu'il possède 5 années d'études universitaires. Minimum de 5 ans d'expérience pertinente. Connaissance des matériaux et procédés de construction. Une formation supérieure compensera pour le manque d'expérience et vice-versa. Devra être en mesure de prendre charge de la division dans un proche avenir.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL:

Le salaire variera selon l'expérience et les qualifications. Avantages marginaux usuels.

Toute personne intéressée à poser sa candidature pour ce poste, doit faire parvenir sa demande d'emploi, accompagnée d'une photographie 1 1/2" x 2", au Service des Ressources Humaines, Union régionale de Montréal, 8175, boul. St-Laurent avant le 12 novembre 1971.

### REPRÉSENTANT DES VENTES

Un poste est offert par une importante compagnie pharmaceutique pour la vente de ses produits agricoles et vétérinaires.

Le poste:

- Territoire au Québec
- Voiture fournie
- Salaire fixe
- Dépenses payées
- Avantages marginaux

Le candidat:

- Âge de 22 à 32 ans
- Formation: diplôme d'agriculture ou formation scientifique équivalente avec intérêt marqué dans le domaine de l'agriculture.
- Expérience de la vente non essentielle mais préférable.
- Bilingue
- Personnalité dynamique et enthousiaste.

Des entrevues auront lieu à Montréal.

Prière d'écrire en incluant le numéro de téléphone et notes biographiques à:

M. Jean-Claude Cusson

TUCO PRODUCTS Division de Upjohn  
375, Boul. Laurentien, Montréal 379

### COMPTABLES

Une des plus importantes compagnies dans le domaine de la construction est à la recherche d'un comptable en prix de revient et d'un comptable pour son service de comptabilité générale.

Le comptable en prix de revient doit avoir plusieurs années d'expérience, de préférence dans le domaine de la construction, posséder un diplôme (R.I.A.) ou poursuivre ses études en vue de l'obtention de ce diplôme.

Le candidat pour la comptabilité générale doit avoir de l'expérience dans la préparation et l'analyse des états financiers et posséder un diplôme en comptabilité ou l'expérience équivalente.

Le salaire sera accordé selon l'expérience et les qualifications des candidats.

Adresser curriculum vitae à:

Case 1587, Le Devoir



LA COMMISSION DES ÉCOLES  
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

### OFFRE D'EMPLOI

#### Professeurs pour classes d'accueil

(Hommes - femmes)

FONCTION: Enseignement aux classes d'accueil pour les enfants d'immigrants.

EXIGENCES: - avoir au moins treize (13) ans de scolarité et un brevet d'enseignement si possible.  
- détenir un certificat de L.F.I. (langue française internationale) ou avoir une expérience dans l'enseignement de français comme langue seconde.

TRAITEMENT: Conforme à la scolarité et à l'expérience d'après les normes de la convention collective des enseignants.

Les personnes intéressées sont priées de faire leur demande le plus tôt possible en composant

525-6311, poste 295 ou 330

Bureau du recrutement du personnel enseignant

Le secrétaire,  
Sylvia de Grandmont

UNION RÉGIONALE DE MONTRÉAL DES  
CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

### TECHNICIEN À L'AUDIO-VISUEL

Description de l'emploi:

Effectue le montage et la préparation du matériel nécessaire aux présentations audio-visuelles selon les demandes reçues. Conseille le personnel qui requiert ses services quant aux pièces et documents qui peuvent être présentés en audio-visuel, selon le matériel disponible. Accompagne, sur demande, le personnel de certains services de l'Union dans leur présentation et assure lui-même le fonctionnement des appareils. Maintient un registre d'inventaire du matériel et s'assure d'avoir constamment en main les appareils adéquats pour la préparation et la présentation audio-visuelle.

Exigences:

- Le candidat peut démontrer qu'il possède 15 années de scolarité.
- Minimum d'un an d'expérience pertinente.
- Une formation supérieure compensera pour le manque d'expérience et vice-versa.
- Connaissance valable du matériel et des techniques audio-visuels.

Conditions de travail:

- Le salaire variera selon l'expérience et les qualifications.
- Avantages marginaux usuels.

Toute personne intéressée à poser sa candidature pour ce poste doit faire parvenir sa demande d'emploi, accompagnée d'une photographie (1 1/2" x 2") au Service du personnel de l'Union régionale de Montréal, 8175, boulevard St-Laurent, avant le 11 novembre 1971.

### NOTAIRE

demandé avec ou sans expérience pour une importante étude légale située au Saguenay Lac St-Jean.

Écrire à:

Case 1589, Le Devoir

### PROFESSEUR (ASSISTANCE SOCIALE)

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un professeur en assistance sociale en vue de l'enseignement à plein temps de cette discipline.

EXIGENCES:

Diplôme universitaire en Service Social et expérience professionnelle de préférence.

SALAIRE: Suivant la convention collective.

ENTRÉE EN FONCTION: 17 janvier 1972.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés à:

SERVICE DU PERSONNEL  
Collège de la Gaspésie  
C.P. 590  
GASPÉ, Qué.

La Commission Scolaire Régionale Le Gardeur

demande

- 2 professeurs d'anglais à temps complet
  - Sec. II
  - Sec. IV
- 1 professeur à temps complet pour "cuisine professionnelle"
- 1 professeur pour assurer 1/2 tâche "mécanique auto"
- 1 professeur pour assurer 1/3 de tâche "électrotechnique"
- 1 professeur à temps complet pour programme "remboursement"

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec:

C.S.R. Le Gardeur  
a/s Mme Micheline Therrien  
80, Jean-Baptiste Meilleur  
Repentigny, Qué.  
Tél.: 581-6411

### L'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc

recherche

#### - PSYCHOLOGUE -

à temps plein pour travail d'évaluation et de psychothérapie.

Qualifications:

- Maîtrise ou licence.
- Membre de la Corporation des Psychologues du Québec.
- Formation souhaitée mais non nécessaire en thérapie de groupe et comportementale.

#### - CYTO-TECHNICIEN (NE) -

à temps plein.

#### - AUXILIAIRES EN NURSING (masculins)

pour travail à temps plein de 8h. à 16h. sur équipe volante.

#### - TECHNICIEN EN INHALOTHÉRAPIE -

à temps plein pour travail de soirée avec possibilité de rotation.

Salaire: Selon expérience et qualifications.

S'adresser à:

Bureau du personnel  
Hôpital Ste-Jeanne d'Arc  
3570, rue St-Urbain  
Montréal, Qué.  
Tél.: 842-6141 postes 281-282

UNION RÉGIONALE DE MONTRÉAL DES  
CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

### VÉRIFICATEUR - ANALYSTE

Description de l'emploi:

Est responsable, sous l'autorité du directeur général adjoint, des activités concernant la vérification interne; s'assure de la bonne tenue de tous registres; rapporte les déficiences ou anomalies à son supérieur et suggère les mesures correctives nécessaires; analyse les méthodes et procédés de travail et suggère les améliorations à y apporter s'il y a lieu; s'assure de l'efficacité des contrôles internes établis; effectue toute enquête ou analyse spéciale demandée par le directeur général adjoint.

Exigences:

- Le candidat peut démontrer qu'il possède un diplôme universitaire en sciences commerciales.
- Minimum de 2 ans d'expérience pertinente.
- Formation supérieure compensera pour le manque d'expérience et vice versa.
- Membre d'une association comptable reconnue.
- Connaissance valable des opérations comptables d'institutions financières, caisses populaires ou banques.

Conditions de travail:

- Le salaire variera selon l'expérience et les qualifications.
- Avantages marginaux usuels.

Toute personne intéressée à poser sa candidature pour ce poste doit faire parvenir sa demande d'emploi, accompagnée d'une photographie (1 1/2" x 2") au Service du personnel de l'Union régionale de Montréal, 8175, boulevard St-Laurent, avant le 12 novembre 1971.

Centre de Consultation et  
d'Application Alimentaire (C.C.A.A. Inc.)  
recherche  
**DIÉTÉTISTE**  
intéressé(e) à l'administration des services alimentaires. Avec ou sans expérience. Libre de voyager. Traitement à discuter.  
Pour rendez-vous appeler:  
**526-1621**

La Commission Scolaire Régionale des Mille-Isles  
demande un  
**professeur masculin - français et mathématiques (secondaire professionnel cours II et III)**  
Exigence:  
Légèrement qualifié.  
S'adresser à:  
M. Charles Eugène Labbé, coordonnateur  
Tél.: 625-6951 est. 272

La Commission Scolaire Régionale de Vaudreuil-Soulanges  
est à la recherche de:  
**1 professeur-titulaire pour l'enfance inadaptée (niveau secondaire)**  
**1 professeur-titulaire pour mésadaptés sociaux affectifs (niveau élémentaire)**  
Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 5 novembre 1971, à:  
Monsieur Jean-Raymond Marcoux, Directeur,  
Service au Personnel,  
Commission Scolaire Régionale de Vaudreuil-Soulanges,  
Centre Culturel,  
Cité des Jeunes,  
Vaudreuil, P.Q.

**EMPLOYEURS**  
**L'INSTITUT TECCART INC.**  
VOUS OFFRE  
DES CANDIDATS DE CHOIX  
AU POSTE DE  
**TECHNICIEN SPÉCIALISÉ**  
EN  
**ÉLECTRONIQUE MODERNE**  
(NIVEAU COLLÉGIAL)  
POUR RENSEIGNEMENTS  
**M. RENE DUGUAY**  
directeur des études  
  
**INSTITUT TECCART INC.**  
3155 Hochelaga, Montréal  
526-0493

Un important organisme social  
recherche pour nouveau service  
**A/ DIRECTEUR DE SERVICE**

Fonctions:  
- Planifier, coordonner, diriger et contrôler les activités d'un nouveau service en ce qui concerne le placement d'enfant en foyers nourriciers, placés par la Cour;  
- maintenir des relations étroites avec la Cour de Bien-Être Social;  
- remplir toute autre tâche inhérente à la fonction.  
Qualifications:  
- Diplôme en sciences humaines ou l'équivalent;  
- aptitudes en administration;  
- expérience au niveau du Bien-Être à l'Enfance;  
- habileté à diriger du personnel.

**B/ CHEFS DE DIVISION**  
Fonctions:  
- Assister le directeur du service dans ses fonctions et superviser le travail d'un groupe d'employés.  
Qualifications:  
- Diplôme en sciences humaines ou l'équivalent;  
- expérience au niveau du Bien-Être à l'Enfance;  
- habileté à diriger du personnel.

**C/ AGENTS DE LIAISON**  
Fonctions:  
Sous l'autorité d'un chef de division, l'agent de liaison, doit:  
- représenter le service auprès des juges de la Cour de Bien-Être Social de Montréal;  
- conseiller le tribunal au plan social et en matière de ressources communautaires;  
- fournir et interpréter les rapports requis par le tribunal;  
- agir comme intermédiaire entre les juges et les praticiens du service responsable des enfants confiés par la Cour.  
Qualifications:  
- Diplôme en sciences humaines ou l'équivalent;  
- quelques années d'expérience dans un domaine connexe;  
- aptitudes à faire de la représentation;  
- connaissance des législations pertinentes.  
Traitement:  
Selon les qualifications et l'expérience.  
Bénéfices marginaux avantageux.  
Les candidats qualifiés sont invités à faire parvenir leur offre de service et leur curriculum vitae à:  
**Case 1586, Le Devoir**

Contre le "charabia" scientifique

Des ordinateurs qui parleraient français

OTTAWA (PC) - L'installation d'ordinateurs tant en France qu'au Canada serait "une" solution pour permettre l'échange de renseignements rapides en rapport avec la langue française.

Cette suggestion a été lancée, à Ottawa, à l'occasion de la rencontre de certains hommes de sciences canadiens avec M. Pierre Agron, secrétaire gé-

ral du Cercle d'études des termes techniques français.

Ce dernier a souligné qu'il fallait absolument en arriver à faire circuler les renseignements sur la langue française, tant écrite que parlée, et ce, aussi bien au Canada qu'en France.

Dans son exposé, M. Agron a brossé un tableau du travail effectué par son organisme

depuis sa création en 1954. Ingénieur de profession, il en est arrivé, avoué-t-il, à s'occuper de questions linguistiques par réaction au "charabia" parlé par les scientifiques en général.

Il semble cependant que l'échange de renseignements soit la principale difficulté rencontrée par son organisme.

Selon un scientifique, seuls

des ordinateurs pourraient servir de banques, susceptibles d'être consultés en tout temps et rapidement. Ils existent déjà aux Etats-Unis.

En effet, a expliqué M. Jean Baroux, du Conseil des sciences, souvent les traducteurs ou les scientifiques, obligés d'agir rapidement et par suite d'un manque de communications rapides en ce domaine, en sont réduits à inventer des néologismes ou encore forcés d'utiliser le mot de la langue étrangère.

Pour sa part, M. Agron a rappelé qu'il était très patient et délicat, car les problèmes de langue ne peuvent se solutionner en série.

Pour recommander un mot dans le langage courant, l'organisme dont M. Agron est le secrétaire tient compte de la propriété de fécondité qu'ils possèdent et de leur universalité par rapport à certaines autres langues.

Il a expliqué par la suite que le premier élément visait à lutter contre leur tendance à définir l'objet que les mots représentent, le deuxième leur capacité de procurer d'autres mots dérivés. Enfin, a-t-il dit, "on cherche à recommander les mots qui possèdent des racines identiques dans les autres langues".

Comme collaboration canadienne souhaitée, M. Agron a mentionné "la banque de mots de l'Université de Montréal" qu'il espère voir jouer un rôle de premier plan au Québec.



Le Telegram est mort

Le quotidien du matin The Toronto Telegram a publié son édition finale samedi, symboliquement un 30 du mois. Le journal est disparu à l'âge de 95 ans. Il était né un matin d'avril 1876, John Rose Robertson, qui allait devenir l'un des maîtres du journalisme canadien, avait lui-même mis sous presse la première page de ce premier numéro de quatre pages. Il avait emprunté \$10,000 pour lancer son journal, mais le succès fut tel qu'il n'eut même pas à encaisser le chèque. En une heure, les 3.480 exemplaires étaient vendus. A

sa mort, le Telegram a laissé en plan 226,000 lecteurs et 1,200 employés. Pendant 30 ans, le Telegram fut administré par la succession de M. Robertson puis, en 1947, il fut acheté par C. George McCullagh qui mourut subitement en 1952. C'est alors que John Bisset en fit l'acquisition avec l'aide financière de John David Eaton, des grands magasins Eaton. M. Bisset a écrit lui-même l'éditorial de l'édition finale de 96 pages qui a été tirée à plus de 300,000 exemplaires.

(Téléphoto CP)

en bref

OTTAWA (PC) - M. Jean-Marie G. Dery, 43 ans, d'Ottawa, a été nommé ambassadeur du Canada auprès de la République démocratique du Congo et de la République populaire du Congo. Il occupait le poste de directeur des institutions francophones au ministère des affaires extérieures. Par ailleurs, M. Robert L. Wales, 48 ans, de Winnipeg, présentement adjoint exécutif au sous-ministre adjoint à l'immigration, a été nommé au poste de commissaire canadien à Hong Kong. M. Dery est diplômé en philosophie de l'Université d'Ottawa et il a étudié les Sciences politiques à cette même institution. Il est entré au service du ministère des affaires extérieures en 1952.

M. Philippe Farmer, directeur des finances de l'Office des autoroutes du Québec, vient d'être élu membre du conseil d'administration de cet organisme. La nouvelle a été annoncée par le vice-président et directeur général de l'Office, M. Paul E. Prévost. M. Farmer est avec l'Office des Autoroutes depuis la création de celui-ci, en mai 1957. Il est comptable agréé et licencié en sciences comptables de l'École des hautes études commerciales. Il continuera d'occuper son poste de directeur des finances.

Le président du Congrès du travail du Canada, M. Donald MacDonald, a annoncé la nomination de M. Herbert Gargrave, de Toronto, comme ombudsman chargé de s'occuper des demandes de renseignements et des plaintes des syndiqués relevant de la compétence directe du CTC. Cette nomination fut suite aux recommandations d'une commission du CTC et l'idée en fut en outre approuvée lors de l'Assemblée générale de 1970. M. Gargrave, âgé de 65 ans, est un ancien officier des métallurgistes unis d'Amérique. Il remplit aussi un certain temps les fonctions de secrétaire de la Fraternité internationale des peintres. Devenu un des dirigeants du CCF, prédécesseur du Nouveau parti démocratique, il fut député à la législature de la Colombie-Britannique de 1941 à 1949. Il revint par la suite à des fonctions syndicales.

Vous craignez que VOTRE DENTIER bouge ou tombe...

Au moment inopiné? Fiez les soucis si vous utilisez la poudre adhésive FASTEETH Non acide. FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

**NETTOYEUR P.M.**  
Service d'une heure ou comptoir  
Service de chemises  
8309 ST-DENIS  
381-1322

**DESIGNER D'INTÉRIEURS**  
**LAURENT LAMY**  
Designer d'intérieurs  
788, Wilder  
Montréal 154  
737-1955

**DÉCORATEURS ENSEMBLIERS**  
**LAURENT BÉRUBÉ**  
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER  
8240 AIMÉ-RENA,  
ST-LEONARD MM, 38  
324-2580  
**VIAU, MORISSET**  
Inc.  
Consultants en décoration  
5995 rue Monkland,  
Montréal 261  
Tél.: 488-2561

**ARCHITECTES**  
**LOUIS CARRIER**  
ARCHITECTE  
2785 boul. LAURIER  
QUÉBEC 10 - P.Q.  
TÉL.: 651-0982

**DAVID & BOULVA**  
ARCHITECTES  
3 Place Ville-Marie  
MONTRÉAL - 866-9854  
Les architectes  
**LONGPRÉ MARCHAND**  
**GODREAU DOUBUSH**  
**STEWART BOURKE**  
MONTRÉAL - 842-1401  
Ottawa - St-Jean, T.-N.

**PROFESSEUR (TECHNIQUES INFIRMIÈRES)**  
Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un professeur en Techniques Infirmières pour l'enseignement des soins infirmiers de base à compter du 17 janvier 1972.

**EXIGENCES:**  
1- Baccalauréat en sciences infirmières ou diplôme d'infirmière et post-scolaire.  
2- Expérience professionnelle de préférence.

**SALAIRE:**  
Suivant l'échelle de la convention collective.  
Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés au :

**SERVICE DU PERSONNEL**  
Collège de la Gaspésie  
C.P. 590  
GASPE, Qué.

**Hébert Le Houillier & Associés Inc.**  
actuariers-conseils

recherche un stagiaire en actuariat ayant réussi 3 à 5 examens de l'association et possédant de l'expérience en informatique.

Leur de travail: Montréal

faire parvenir votre curriculum vitae à:  
Hébert Le Houillier & Associés Inc.,  
MONTRÉAL/1080 CÔTE DU BEAVER HALL  
SUITE 825/MONTRÉAL 128/TÉL.: 866-4001

**LA FIDUCIE DU QUÉBEC RECHERCHE**

**CHEF DE PUBLICITÉ**

**POSTE:**  
Sous l'autorité de son directeur, planifie, dirige et contrôle les activités relevant de la publicité. Suggère à son supérieur certaines orientations à adopter en matière de publicité, prépare et s'assure de l'administration efficace du budget annuel de sa division. Arrête le contenu des campagnes publicitaires, conçoit le contenu des annonces, prépare des textes dans les journaux et voit au choix judicieux des média d'information (radio, T.V.). Collaborer aux travaux de la division de la recherche en vue de la mise en marché des services de la Société.

**EXIGENCES:**  
- Candidat dans la trentaine, diplômé universitaire en sciences commerciales ou en sciences administratives, option marketing, ou l'équivalent.  
- Possède une expérience de 1 à 3 ans dans un domaine connexe à l'intérieur d'une entreprise ou d'une agence de publicité.  
- Qualités de chef appropriées au travail en équipe, aptitudes marquées pour la création publicitaire, connaissances de l'audio-visuel seraient un atout important.  
- Salaire intéressant selon l'expérience, plus une gamme complète de bénéfices sociaux.  
- Faire parvenir un résumé de vos qualifications au Service du Personnel.

**Société de FIDUCIE DU QUÉBEC**  
511 Place d'Armées, Montréal.

**Fonction publique Canada** **Public Service Canada**

**AGENTS DE COMMERCE**

**FONCTIONS:** La Direction de l'habillement et des Textiles du Ministère de l'Industrie et du Commerce recherche des agents de commerce pour la division du cuir et des chaussures et la division des programmes. Les candidats choisis s'occuperont d'apporter des améliorations à la production, la commercialisation et la technologie dans les industries de l'habillement et des textiles. Ils devront étudier et analyser les problèmes industriels, déceler les possibilités de croissance et formuler des programmes et activités qui puissent aider ces secteurs industriels à maximiser leurs contributions à l'économie du Canada.

**CONDITIONS DE CANDIDATURE AU POSTE DE LA DIVISION DU CUIR ET DES CHAUSSURES:**  
- Un diplôme universitaire en administration des affaires, commerce ou génie est souhaitable;  
- Une bonne compréhension des problèmes de l'industrie en matière de production, de commercialisation et de financement;  
- Une aptitude à utiliser des méthodes analytiques, à recueillir des renseignements, à faire des observations appropriées et à communiquer des idées de manière efficace, de vive voix et par écrit;  
- Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage tant de l'anglais que du français.

**CONDITIONS DE CANDIDATURE AU POSTE DE LA DIVISION DES PROGRAMMES:** Le candidat choisi au poste de la division des programmes aura, à la suite d'analyses financières poussées, à recommander des déboursés de fonds sous forme de subventions et de prêts garantis, comportant de forts éléments de risque. Les candidats devront posséder un diplôme universitaire soit en administration des affaires ou commerce, ou encore être membres d'une association professionnelle comptable ou faire la preuve qu'ils possèdent, pour l'avoir acquise par une formation spécialisée et appliquée dans leurs fonctions antérieures, l'aptitude à analyser des demandes de prêts à termes. Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage tant de l'anglais que du français.

Direction de l'habillement et des Textiles  
Ministère de l'Industrie et du Commerce  
Ottawa

veuillez appeler le numéro  
283-6260 LUNDI, LE 1er NOVEMBRE 1971  
ET MARDI, LE 2 NOVEMBRE 1971  
A PARTIR DE 9:00 A.M.

Turner a nommé plus de 70 juges

OTTAWA (PC) - Le ministre de la justice, M. John Turner, s'est acquiescé à la nomination de non-partisanerie en nommant plus de 70 juges dans diverses cours de justice à travers tout le Canada.

Les nominations politiques, dans le passé, avaient terni la réputation de quelques-uns des meilleurs ministres de la justice. Vers le milieu des années '60, deux scandales ont éclaté, où les libéraux étaient impliqués.

Ces événements ont probablement contribué à établir un processus de sélection où il entre plus de consultations et moins de politique. Un comité spécial de l'Association du barreau canadien est maintenant chargé de passer au crible les candidats à la magistrature.

Cependant, même ce procédé est jugé par certains comme trop restrictif. Lorsque l'association du Barreau s'est réunie cette année à Banff, en Alberta, un avocat d'Edmonton, Me William Hurlbut, a déclaré: "Le travail secret d'un groupe d'individus de la profession légale n'est pas en soi une garantie suffisante aux meilleures nominations sur le banc."

Me Hurlbut a proposé un système par lequel un comité, formé d'au moins deux membres n'appartenant pas à la profession juridique, fournirait au ministre de la Justice des noms. Le choix final reviendrait pas ailleurs au ministre.

Aux Communes, récemment, les néo-démocrates ont tenté de faire amender la Loi sur les juges et de faire nommer des profanes au nouveau Conseil juridique canadien, lequel consistera uniquement en un groupe de juges en chef qui seront chargés d'étudier les plaintes portées contre les juges.

"Aucune profession ne doit se policer elle-même", a déclaré Arnold Peter, représentant néo-démocrate de Timiskaming. M. Turner a rejeté cette proposition, en disant que l'appareil judiciaire doit être exempt de toute pression de la part du public. Il a ajouté que l'indépendance du banc était une des bases fondamentales du système.

Le ministre de la justice s'est acquis le respect à la fois de la profession juridique et des gens de l'extérieur, par suite des nominations qu'il a faites. L'événement le plus important, dans cet ordre d'idées, a probablement été la nomination de Bora Laskin, professeur de droit éminent de Toronto, à la Cour suprême du Canada. En effet, le

juges Laskin était bien connu pour ses opinions divergentes alors qu'il était à la Cour d'appel de l'Ontario, et on sait qu'il fut l'un de ceux qui a critiqué certaines décisions de la Cour suprême elle-même.

Le choix arrêté par M. Turner sur le juge Patrick Hart, de l'Ontario, comme premier président de la commission

télévision

**CFTM (10)**

8.55	Aujourd'hui à CBFT	7.30	Madame et son fantôme
9.00	En mouvement	8.00	A la seconde
9.15	Les Orales	8.30	Mont-Joye
9.30	Education physique	9.00	Le paradis terrestre
10.00	Les 100 tours de Centour	9.30	Marcus Welby M.D.
10.15	La souris verte	10.30	Téléjournal
10.30	Fablio le magicien	10.50	Nouvelles du sport
10.45	Poly	11.00	Ce soir, Jean-Pierre
11.00	Les globe-trotters	11.30	Son et images
11.30	Yogi	12.00	Cinéma "Des Christ par milliers"
12.00	Skippy le kangourou	12.30	Presque historique - Français 1960
12.30	Bou-Bou dans le métro	1.45	Téléjournal
1.30	Cinéma "Ma femme est une sorcière" (comédie - Américain 1943)		
3.00	Femme d'aujourd'hui		
4.00	Bobino d'aujourd'hui		
4.30	Maignon et Gras Double		
5.00	Daktari		

cinéma

ALOUETTE: "Le cercle rouge" 12.50, 3.15, 6.00, 8.40.	4.00	8.00
ANJOU: "The Anatoats et "Barefoot" 7.00.	MONTRÉAL: "Ben-Hur" 7.53.	
ARLEQUIN: "Perversion story" 2.15, 5.55, 9.20 et "Elsa les amours d'une adolescente" 1.10, 4.30, 7.55.	MAISONNEUVE: "Voyageur" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50 et "Nathalie apprend l'amour" 12.00, 2.45, 5.35, 8.20.	
ATWATER: "Cinéma II: "Le voyou" 7.10, 9.15.	OTTREMOUNT: "Terre en transe" 7.00 et "Quemada" 9.30.	
BONAVENTURE: "Sweet sweet back" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.	PALACE: "Play nasty for me" 12.50, 2.50, 4.55, 7.10, 9.20.	
CANADIEN: "Entre story" 12.00, 3.25, 6.45, 10.15 et "Je Lendres" 1.15, 5.00, 8.25.	PAPINEAU: "Les nouvelles" 2.40, 6.10, 9.45 et "Que la bête meurt" 12.45, 4.15, 7.45.	
CAPITOL: "Reven" 8.30.	PRINCE: "Voyageur" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50.	
CHAMPLAIN: "Les fous volants" 1.50, 5.50, 9.50 et "Docteur ne coupez pas" 12.05, 4.05, 8.05.	PARISIEN: "Y a plus de trou à Percé" 10.20, 12.55, 2.55, 4.40, 7.00, 9.20.	
CHATEAU: "Vie amoureuse de l'homme invisible" 1.05, 3.55, 6.45, 9.40 et "Sexe mystère" 2.30, 5.20, 8.10.	PLACE DU CANADA: "The go-between" 5.30, 7.30, 9.30.	
CINÉMA CÔTE-DES-NEIGES: (cinéma I): "The Love machine" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.	PLACE VILLE-MARIE: Grand cinéma "Devils" 12.40, 2.50, 4.55, 7.10, 9.20.	
CINÉMA CÔTE-DES-NEIGES: (cinéma II): "Buttercup chain" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.	PLACE VILLE-MARIE: Petit cinéma "Taking off" 12.05, 1.45, 3.25, 5.00, 6.45, 8.25.	
CINÉMA DE PARIS: "Les mariés de l'an 2" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.	PLAZA: "Voyageur" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50.	
CINÉMA V: "Viva la Muerte" 7.30, 9.35.	RIVOLV: "Voyageur" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50.	
CIEMAZIE: "Le soufflé au coeur" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.30.	SAINT-DENIS: "7 ans par jour" 12.20, 2.16, 4.12, 6.18, 7.55, 9.50.	
COMÉDIE CANADIENNE: "Le conformiste" de B. Bertolucci" 7.30, 9.30.	SEVILLE: "Loving and laughing" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25.	
COMÉDIE: "Le message" 7.30, 9.30. "Le message" 7.30, 9.30. "Le message" 7.30, 9.30.	SNOWDOW: "Daddy darling" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.	
ELECTRA: "Voyageur" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50.	VAN HORNE: "Skin game" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.	
ELYSEE: "Salle Eisenstein" "Vent d'est" 7.30, 9.30. "Le distrair" 7.30, 9.30.	VERDI: "La rupture" 12.45, 2.55, 5.10, 7.20, 9.30.	
FLEUR DE LYS: "Voyageur" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50.	VERDI: "Model shop" (de J. Demj) 7.30, 9.30.	
FESTIVAL: "Voyageur" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50.	VIKING: "Monsieur" 7.30, 9.30. "Studio B: Les maudits sauvages" 5.30, 7.30, 9.30.	
IMPERIAL: "La maison sous les arbres" 1.25, 3.35, 5.05, 7.15, 9.25.	VILLEMAIRY: "Voyageur" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50.	
JEAN-TALON: "Georges et Frederic" 8.15 et "Laissez-vous croquer petite chatte" 6.45, 10.20.	WESTMOUNT SQUARE: "The Balcones" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25.	
KENT: "Dr. in trouble" 1.25, 3.25, 5.25, 7.30, 9.30.	YORK: "Fortune in men's eyes" 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, 9.15.	
LOREVS: "Kotch" 10.25, 12.40, 2.50, 5.00, 7.15.	CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: "Hélène" chelundi.	
LUCERNE: "Waterloo" et "A new leaf" 7.30, 9.30.		
MERCER: "Les fous volants" 5.50, 9.45 et "Docteur ne coupez pas" 8.05.		
MONKLAND: "Gone with the wind" 12.00.		

**CBFT (2)**

8.30	Mire-Musique
8.40	Horaires-Bienvenue

théâtre

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE AU GESU: "Le cri de l'angolement" de Guy Dufresne horaire irrégulier.
THÉÂTRE DE 4 SOUS: "Les Balcones" de Jean Duceppe.
RIDEAU VERT: "Becket" de J. Anouilh 20h Sam 19h et 20h Dim 19h.
LA POULBRIÈRE: "Jean Strindberg" de Doormat 20h30.
CENTRAU THÉÂTRE: "Total Eclipse" 20h30.
REVIEWS THÉÂTRE: "Sister Dog" Du mercredi au samedi 21h.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: Relâche
SALLE MAISONNEUVE: Ensemble National de Sierra Leone 20h, 30.
SALLE PORT-ROYAL: Le TNM présente "Un bateau que Dieu suit qui avait monté et qui battait comme il pouvait, c'est-à-dire mal" D'Alan Poulton 20h15. Samedi 20h15. Relâche dim et lundi.

**CBMT (3)**

8.23	Standby six
8.35	Mr Drossup
9.00	Quebec school telecasts
10.30	Friends gant
10.45	Che Héline
11.00	Secare street
12.00	Elwood Glover's luncheon date
1.00	TBA
1.30	Family court
10.00	The galloping gourmet
2.30	Sea hunt
3.00	Take thirty
3.30	The Edge of night
4.00	Paul Bernard psychiatrist
4.30	Dropout
5.00	Mr Wizard
5.30	Get smart
6.00	My Three Sons
6.30	Hourglass
7.30	The rich rovers
8.00	The Partridge family
8.30	Cannon
9.30	Front page challenge
10.00	The nature of things
10.30	Man alive
11.00	The national
11.22	Viewpoint
11.30	Night report and sports final
11.45	Cine-Six: The Terrible People (horreur - Allemand 1960)
1.30	Final report and weather

CFCF (12)

7.45	Montreal bulletin board
7.45	University of the air
8.15	Report Bear
8.30	Hercules
9.00	Magie Tom
9.30	Yoga
10.00	The A. M. show
10.30	Green acres
11.00	All about faces
11.30	McGowan and Co.
12.00	The Flintstones
12.30	The Dick Van Dyke show (drame - Américain 1960)
2.30	Mantrap
3.00	Another world
3.30	Anything you can do
4.00	The Dick Van Dyke show
4.30	Lassie
5.00	Truth or consequence
5.30	Beat the clock
6.00	Pulse
7.00	The Dons Day Show
7.30	Medical center
8.30	Nichols
9.30	Pign whistle
10.00	Inroside
11.00	The City national news
11.18	Pulse
12.00	Monday night feature movie: "Care of outlaws" (western-1952)
2.00	Sign-off

RÉDACTEUR

Rédacteur pour une grande agence de publicité. Doit avoir expérience comme rédacteur ou journaliste, (2 ans d'expérience au minimum).

Les demandes seront adressées à titre confidentiel à :

**R.J. MAUDE ASSOCIÉS**  
1010 ouest, Ste-Catherine (Suite 1102, Montréal)

# arts

## La semaine littéraire

### Yvon Deschamps et l'érotisme

par Robert Guy Scully

A 17 heures mardi, au Salon du disque et du livre de la Place Bonaventure, deux maisons... du disque et du livre s'uniront pour présenter une monographie du journaliste Jean-V. Dufresne. Ce livre est le quatrième de la collection "Studio" publiée par les Presses de l'Université du Québec, et il porte sur une vedette des disques Polydor, Yvon Deschamps. Un "Michel Tremblay" et un "Borduas" sont à paraître bientôt dans cette même collection, ou figurent déjà un "de Tomnacour", un "Ferron" et un "Dumouchel".

Quelques heures plus tard, à 22h30 au poste FM de Radio-Canada, Guy Sanche dira une nouvelle inédite d'André Major intitulée "Une grosse farce". Ce récit est tiré d'un recueil que prépare actuellement l'auteur. Une autobiographie, "Le cœur net" est aussi en préparation. Et les lecteurs du Devoir auront trouvé, à la page XXXIX (ou IXL) du supplément littéraire un des chapitres. Major est l'auteur du "Cabocho" de "la chair de poule", etc. L'émission L'Atelier, où sera présentée la nouvelle "Une grosse farce" est réalisée par Aline Legrand.

Les éditions du Jour lancent deux volumes cette semaine dont un, exceptionnellement, le jeudi. Mercredi à l'heure habituelle, Mme Thérèse

Casgrain publie "Une femme chez les hommes", titre qui évoque sans doute la carrière de l'ex-sénateur dans le domaine politique. Jeudi à 17 heures également, Francine Charneau-Helmy assistera au lancement de son livre "500 métiers et professions pour les Québécois". Le titre, cette fois n'explique pas tout: contribution aux fameux "cent mille"? Solution au chômage? Analyse historique des métiers préférés par les Québécois? Traité d'orientation professionnelle? Le chiffre 500, ni parfaitement "rond", ni asymétrique, pique la curiosité. Serait-ce un signe du code de Malcom Hudd?

Le vendredi 5 à 22h30 à l'antenne AM de Radio-Canada (ou ce soir à l'antenne FM), Martine de Barys s'entretiendra avec le poète André Pieyre de Mandiargues sur l'érotisme. Par son œuvre, cet auteur a été perçu comme un "spécialiste" du merveilleux érotique et de l'érotisme tout court. Il se refuse cependant à une définition stricte de la chose et choisit de rappeler ce qu'en pensaient les autres. Georges Bataille ou Pierre Louys. Ces écrivains, avec Giorgio Baffo, Sade et Apollinaire, figurent d'ailleurs parmi les écrivains érotiques préférés par l'auteur de "la Marge". Ce roman avait remporté le prix

Goncourt en l'an de l'Expo 67. Depuis, de Mandiargues a écrit un recueil de récits érotiques intitulé "Mascarets".

A propos de ce dernier livre, il dit qu'il s'agit d'un érotisme "joyeux, vrai" mais à la fois "philosophique". Érotisme imaginaire ou résultat d'une réalité, alors René Houle, à qui je dois la transcription de l'entretien, nous rapporte cette phrase de l'auteur citée par l'intervieweuse: "l'imagination suffit". Dans sa réponse cependant, de Mandiargues dit que son œuvre provient d'une intense observation de la réalité. Pourtant, l'essentiel serait peut-être de savoir dans quelle mesure l'écrivain érotique doit, comme Henry Miller, tirer son expérience d'une réalité vécue par lui-même. Le réalisateur Fernand Ouellette nous propose, pour la semaine prochaine, un entretien avec François Wasservogel.

### Le charango révélé aux Montréalais

Au début étaient les Mariachi du Mexique et leurs trompettes désagréables mais exotiques, popularisés par les Tijuana Brass. Plus exigeants, les mélomanes tombèrent par la suite sur un très bel instrument andin, non moins exotique, la "kena", ou flûte des Indiens. Facio Santillan est désormais connu des auditeurs occidentaux (le "Condor pasa" de Simon et Garfunkel aussi) et on compte à Montréal au moins un groupe andin de premier ordre, les Quinchamalí. Il ne restait aux Montréalais qu'à connaître le "charango".

Dans les pays latino-américains où il n'y a pas de mariachi — ce type de musique n'ayant jamais franchi avec succès le canal de Panama — on compte trois ou quatre instruments d'importance. Le tambour et la guitare sont évidemment connus partout. Mais la kena et le charango constituent les deux instruments qui peuvent donner un ton foncièrement sud-américain à une mélodie. Le charango est une minuscule guitare de 10 cordes fort difficile à jouer. Les cordes sont rarement pincées, mais vigoureusement battues de la main droite. Elles donnent un son

assez aigu, souvent accompagné de cris d'enthousiasme qui imitent l'oiseau andin. D'ailleurs, si vous entendez des chansons sud-américaines archi-connues comme le "carnavalito", vous entendrez à coup sûr du charango.

À l'église Notre-Dame samedi soir il n'y eut pas de cris d'oiseau, mais il y eut le rituel éblouissant d'un des meilleurs charanguistes, Jaime Torres. L'Argentin à joué quelques airs de son pays en solo, avant de participer, en seconde partie du programme, à la "misa criolla" interprétée par ses créateurs, les Fronterizos, le compositeur Ariel Ramirez, secondés par un chœur de Sainte-Foy. Un spectacle sans failles, avec une mention spéciale au ténor Maden. Composée en 1964, cette messe intégrale argentine a fait le tour du monde depuis et elle est sûrement à la hauteur de sa réputation. Mais comme plusieurs spectateurs s'attendaient à entendre de la flûte andine — qui ne figure pas dans la version originale de la messe et que le compositeur n'a pas l'intention d'intégrer "simplement pour suivre la mode" — ils auront été agréablement surpris, je crois, de découvrir l'attachant charango et un maître de l'instrument, Jai ne Torres. RGS.

### La rentrée de la SMCQ: 5 oeuvres au programme

La Société de Musique Contemporaine du Québec inaugurera sa sixième saison le jeudi 4 novembre à 20h30, à la salle Claude-Champagne. A cette occasion, le compositeur et chef d'orchestre Serge Garant dirigera l'Ensemble de la S.M.C.Q. chef d'orchestre Ser-S.M.C.Q. qui réunira pour ce concert un groupe d'environ 25 musiciens.

Cinq oeuvres sont au programme de cette soirée: elle débutera sur l'exécution de Iannis Xenakis

Du compositeur américain Earle Brown, l'Ensemble de la S.M.C.Q. jouera "Available forms" I, pour un ensemble de 18 instruments. C'est une œuvre de la "forme ouverte" d'une durée de 8 à 15 minutes qui illustre bien la mobilité qui caractérise les œuvres de Brown. On a dit que l'œuvre de ce compositeur avait une certaine parenté avec les mobiles de Calder et les tableaux de Jackson Pollock. A partir de partitions précises, Brown favorise une certaine improvisation une mobilité au cours de l'interprétation de ses œuvres. C'est là qu'on peut établir une parallèle avec les mobiles de Calder composés de divers éléments "précis" mais bougeant librement dans l'espace, ce qui change les rapports à chaque instant entre ces divers éléments.

Pour terminer, nous entendrons deux œuvres de John Cage: "Winter music" (1957) "vingt pages pour un nombre de pianistes de 1 à 20", et "Atlas ecliptical" (1961-62) pour orchestre seront joués simultanément ou "en superposition". "Atlas ecliptical" a été créé à Montréal en 1961 sous la direction du compositeur lors de la Semaine de Musique Actuelle qu'avait organisé Pierre Mercure. Serge Garant nous propose une version avec 16 musiciens, tandis que "Wintermusic" sera joué par trois pianistes: Serge Garant, Bruce Mather et Gilles Tremblay.

Suivre "Waves", une œuvre commandée par la S.M.C.Q. au jeune compositeur montréalais John Hawkins. Cette œuvre pour soprano et piano sera créée par Margo McKinnon et Bruce Mather. De son œuvre Hawkins écrit: "Depuis longtemps, ayant lu et relu les Four Quartets du poète T.S. Eliot, je voulais exprimer ses idées par la musique sans toutefois "mettre en musique" forms I, pour un ensemble de tets. Eliot se préoccupe du temps et de ses divers aspects — de la répétition cyclique d'événements humains et universels qu'il compare à des vagues énormes".

En troisième lieu, nous entendrons une œuvre d'un autre jeune compositeur canadien, Hugh Hartwell; le titre "KAME A" se réfère aux "carrés magiques" que les écrits cabalistiques nomment Kami. C'est une œuvre pour six instruments et deux percussions.

### échos

EXPOSITIONS: Du 25 octobre au 21 novembre 1971, Mme Hélène Roy-Richard, chargée de cours à la section Arts plastiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières, exposera ses œuvres à la Galerie Bienvenue de la Place Bonaventure à Montréal. Cette exposition solo comprendra des peintures sur toile et sur métal, des collages, des sérigraphies. Deux mannequins statiques portant des costumes dont les croquis ont été réalisés par Mme Richard seront en montre également.

Du 6 au 30 novembre, la galerie Godard Lefort présentera une exposition intitulée "Noir et Blanc". Elle comprendra des gravures de Diebenkorn, Genovés, Gottlieb, Kahane, Motherwell, Pasmore, Picasso, Rouault et Soto.

Populaire du Québec présentera "L'Idiotie" de Marcel Achard, le 3 novembre, à la salle Deslétins du collège Marie-Victorin.

BALLET: Au cours de la saison prochaine, "Messe pour le temps présent" de Maurice Béjart sera présentée dans le cadre des Beaux Dimanches par Radio-Canada. Le chorégraphe est actuellement à Montréal pour assister Pierre Morin dans sa réalisation.

THEATRE: Le Théâtre

**BRIGITTE BARDOT**

BOULEVARD du RHUM

LE 5 NOV. AU CINEMA ALOUETTE

**LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢**

CE SOIR (LUNDI 1er NOV.) de Glauber Rocha

7:00 TERRE EN TRANSE

de Gillo Pontecorvo (en français)

9:30 QUEMADA! (BR/ULI) avec Marlon Brando

bientôt: "IFI" Antonio das Mortes, "Mère Jeanne des Anges", "Le Genou de Claire"

1248 Bernard 277-4145 **OUTREMONT**

CE SOIR à 7:30, 9:30

le 1er film américain de **JACQUES DEMY**

"MODEL SHOP"

avec Anouk Aimée, Gary Lockwood

débutant: **BLOODY MAMA de Corbeau**

5280 St-Laurent 277-3233 **verdi**

### échos touristiques

Livres à signaler: Un guide de Jean-Paul Crespelle, intitulé "Promenons-nous dans Paris", édité par la maison Hachette. Ce guide se divise en trois parties: promenades historiques et artistiques dans Paris; grands musées; renseignements pratiques. Il est agrémenté de plusieurs illustrations... Le "Journal intime d'un Québécois en Espagne et au Portugal" que Marcel Brouillard vient d'ajouter à ses récits de voyages (au Mexique, en France, en Grèce) et qui est publié par les Editions populaires. Plusieurs illustrations.

**LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITE**

"Le merveilleux, l'exquis et tendre film de Louis Malle - SON CHEF-D'OEUVRE"

- PARIS-MATCH

**DE VETTES DE LA TELEVISION ET DE LA SCENE: "The Goldiggers"**

Du 11 octobre au 20 novembre

Nick Martin et son orchestre

Danse continue

Réservations: 861-3511

Premier spectacle: \$6.00 minimum par personne. Frais de couvert le samedi: \$4.00 additionnels.

Salle Bonaventure

**Le Reine Elizabeth**

**"Le Souffle au Coeur"**

EN COULEURS

DE LOUIS MALLE

avec LEA MASSARI, BENITO FERREUX, DANIEL GELIN

1h - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30

**CREMAZIE**

ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210

**10<sup>e</sup> SEMAINE**

un drôle de rire dans un drôle de film

**LE DISTRAIT**

Un film de PIERRE RICHARD

ANNE WIAZEMSKI

**VENT D'EST**

DE JEAN-LUC GODARD

**LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITE**

"Le merveilleux, l'exquis et tendre film de Louis Malle - SON CHEF-D'OEUVRE"

- PARIS-MATCH

**"Le Souffle au Coeur"**

EN COULEURS

DE LOUIS MALLE

avec LEA MASSARI, BENITO FERREUX, DANIEL GELIN

1h - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30

**CREMAZIE**

ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210

**10<sup>e</sup> SEMAINE**

un drôle de rire dans un drôle de film

**LE DISTRAIT**

Un film de PIERRE RICHARD

ANNE WIAZEMSKI

**VENT D'EST**

DE JEAN-LUC GODARD

**LE FILM QUI FAIT L'UNANIMITE**

"Le merveilleux, l'exquis et tendre film de Louis Malle - SON CHEF-D'OEUVRE"

- PARIS-MATCH

**"Le Souffle au Coeur"**

EN COULEURS

DE LOUIS MALLE

avec LEA MASSARI, BENITO FERREUX, DANIEL GELIN

1h - 3:05 - 5:15 - 7:25 - 9:30

**CREMAZIE**

ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210

**Mariene JOBERT**

**Jean-Paul BELMONDO**

**LES MARIÉS**

4<sup>e</sup> Sem.

de **L'An Deux**

musique de MICHEL LEGRAND

HORAIRES: 12:00-2:00-4:00-8:00-10:00

**CINEMA DE PARIS FLEUR DE LYS**

861-2996 288-3303

# spectacles

## En marge d'un festival de cinéma

### "Cuba Va": documentaire musical et politique

par Jean-Pierre Tadros

Le festival international du cinéma 16 mm a donc pris fin hier soir, après six jours de projection. Et comme tous les festivals, il laisse derrière lui le souvenir de fort bons moments et de quelques déceptions. Au nombre de ces dernières — et pour vite s'en débarrasser — il y a cette prétention, malheureusement pas tenue de vouloir à tout prix faire sa place au cinéma politique. On a donc eu droit à une séance qui frisait la supercherie. Et si l'on avait voulu décourager les spectateurs de ce qu'on appelle de plus en plus communément cinéma politique, on n'aurait sûrement pas pu mieux s'y prendre.

En tout cas, j'ignore absolument les vertus politiques d'un film qui vous montre, pendant une vingtaine de minutes, un groupe de vietnams réfugiés dans un abri durant un raid américain, et parlant de choses et d'autres. Et l'efficacité politique des coups de matraque idéologiques qu'on devait nous assener par ailleurs nous apparaît bien discutable.

Il faut alors regretter que les organisateurs, apparemment à cours de films valables, aient jugé indispensable de programmer, à l'intérieur de catégories fantômes, des courts métrages qui ne méritaient pas les honneurs d'un tel choix. Que l'on montre tout ou que l'on ne montre rien à faire un choix qui correspond à quelque chose.

Ceci dit, il ne s'agit pas de tout ramener à quelques films discutables. Car le festival a eu aussi ses grands moments. Je pense au film de Werner Herzog dont nous avons déjà rendu compte. Je pense aussi au film de Morley Markson, "Breathing together" qu'on pourra revoir très bientôt à la Cinémaèque, et qui se présente comme l'un des rares documents valables sur la nouvelle Amérique, celle de Chicago, de Hare Krishna et de la nouvelle gauche. Je pense au film de Peter Watkins, "Punishment Park", qui, malgré une certaine sécheresse, reste un excellent instrument pour amorcer un débat sur la liberté de l'information, et l'Amérique fascisante.

Le film de Félix Creene, quant à lui, présente un cas pour ainsi dire à part. Car "Cuba Va!" se veut un documentaire musical sur Cuba, treize ans après la révolution. Les intentions politiques du réalisateur sont pourtant bien nettes, et ses sympathies tout aussi évidentes. Mais peut-être que sa fascination pour ce peuple qui lutte depuis des années pour assurer son in-

dépendance politique, économique et culturelle, et cela malgré la pression américaine, lui a-t-elle fait perdre de vue les implications politiques qu'un documentaire pareil aurait dû soulever. A la place, de la musique, beaucoup de musique même. Pour lui, en effet, c'est par la musique qu'on arrive le mieux à saisir le caractère cubain. C'est donc par la musique, qu'on arrivera à comprendre qu'il ait pu surmonter les nombreuses difficultés dont il a continuellement à faire face. C'est grâce à elle, enfin, que les progrès sont rendus possibles.

L'analyse, peut paraître alors simpliste, et Félix Creene le reconnaît volontiers. Mais il tiendra à nous faire remarquer, que ce n'est pas un film politique et car ce ne sont pas les documentaires qui font les meilleurs films politiques. Pourquoi?

C'est qu'on se trouve alors dans l'obligation de se lancer dans de longues analyses qu'on ne peut rendre par l'image mais par la parole, ce qui est le rôle du discours politique. Le film préciserait-il se doit d'apporter des exemples concrets, de montrer en d'autres termes, ce que le socialisme peut faire. Un film politique, c'est par la fiction qu'on peut le mieux y arriver.

Il reste que, grâce à la musique peut-être, "Cuba Va!" est un film fort entraînant. Et qu'on se retrouve à la fin à applaudir. D'un certain point de vue, c'est donc un film efficace. Mais si la démarche du réalisateur nous fait prendre en sympathie ce peuple et sa lutte, notre adhésion à son combat s'arrête là. Nul doute alors qu'on a ici un surprenant documentaire musical, mais là aussi s'arrête son propos.

### Newport à Paris

PARIS - (AFP) - Deux concerts successifs du prestigieux et septuagénaire Duke Ellington (après une tournée triomphante en URSS) ont clôturé au Théâtre National Populaire une semaine de jazz, "Newport à Paris", festival à plusieurs visages aux dimensions populaires, auquel ont assisté, selon les organisateurs, plus de 30.000 spectateurs.

Ce festival - réplique du Newport américain - a permis d'entendre, outre la révélation de nouveaux musiciens, ceux de la préhistoire du jazz (le "Preservation Hall Band") et de voir sur scène quelques-uns des géants. Comme celui d'Ornette Coleman, les trois concerts donnés par Miles Davis et son septuor ont fait apparaître le même problème: celui de l'équilibre entre le formel et l'improvisation. Miles Davis, qui n'a jamais voulu se laisser enfermer dans la moindre classification, ne cesse d'explorer, vivant, dans son phrasé de plus en plus déchiré, les contradictions de la musique noire contemporaine.

**PROJECTION PUBLIQUE**

en l'Auditorium de l'Office national du film 3155 Côte de Liesse Montréal

ce lundi 1er novembre à 20 h. 30 courts métrages en français, anglais et portugais

Entrée libre. Stationnement gratuit

Renseignements et programmes: 283-4753

**"le film qu'il faut avoir vu"**

après **FELLINI ANTONIONI PASOLINI** maintenant voici enfin **BERTOLUCCI**

**le conformiste**

en couleurs EN FRANÇAIS

**JEAN LOUIS TRINTIGNANT**

STEFANIA SANDRELLI DOMINIQUE SANDA et PIERRE CLEMENTI

tous les soirs 7h.30 9h.30 samedi 7h.30 9h.45

**Comédie Canadienne**

dim.3h.30 5h.30 7h.30 9h.30 84 ouest, Ste-Catherine 861-3478

**"Un chef-d'oeuvre"** le Figaro 18 ANS Adultes

**VIVA LA MUERTE**

7<sup>e</sup> Sem. Version Française

**Arrabal**

EN COULEUR

**FESTIVAL** 1206 E. STE CATHERINE 525-8600

**Cinemas ODEON**

**PALME D'OR** 4<sup>e</sup> SEM. **POUR TOUS**

Festival de Cannes **Julie CHRISTIE ALAN BATES**

**Le Messager**

(THE GO-BETWEEN) EN COULEURS

CE SOIR 7:30 - 9:30 5:30 - 7:30 - 9:30

VERSION FRANÇAISE VERSION ORIGINALE

le DAUPHIN PLACE DU CANADA

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000 VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4595

FRANCOIS TRUFFAUT **POUR TOUS**

**l'enfant SAUVAGE**

CLAUDE LELOUCH **POUR TOUS**

**LE VOYOU** EN COULEURS 7:10 - 9:15

le DAUPHIN ATWATER 2

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000 ALEXIS NINON PLAZA 831-3313

**les maudits sauvages**

Pierre Dufresne Nicole Fillon

18 ANS

un film de Jean-Pierre Lefebvre

Studio B: EASTMANCOLOR Sem.: 5.30 - 7.30 - 9.30 - Sam. - Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Studio A: Même horaire

en couleurs en anglais

**"kes"**

POUR TOUS

un film de Kenneth Loach avec David Bradley

**Les Cinémas du Vieux Montréal**

861-7863

**tnm**

Tous les soirs à 20 h 15; samedi: matinée 16 h 45, soirée 20 h 45. Billets à \$1.50 taxe incluse, en vente 15 minutes avant chaque représentation (si disponibles) pour étudiants et détenteurs de la carte "Jeunes Travailleurs" du TNM.

**un bateau**

que dieu sait qui avait monté et qui flottait comme il pouvait c'est-à-dire mal

d'Alain Pontaut

avec Nathalie Naubert, Jacques Galipeau, Jacques Godin

Seulement 11 représentations

Réservations: 288-6139

Mise en scène: Jean-Louis Roux

Décor et costumes: Mark Negin

**THÉÂTRE PORT-ROYAL**

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel. 842-2112

**AIMER... ET RIRE** 18 ANS Adultes

avec LAURENCE BOTTI, CLAUDE BAZZANI

**Y'A PLUS DE TROU A PERCÉ!**

représentation à: 10.20, 12.25, 2.35, 4.40, 7.00, 9.20

**LE PARISIEN**

Tel. 861-2697 480 ouest, Ste-Catherine

je veux mon enfant! **POUR TOUS**

la maison sous les arbres

**IMPERIAL**

1430 Bleury 288 7102

PLACE Des ARTS

REPRÉSENTATION 12.45, 2.55, 5.45, 7.15, 9.15

**LE PLUS CHABROLESQUE DES CHABROL!** 18 ANS Adultes

**LA RUPTURE**

Stéphane Audran

Jean Pierre Cassel

12.45 2.55 5.10 7.20 9.30

**VENDOME**

LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

# Le synode prendra fin samedi

CITE DU VATICAN (AFP) - Le document sur le ministère sacerdotal qui a été remis samedi à 200 pères synodaux maintient, dans l'essentiel, le statu quo en matière de célibat sacerdotal obligatoire et d'ordination d'hommes mariés. Celle-ci devra être exceptionnelle et décidée par le pape. La renaissance spirituelle est possible dans la mesure de la fidélité des prêtres à leur mission dans la communauté de l'Eglise, est-il affirmé.

Le synode votera la semaine prochaine, jusqu'à sa clôture, le 6 novembre, sur les 19 questions contenues dans le document. Six sont de caractère doctrinal. Onze concernent les problèmes concrets du sacerdoce, notamment le célibat, l'engagement politique, le travail, etc. Deux concernent enfin les rapports du prêtre avec son évêque et ses fidèles, les conseils pastoraux, etc.

Le vote final aura lieu vendredi matin, compte tenu des amendements déposés entre temps.

Pour le texte sur le second thème des travaux, la justice dans le monde, le vote définitif aura lieu vendredi soir. Les résultats, qui devront être adoptés à la majorité des deux-tiers, seront proclamés samedi matin à la séance de clôture.

Le dernier débat synodal sur la justice a porté, une fois de plus, sur la question de savoir si le synode dénoncera nominalement les régimes iniques.

Mgr Hyacinthe Thiandoum, archevêque de Dakar, voudrait que, si l'on dénonce les régimes d'oppression du Sud-Soudan et d'Afrique australe, on n'oublie pas les pays, en particulier du pacte atlantique, qui les soutiennent.

Mgr Maximos V. Hakim, patriarche melchite d'Antioche, reproche au synode

de un curieux silence sur le Proche-Orient.

Mgr Maximos V. Hakim a demandé au synode "d'approuver au moins, s'il ne voulait pas faire plus, les courageuses déclarations du pape en faveur des réfugiés palestiniens, des populations arabes de Terre-Sainte et de Jérusalem".

Le patriarche melchite d'Antioche avait commencé par apporter son soutien à la vibrante déclaration faite vendredi par le cardinal Sidiarouss d'Alexandrie. "Il ne serait pas compréhensible que le synode, réuni pour étudier la justice dans le monde, ne condamne pas, comme l'ont fait à plusieurs reprises les Nations unies, l'injustice dans le pays de Jésus", a-t-il ajouté.

Le patriarche a conclu en décrivant l'état alarmant de la ville de Jérusalem et en assurant qu'il ne perdait pas espoir que la justice se ferait entendre un jour au Proche-Orient.

## Conseil militaire du pacte de Varsovie

VARSOVIE (AFP) - Le conseil militaire annuel des pays-membres du Pacte de Varsovie s'est tenu du 26 au 29 octobre en Pologne sous la présidence du maréchal Ivan Jakubowski, commandant en chef des forces armées du Pacte, annonce l'agence PAP.

Le conseil a examiné les résultats de la préparation des forces armées unifiées en 1971 et les tâches à remplir pour l'année 1972, indique l'agence. Les participants ont également assisté à des manœuvres de l'armée polonaise.

Le maréchal Jakubowski ainsi que les membres du conseil ont été reçus samedi par le premier secrétaire du parti, M. Edward Giereb et le chef du gouvernement polonais, M. Piotr Jaroszewicz.

Le précédent conseil militaire du Pacte de Varsovie s'était tenu à Sofia l'année dernière à la même époque.

## Nouvel échec de l'IATA Reste la chance de la 25ème heure: la réunion d'Honolulu

LAUSANNE (AFP) - Les 25 compagnies exploitant l'Atlantique nord, réunies depuis mardi à Lausanne pour "une conférence de la dernière chance" n'ont pu se mettre d'accord sur les nouveaux tarifs.

Les négociations ont buté sur la fixation des tarifs touristiques individuels qui conditionnent en fait toute l'échelle tarifaire. Les prix actuellement en vigueur viennent à échéance le 31 mars prochain, mais si aucune solution n'est trouvée dans le cadre de l'IATA avant le 31 décembre, ceux-ci seront probablement dénoncés, compte tenu d'un préavis normal de deux mois, le 1er février 1972, ouvrant théoriquement la voie à une "guerre des tarifs".

La conférence n'a pas pu, en fait, trouver de solution de rechange au système dit de l'APEX (Advanced Purchase Excursion), mise au point à Montréal et rejetée par la Lufthansa. Ce système qui prévoyait l'achat des billets 3 mois à l'avance à un tarif touristique relativement bas, constituait pour les compagnies une protection en planifiant et en garantissant leur exploitation (étalement, complément de remplissage prévisible etc.).

Deux tendances se sont affrontées sur ce point: la première, minoritaire, est représentée entre autres par la Lufthansa. Elle est favorable à un tarif touristique individuel très bas, afin de réaliser l'objectif poursuivi par l'APEX (con-

currence des charters). La seconde tendance demandait que le tarif individuel restât à un niveau relativement haut, faute de quoi toute la structure tarifaire (y compris les prix normaux) s'effondrerait. Il est en effet unanimement admis que l'écart entre le tarif normal et le tarif excursion ne doit pas être trop important.

Pour ces derniers compagnies, qui constituent la majorité, il est financièrement plus raisonnable de concurrencer le charter par les tarifs de groupe. "Adopter un tarif trop bas sans la protection de l'APEX, affirment-elles, équivaudrait à un suicide financier".

Aucun nouveau rendez-vous n'a été pris d'ici au 31 décembre. Mais dans l'intervalle, la Commission européenne de l'aviation civile a déjà prévu une réunion au niveau d'un groupe de travail début novembre. D'autre part, l'IATA tiendra son assemblée générale le 15 novembre à Honolulu. Si elle n'a pas compétence en matière tarifaire, elle est néanmoins habilitée à décider de la tenue d'une nouvelle conférence consacrée aux tarifs. Enfin, le 22 novembre, les directeurs généraux des compagnies civiles européennes se réuniront et pourraient éventuellement décider d'une action. On est convaincu dans les délégations présentes à Lausanne que l'intérêt porté par les administrations à la question est tel qu'elles ne laisseront pas se déclencher une "guerre des tarifs".

## L'épiscopat ukrainien s'est soumis à Rome

ROME (AFP) - Les 15 évêques de l'émigration ukrainienne se sont soumis au St-Siège hier soir.

Un communiqué, signé du cardinal Jozef Slipyj, archevêque majeur de Leopold et de l'épiscopat ukrainien "confirme leur soumission au successeur de St-Pierre et aux engagements assumés en commun". Toutefois, "ils demandent formellement la protection active du St-Siège pour l'Eglise souffrante d'Ukraine".

Le texte a été publié à l'ouverture d'une conférence épiscopale à laquelle le St-Siège avait refusé la permission de se constituer en synode, confirmant également le refus de Paul VI d'octroyer le titre de patriarche ukrainien au cardinal Slipyj.

Dans la matinée, l'archevêque ukrainien de Winnipeg, Mgr Maksim Hermaniuk, avait déclaré dans une homélie: "Nous protestons devant le monde contre la persécution inhumaine de l'Eglise ukrainienne et la violation de ses droits par le patriarcat de Moscou. Nous rappelons que l'union entre l'Eglise romaine et celle des Ukrainiens avait garanti le maintien sans changement de la tradition et des rites ukrainiens. Mais quand le patriarcat de Moscou nous a absorbés, ceux qui auraient dû nous aider sont restés silencieux".

Selon des témoins, Mgr Agostino Casaroli, chef de la diplomatie du St-Siège, avait quitté l'Eglise des Saints-

Serge et Dacchus, où se déroulait l'office, avant ce sermon. Il a visité Moscou au début de l'année et doit se rendre à Varsovie en novembre. Mais le cardinal de curie Jan Willerrands, qui assista en juin, au synode orthodoxe de Moscou, qui confirma le rattachement des Uniates d'Ukraine au patriarcat russe, est resté. Il avait protesté discrètement, un mois plus tard, dans une interview.

La communauté ukrainienne en émigration compte 1,5 million de fidèles surtout en Amérique du Nord. Selon Mgr Hermaniuk, les uniates compteraient encore quatre évêques clandestins restés fidèles à Rome, dont un en prison.

Les résultats eux-mêmes sont encore très partiels. Les résultats complets ne seront connus que mardi soir.

Quoi qu'il en soit, les premiers résultats montrent que l'électorat ne tient pas à bouleverser l'échiquier politique traditionnel. Les difficultés économiques, les appréhensions pour l'avenir se traduisent en Suisse romande par une légère poussée communiste, et en Suisse alémanique par un renforcement de l'influence des xénophobes de M. Schwarzenbach.

## Emotion des 77

LIMA (AFP) - Après le vote de l'O.N.U. en faveur de l'entrée de la Chine populaire, c'est le vote du sénat américain sur la suppression de l'aide étrangère qui a été le thème essentiel de la troisième journée de la conférence ministérielle du groupe des "77" pays du tiers monde, réunie à Lima. Dans les couloirs du nouveau palais des congrès de la capitale péruvienne, ministres et chefs de délégations des 95 pays représentés à la conférence montraient une vive émotion à l'annonce de la décision américaine.

## Hanoi n'a pas de nouvelle liste de pilotes US à communiquer

La liste du 23 décembre avait été remise aux gouvernements français et suédois, ainsi qu'à plusieurs personnalités américaines hostiles à la guerre du Vietnam.

On n'imagine pas dans ces conditions, souligne-t-on dans les milieux diplomatiques de Hanoi, que le gouvernement nord-vietnamien ait pu donner une liste incomplète. Dans ces mêmes milieux, on fait valoir que la différence entre le chiffre officiel nord-vietnamien et celui avancé par Washington, outre son caractère "d'action psychologique", s'explique par l'impossibilité pour les Etats-Unis de savoir exactement où leurs avions en mission au Sud-Vietnam, au Cambodge, au Laos, parfois même en Chine, sont abattus par les défenses anti-américaines. Tous les pilotes capturés au Nord-Vietnam possèdent sur eux un fanion de soie - que l'on appelle en vietnamien le drapeau du mandiant portant en douze langues, dont le chinois, le vietnamien, le thaïlandais, le birman, le khmer, un appel

à l'aide et une demande d'assistance. Cela indique bien, souligne-t-on à Hanoi, que l'aire d'évolution de l'armée de l'air américaine dépasse largement le Nord-Vietnam.

On fait valoir enfin que les propositions en sept points du gouvernement révolutionnaire provisoire pouvaient permettre aux pilotes capturés de passer ce Noël chez eux si elles avaient été prises en considération à la conférence de Paris.

## Participant pour la 1ère fois au scrutin

## Les femmes n'ont pas bouleversé le paysage politique en Suisse

BERNE (AFP) - L'interdiction, pour la première fois dans l'histoire de la Suisse, des femmes dans des élections générales n'a pas bouleversé le paysage politique de la confédération.

Le résultat des élections ne paraît pas devoir changer la composition du conseil fédéral (gouvernement suisse) qui est

une coalition des quatre partis: socialistes, radicaux, démocrates-chrétiens et paysans.

Tout au plus, peut-on noter qu'avec un nombre d'électeurs qui a doublé par rapport à la dernière consultation de 1967, le nombre des abstentionnistes a augmenté. La participation électorale serait -

on ne possède pas encore de statistiques définitives - de 40 à 50%, selon les cantons, alors qu'elle avait été de 65,8% en 1967. Les femmes, qui votaient pour la première fois hier se sont, semble-t-il, montrées légèrement plus abstentionnistes que les hommes.

Les résultats eux-mêmes sont encore très partiels. Les résultats complets ne seront connus que mardi soir.

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE LE CONTRAT EN DATE DU 21 OCTOBRE 1971, PAR LEQUEL G. & E. JEWELLERY MANUFACTURING A TRANSPORTER ET CEDE TOUTES SES DETTES DE LIVRE PRESENTS ET FUTURES A LA BANQUE DE MONTREAL, A TITRE DE GARANTIE, A ETÉ ENREGISTRÉ AU BUREAU DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL LE 22 JOUR D'OCTOBRE 1971 SOUS LE NUMERO 2308296, BANQUE DE MONTREAL, LE 22ME JOUR D'OCTOBRE 1971.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 409 126 CONRAD DRYSDALE, serrurier, domicilié et résidant au numéro 5124, de la rue Cadillac dans la Ville et le district de Montréal, demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 385 252 MARIUFE HOLDINGS (QUEBEC) LIMITED, corps politique ayant une place d'affaires au 4838 Côte des Neiges dans la Ville et le District de Montréal, demanderesse

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE QUE LE CONTRAT EN DATE DU 21 OCTOBRE 1971 A LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à INTERNATIONAL TEXTILE MACHINES CANADA LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28me jour d'octobre 1971 sous le numéro 238-9346. Ce 28me jour d'octobre, 1971 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 401 486 LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE CHAMBLY, dans le comté de Verchères, district de Montréal, demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 389 783 LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE FORT CHAMBLY, dans le comté de Verchères, district de Montréal, demanderesse

VILLE DE PIERREFONDS TRACTEUR-SOUFFLEUR A NEIGE Des soumissions sous enveloppes cachetées marquées "Soumission pour tracteur-souffleur à neige" adressées au Greffier de la Ville, Monsieur Gabriel Legault, seront reçues jusqu'à 12:00 midi le mardi 9 novembre 1971 pour être ouvertes le même jour.

LOI DU CHANGEMENT DE NOM Avis est donné que ROBERT SASZ, exécutif, de la ville de Chomedey, du district de Montréal et de la Province du Québec, domicilié et résidant à 932 Emerson Drive, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un ordre changeant son nom à ROBERT SAXON. MONTREAL, le 16 octobre, 1971 STEVEN KORBA Procureur du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 401 274 CANADIAN PACIFIC AIR LINES LIMITED, corps politique d'incorporation selon la loi et ayant son siège social et une place principale d'affaires dans la Ville et le District de Montréal, demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 401 486 LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE CHAMBLY, dans le comté de Verchères, district de Montréal, demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 404 154 J. EDDY DAoust, vendeur d'agios, domicilié et résidant au no 2862 de la rue Sherbrooke est, apt. 3, dans la cité et district de Montréal, demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 389 783 LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE FORT CHAMBLY, dans le comté de Verchères, district de Montréal, demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 401 486 LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE CHAMBLY, dans le comté de Verchères, district de Montréal, demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No: 85-415 833-71 GERARD LEGER, et CLAUDETTE WOODWARD, épouse séparée de biens dudit Gerard Léger, tous deux de Chomedey, District de Montréal, Demandeurs

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No: 85-415 833-71 LES HERITIERS DE FEU ALCIDE POITRAS, en son vivant des cité et district de Montréal, et DONNA BEAVEN autrui des mêmes lieux, présentement tous de lieux inconnus, Défendues

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 401 486 LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE CHAMBLY, dans le comté de Verchères, district de Montréal, demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 404 154 J. EDDY DAoust, vendeur d'agios, domicilié et résidant au no 2862 de la rue Sherbrooke est, apt. 3, dans la cité et district de Montréal, demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 389 783 LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE FORT CHAMBLY, dans le comté de Verchères, district de Montréal, demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE No: 401 486 LES COMMISSAIRES D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITE DE CHAMBLY, dans le comté de Verchères, district de Montréal, demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No: 85-415 833-71 LES HERITIERS DE FEU ALCIDE POITRAS, en son vivant des cité et district de Montréal, et DONNA BEAVEN autrui des mêmes lieux, présentement tous de lieux inconnus, Défendues

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE No: 85-415 833-71 LES HERITIERS DE FEU ALCIDE POITRAS, en son vivant des cité et district de Montréal, et DONNA BEAVEN autrui des mêmes lieux, présentement tous de lieux inconnus, Défendues

IL EST ENJOINT à LANCELOT CONSTRUCTION LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 28 octobre 1971. CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT Mes Béliveau et Béliveau, 30 Place Crémazie, suite 1008, MONTREAL 351, Qué. Avocats de la demanderesse

IL EST ENJOINT à JEANNE LANGLOIS à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 29 octobre 1971. CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT Mes Crépeault, Fortin et associés, 1155 ouest, boul. Dorchester, suite 2601, MONTREAL 102, Qué. Avocats du demandeur

IL EST ENJOINT à ALBERTON CONSTRUCTION LIMITED à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 28 octobre 1971. CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT Mes Béliveau et Béliveau, 30 Place Crémazie, suite 1008, MONTREAL 351, Qué. Avocats de la demanderesse

IL EST ENJOINT à REGENCY SERVICE STATIONS LIMITED à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 28 octobre 1971. CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT Mes Béliveau et Béliveau, 30 Place Crémazie, suite 1008, MONTREAL 351, Qué. Avocats des demandeurs

EDIFICE SAMUEL BRONFMAN UNIVERSITE MCGILL CHADWICK POPE & EDGE ARCHITECTES APPEL D'OFFRES PHASE 2 - CONSTRUCTION DE L'EDIFICE Les entrepreneurs sont invités à soumettre leur offre pour les travaux de construction de l'édifice Samuel Bronfman, à être érigé à l'Université McGill, Montréal, P.Q., sur l'emplacement, creusé par J. G. Fitzpatrick Construction Ltée.

APPEL D'OFFRES CCP-71-10364 pour 10h30 à m. heure de Montréal le mardi 16 novembre 1971 Poste Boucherville (Comté de Verchères) CONSTRUCTION D'UN RAJOUT AU BATIMENT D'ENTRETIEN Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque fois, ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant: Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

### AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT NO. 12-1102" concernant LA REMISE EN ETAT DES VANNES TAINTOR, ECLUSE COTE STE-CATHERINE, VOIE MARITIME, REGION DE L'EST seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, Place de Ville, 330, rue Sparks, Ottawa, Ontario, Saint-Laurent, Place de Ville, 330, rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou à l'immeuble de la voie maritime, ecluse de Saint-Lambert, boîte postale 97, Saint-Lambert (Qué.) jusqu'à 15 heures, heure normale de l'Est, le mardi 16 novembre 1971.

On pourra obtenir les plans, devis, formules de soumission, conditions de travail et formule de contrat, en français ou en anglais, en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9 (Qué.), ou au Secrétaire, Place de Ville, 330, rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou au directeur régional, immeuble de la voie maritime, boîte postale 97, Saint-Lambert (Qué.), contre le versement de cent dollars (\$100), pour chaque jeu de documents, montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents soumissionnés dans les trente jours des dates fixées ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, le représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant dix pour cent (10 p. 100) de la soumission, par laquelle il fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le secrétaire L. E. Béland.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT OTTAWA, LE 1er NOVEMBRE 1971.

THE ROYAL BANK OF CANADA, corporation ayant son bureau-chef dans la Ville et le District de Montréal, avec une succursale faisant affaires au 231 boulevard Cartier, dans la Ville de Laval, District de Montréal, demanderesse

JIM PAPINEAU, autrui de la Ville de Laval, District de Montréal, présentement de lieux inconnus, ayant un compte bancaire chez la tierce-saisie, défendeur

IL EST ENJOINT à JIM PAPINEAU à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 28 octobre 1971. CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT Mes Marks, Shapiro et associés, 360 ouest, rue St-Jacques, suite 1500, MONTREAL 118, Qué. Avocats de la demanderesse

LES ENTREPRENEURS SONT INVITÉS à soumettre leur offre pour les travaux de construction de l'édifice Samuel Bronfman, à être érigé à l'Université McGill, Montréal, P.Q., sur l'emplacement, creusé par J. G. Fitzpatrick Construction Ltée.

LES SOUMISSIONNAIRES POURRONT se procurer les Documents de Soumission à compter de 12:00 a.m. Lundi le 1er novembre 1971, au bureau des Architectes, suite 2056 Edifice Sun Life, Montréal 110, P.Q., moyennant un dépôt de \$100.00 en chèque visé remboursable au retour des Documents en bon état.

LES FORMULES DE SOUMISSIONS accompagnées d'un Bon de Soumission pour la somme de \$400,000, et adressées à "The Royal Institution for the Advancement of Learning", devront être livrées à M. J. H. Holton, secrétaire du Conseil des gouverneurs, Chambre 607, Edifice de l'Administration, Université McGill au plus tard mardi le 25 novembre 1971 à 3:00 p.m., heure avancée de l'Est. Les soumissions seront ouvertes publiquement dans la chambre voisine 609. L'Université ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

J. H. Holton, Secrétaire du Conseil des Gouverneurs

UN DÉPÔT de soumission au montant de TROIS MILLES DOLLARS (\$3,000) chaque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

LES CO-SECRETAIRES B. LACASSE - W.E. JOHNSON Montréal, le 21 octobre 1971

# la semaine

Au Canada

## La situation du logement profite du marasme actuel de l'économie

par Bud Jorgensen de la PC

Pendant les prochaines années, les Canadiens pourront sans doute disposer de meilleurs logements, et c'est le pitoyable état de l'économie qui est la cause de cette tendance.

Alors que presque tous les secteurs de l'économie subissent un ralentissement, l'industrie de la construction s'attend que 1971 et 1972 seront des années records pour la construction domiciliaire.

Les prédictions formulées pour cette année et l'an prochain placent l'industrie en avance sur les objectifs fixés par le Conseil économique du Canada et feront plus que pallier au nombre décevant de mises en chantier au cours de 1970.

Généralement, les prêts sont assez faciles à obtenir et le niveau des investissements en capital est bas. Les constructeurs auront donc peu de peine à obtenir des prêts.

Les gouvernements sont très désireux de réduire le taux de chômage et le gouvernement fédéral a augmenté les dépenses prévues au chapitre du logement de façon à participer à la stimulation de l'économie.

L'Association canadienne d'habitation et de développement urbain prévoit que les mises en chantier pour cette année atteindront le nombre de 235,000 et dépasseront les 240,000 l'an prochain.

En 1970, il y avait eu 190,500 mises en chantier, au regard de 210,000 en 1969.

Le Conseil économique du Canada a prévu des exigences de 1,25 million de mises en chantier entre 1970 et 1975, soit une moyenne de 208,000 par année.

Pour sa part, M. Anthony Stukel, directeur du département d'économie et de statistiques à la Société centrale d'hypothèques et de logement a rapporté qu'environ 195,000 nouvelles unités de logement seraient terminées au cours de l'année 1971.

Les prévisions sur les nécessités en habitation pour cette année, selon M. Stukel, s'élevaient à environ 190,000 unités de logement.

Un porte-parole de l'Association d'habitation et de développement urbain a déclaré qu'il était impossible de prévoir un surplus de logements; la situation de l'offre et de la demande sera toutefois plus équilibrée qu'elle ne l'était dans

certaines villes au cours des récentes années.

Toutefois, le porte-parole ne croit pas que les prix du logement seront sujets à une baisse.

Il n'est pas non plus vraisemblable que les coûts de la construction diminuent, bien que le prix des terrains puisse baisser si les municipalités et les autres instances de gouvernement disposent de plus de terrains et qu'ils ne multiplient pas les exigences d'utilisation. Actuellement, une de ces exigences veut que les fils électriques soient souterrains.

Même si le nombre d'habitations disponibles augmente, le nombre de propriétaires sera sans doute en baisse.

D'ici à la fin de la présente décennie, a prédit M. J.C. MacKay, analyste chez Canadian Gypsum Co. "les logements conventionnels tels que nous les connaissons aujourd'hui seront inaccessibles à deux familles canadiennes sur trois".

Les maisons mobiles ou préfabriquées pourront constituer une solution au problème.

# financière

## Distilleries Marchand Ltée Nominations



M. Jean-Jacques Guay



Lt.-Col. Sarto Marchand, E.D., K.L.J.



M. Marcel Chauré

A LA FONDATION BOUCHARD INC.



Jean-Paul Gagnon, B.A.

Le Lt.-Col. Sarto Marchand, E.D., K.L.J., Président des Distilleries Marchand Ltée, annonce la nomination de M. Jean-Jacques Guay, au poste de Vice-Président (Mise en Marché) de cette dernière, ainsi que de M. Marcel Chauré au poste de Vice-Président (Ventes) de cette même compagnie qui opère au sein de la Province de Québec. Les deux nominations sont en vigueur depuis le 12 septembre dernier.

La Fondation Bouchard Inc. est heureuse d'apprendre à la population que M. Jean-Paul Gagnon, B.A., et Président de Moto-Ski Ltée, a été nommé administrateur de cet organisme. M. Gagnon est licencié en Sciences commerciales et membre de l'Institut des C.A. de la province de Québec. De plus, M. Gagnon est administrateur de Automobiles Renault Canada Ltée et de Bombardier Ltée. La Fondation Bouchard Inc. est un organisme qui a pour but prioritaire de s'occuper financièrement du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

## Revue boursière

### La réduction des taux bancaires n'a pu arrêter la dégringolade

Les pétroles de l'Ouest et les aurifères ont subi cette semaine les déclinés les plus marqués alors que les cotes des marchés canadiens ont continué leur glissement au cours de semaines peu actives.

Une autre réduction du taux préférentiel, la deuxième cette semaine, par les banques à charte, n'a pu arrêter l'élan des déclinés.

Les grandes banques ont annoncé lundi une réduction de leur taux préférentiel — le taux d'intérêt chargé à leurs meilleurs clients — de 6% à six pour cent.

Un expert analyste a déclaré que ces réductions, pour une

période à court terme, ont un effet contraire sur le marché.

Avec cette réduction des taux bancaires le marché des obligations devient plus intéressant pour certains investisseurs", a-t-il dit.

Durant cette dernière semaine, l'indice industriel de la Bourse de Toronto a baissé de 1,40 à 160,82. Jeudi il a atteint un bas pour l'année, à 160,29.

A New York, les cotes ont descendu encore plus bas pour une quatrième session consécutive.

A la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne, l'indice composé a baissé de 1,24 à 165,52. Le volume combiné des

transactions y a été de 7,29 millions d'actions, en comparaison de 3,83 millions la semaine précédente.

Le volume à Toronto a été de 7,75 millions d'actions, en comparaison de 7,06 millions la semaine précédente.

A New York, l'indice Dow Jones a fléchi de 13,37 à 839,00. Cet indice a perdu 53 points au cours des trois dernières semaines.

Le volume à New York a été de 48,06 millions d'actions, une baisse sur les 69,35 millions de la semaine précédente.

Les aurifères ont perdu beaucoup de terrain, à la suite de baisse dans la cote de l'or sur les marchés internationaux des monnaies.

A Toronto, l'indice des aurifères a glissé de 10,30 à 132,22. Les métaux de base ont perdu 2,88 à 69,43. L'indice des pétroles de l'ouest à la Bourse de Toronto a baissé de 8,45 à 201,56.

Le volume total de la Bourse de Toronto pour le mois d'octobre a été de 15,8 millions d'actions, en comparaison de 19,5 millions en septembre et de 16,4 millions d'actions en octobre 1970.

La valeur totale des actions échangées a été estimée à \$244,1 millions, en comparaison de \$306,3 millions en septembre et de \$264,3 millions en octobre l'an dernier.

Au cours des 10 premiers mois de cette année, 461,7 millions d'actions ont changé de main, une augmentation de 5,7 pour cent sur 1970.

La valeur de ces transactions a été de \$3,935,1 millions, en comparaison de \$2,987,4 millions en 1970.

## la chronique de Marcel Clément

A partir d'aujourd'hui, les Obligations du Canada, émission 1971-72, commencent à porter intérêt. Comme on sait, elles sont en vente depuis le 4 octobre 1971 et ceux qui en achèteront à compter de ce matin jusqu'au 15 novembre n'auront pas d'intérêt à payer, bien que ce dernier se trouvera à courir depuis le 1er novembre 1971. Toute personne, adulte ou enfant, fiduciaire ou succession, peut en acheter en coupures de \$50, \$100, \$1.000, \$5.000 et la limite cette année va jusqu'à \$50.000, comparativement à \$25.000 l'an dernier. Comme ces obligations peuvent être considérées comme de l'argent en banque, encaissables en tout temps à leur pleine valeur et rapportant un taux d'intérêt

moyen de 7,19%, elles constituent donc un placement attrayant et de premier ordre, car c'est la seule valeur comportant l'assurance de pouvoir retirer son argent, plus l'intérêt couru, et cela, avant son échéance. Nous n'hésitons donc pas à les recommander en souscription au public, d'autant plus qu'il y a du crédit au Canada qu'elles soient souscrites en quantités considérables. Comme on peut les acheter aussi bien par versements qu'au comptant, il n'y a donc pas de raison valable pour ne pas le faire, lorsqu'on a les moyens — c'est préférable, certes, aux achats à crédit, lesquels se totalisent à la fin de juillet 1971 à \$9,318,000,000, soit cent millions de plus qu'à la fin du mois

précédent. En dépit de la tendance fort répandue chez les Canadiens d'acheter à crédit, il importe, par contre, de ne pas perdre de vue que les Obligations d'Épargne du Canada constituent, aussi, un puissant attrait pour eux, puisque, depuis leur première mise en vente, en 1946, au pays, elles ont rapporté un total de \$34,500,000,000. Par le jeu de l'intérêt composé, et sans toucher aux coupons, \$1,000 d'obligations d'épargne de cette année rapportera à leur échéance dans 9 ans, \$1,870 — c'est un bon moyen, à notre opinion, de faciliter une éducation universitaire à l'un ou plusieurs de ses enfants. Ce n'est pas sans raison que la TV ne cesse de répéter "qu'elles sont en Or".

La compagnie C.I.F. a distribué au-delà de \$6,300,000 en espèces sous forme de dividendes, cette année à ses actionnaires comprenant des personnes appartenant à toutes les classes de la société, ainsi qu'à plusieurs genres d'institutions. Depuis sa fondation, la société CIF a payé un total de dividendes en espèces exécutant les \$110,000,000.

Au 30 septembre 1971, le solde des profits non réalisés provenant de la vente de titres de placement, se totalisait à \$51,388,084, et la valeur marchande des placements de la compagnie CIF excédait leur coût moyen par \$48,576,819. Il y avait en circulation, à la date précitée, 36,968,999 actions et l'actif net global de la CIF figurait à la fin du trimestre ci-dessus mentionné à \$166,421,942.

POTINS FINANCIERS: Il importe de surveiller les tendances protectionnistes en train de vouloir se répandre dans maints pays, y compris les E.U. Selon un officiel de la CIL, "notre commerce extérieur en souffrirait grandement", d'où l'importance d'un choix judicieux présentement dans ses achats d'actions d'entreprises exportatrices, inscrites sur nos Bourses.

Selon Jones Hewart & Company Ltd, une firme de courtage ayant des bureaux à Montréal et Toronto, depuis l'annonce du programme de Nixon, le 15 août, en vue de stimuler les conditions économiques en territoire américain, notre monde des affaires semble avoir moins confiance en l'avenir. Comme il est mentionné dans cette firme que l'estimé du gouvernement fédéral voulant qu'il soit construit 220,000 maisons, cette année au Canada et que notre économie laisserait voir une légère amélioration au cours du 3ième trimestre, selon les chiffres qui seraient à la veille d'être publiés, il n'y aurait donc pas lieu de se laisser aller au pessimisme, à notre opinion.

Durant la dernière quinzaine du mois qui vient de se terminer l'indice de DJ a enregistré des reculs pendant 11 séances consécutives, au point de glisser à 840,32 soit à peine 10 points au-dessus du bas, touché le 11 janvier 1971. Rien d'étonnant que maints stocks canadiens aient glissé, récemment, à des niveaux inconnus depuis 13 mois.

**GÉRARD PARIZEAU LTÉE**  
Courtiers d'assurances agréés

Bureau associé:  
PARIZEAU, WHITE ET ASSOCIÉS INC.  
QUÉBEC

Expertise et administration  
de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS, MONTRÉAL, P.Q.  
TÉL: 842-3451

Le record à long terme



## L'automobilisme à son apogée

Si vous n'avez jamais conduit l'un des quatre nouveaux modèles Silver Shadow de Rolls-Royce, vous n'avez jamais vraiment éprouvé le plaisir réel de l'automobilisme.

Dès que vous vous asseyez au volant d'une Rolls-Royce, vous avez l'impression qu'il s'agit là d'une voiture conçue tout particulièrement à votre intention. Puis, vous roulez sans secousses le long des rues de villes, sentiers de campagne et autoroutes tout comme si vous étiez assis dans le confort de votre propre salon.

À compter des sièges en cuir, qui s'ajustent au choix, des commutateurs personnels pour la climatisation, jusqu'aux dispositifs uniques Rolls-Royce pour le nivellement et la suspension, tout est là pour vous donner, à vous et vos passagers, une promenade d'un luxe suprême.

Si vous désirez une démonstration personnelle de cette voiture à la maison ou au bureau, veuillez communiquer, par écrit ou par téléphone, avec Norman Miller, président.

**ROLLS-ROYCE**  
Motor Cars Limited  
11,355 Chemin de la Côte de Liesse, Dorval.  
Téléphone: (514) 636-4410

## Exploration pétrolière Forage de \$1.5 million dans la région de Gaspé

Northern Oil Explorers Limited a annoncé son intention d'entreprendre le forage d'un puits d'exploration dans la région centrale de la péninsule de Gaspé au cours du mois de décembre 1971.

Le premier puits d'essai sera foré sur les propriétés de la région de Rivière-du-Loup détenues conjointement par Northern Oil et Shell. On estime qu'il en coûtera environ 1,5 million de dollars pour le forage du puits à une profondeur de 13,000 pieds. Les travaux dureront quelque six mois. Le but du forage est d'évaluer les possibilités de pétrole et de gaz dans cette région dont la structure géologique est semblable à celle des contreforts des rochers où l'on a relevé d'importants chevauchements. Il s'agira du premier puits d'exploration d'une telle profondeur à être foré en vue d'étudier les structures de la région centrale de la péninsule de Gaspé.

Northern Oil et Shell détiennent conjointement des permis sur 3,683,000 acres au Québec, répartis sur une distance de 350 milles le long de la rive sud du Saint-Laurent.

Northern Oil est une compagnie de propriété privée dont le programme annuel d'exploration s'élève à 7,5 millions de dollars. Ce programme est financé sur une base de 40 pour cent par le Great Plains Development Company of Canada, Ltd., 40 pour cent par la Barber Oil Corporation et 20 pour cent par Noranda Mines Limited.

**CERTIFICAT EN SCIENCES ADMINISTRATIVES**

- Comptabilité
- Finance
- Gestion d'entreprise
- Gestion du personnel
- Marketing

A L'INTENTION DES:

- Détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.)
- Adultes qui ont 24 ans OU 2 années d'une expérience dans l'entreprise jugée valable par l'École.

INSCRIPTION EN PERSONNE:  
Du 15 au 19 novembre 1971, de 17 heures à 21 heures.

DÉBUT DES COURS:  
Mardi, le 4 janvier 1972.

POUR OBTENIR LE PROSPECTUS, ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER AU:

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES,  
École des Hautes Études Commerciales,  
5255, avenue Decelles,  
Montréal (250e), P.Q. Tél.: 343-4440

**HEC**

**QUEBÉCAIR**

Cinq vols quotidiens pour Québec du lundi au vendredi

VOL #	ÉQUIPEMENT	DÉPART	ARRIVÉE
210	F-27	07:00	07:50
320	BAC 1-11	08:00	08:40
220	F-27	08:20	08:55
232	F-27	07:50	08:40
212	F-27	10:45	11:35
300	BAC 1-11	16:45	17:20

Aussi plusieurs vols réguliers en fin de semaine  
Pour renseignements et réservations: 636-3890

Bienvenue chez nous

**Voyage en perspective?**

Appelez 877-4032 pour une réservation immédiate dans un hôtel CN

Saint-Jean, T.-N.—Hôtel Newfoundland  
Halifax—Hôtel Nova Scotian  
Montréal—Le Reine Elizabeth  
Ottawa—Château Laurier  
Winnipeg—Hôtel Fort Garry  
Saskatoon—Hôtel Bessborough  
Jasper, Alta.—Jasper Park Lodge  
Edmonton—Hôtel Macdonald  
Vancouver—Hôtel Vancouver  
\*administré par Hilton

# Fluctuations

# Ebdomadaires

## montréal

-1970-1971-					-1970-1971-				
Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.	Haut	Bas	Ferm.	Chang.	
Abibibi	8440	8	59%	5%	1/2	854	510	1/2	1/2
Alcan	2634	17%	16%	1/2	254	11%	1/2	1/2	
Alcoa	13435	25%	11%	1/2	1454	11%	1/2	1/2	
Alumina	1260	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
Alu. Ptd.	195	36	36	36	36	36	36	36	
Alu. Ptd.	10056	25%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	
Alu. Ptd.	2172	27%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	
Alu. Ptd.	2450	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	
Alu. Ptd.	112	27%	26%	27%	27%	27%	27%	27%	
Alu. Ptd.	2999	13%	13%	13%	13%	13%	13%	13%	
Alu. Ptd.	1951	24%	24%	24%	24%	24%	24%	24%	
Alu. Ptd.	1387	13%	13%	13%	13%	13%	13%	13%	
Alu. Ptd.	1004	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
Alu. Ptd.	945	53%	53%	53%	53%	53%	53%	53%	
Alu. Ptd.	3225	27%	27%	27%	27%	27%	27%	27%	
Alu. Ptd.	1224	71%	71%	71%	71%	71%	71%	71%	
Alu. Ptd.	148	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
Alu. Ptd.	5603	4%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
Alu. Ptd.	7073	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Alu. Ptd.	100	38	38	38	38	38	38	38	

-1970-1971-					-1970-1971-				
Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Chang.	Haut	Bas	Ferm.	Chang.	
B.C. Telephone	1988	28%	28%	28%	28%	28%	28%	28%	
Brinco	200	14	14	14	14	14	14	14	
Bruck Bros "A"	1000	8	8	8	8	8	8	8	
do "B"	1000	8	8	8	8	8	8	8	
Busby Auto	100	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%	
CAE Ind.	1737	4.00	3.90	4.00	unch.				
do Ptd.	2499	24	23%	24	unch.				
Chemical	300	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
Campeau	37	3.00	3.00	3.00	unch.				
Can. Com. Ltd.	4224	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	
Can. Com. Ltd.	1235	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%	
Can. Mail	480	14%	14%	14%	14%	14%	14%	14%	
Can. Packers	1600	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. Per. Mort.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. Simsbals	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
do, ptd.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. Arena	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. Breweries	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				
Can. C. & S.	2300	18%	18	18	18	18	18	18	
Can. C. & S.	2200	1.90	1.80	1.90	+10				
Can. C. & S.	1233	17%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	
Can. C. & S.	75	38%	38%	38%	38%	38%	38%	38%	
Can. C. & S.	200	4.00	4.00	4.00	unch.				
Can. C. & S.	2485	14%	13%	14	unch.				
Can. C. & S.	1740	29%	29%	29%	29%	29%	29%	29%	
Can. C. & S.	14150	13%	12%	12%	unch.				

Canale, bouc émissaire d'un revers de 9-7 à Ottawa...

# Les Alouettes n'auront même pas la chance de défendre leur titre

**OTTAWA (Le Devoir)**— Derniers au classement dans la section Est en 1969, champions de la ligue Canadienne de football en 1970, puis de nouveau derniers en 1971, telle est l'histoire incroyable des Alouettes de Montréal, un club bourré de talent et qui, tel le lièvre de la table, s'est fait battre au fil de l'arrivée, ou plutôt éliminer de la course aux grands honneurs, le tout dernier jour de la saison régulière.

En essayant un échec de 9-7 aux mains des Rough Riders d'Ottawa, dans un parc Lansdowne plein à capacité samedi après-midi, les Alouettes ont dû s'en remettre aux Argonauts de Toronto, déjà champions en saison régulière, pour quand même obtenir un poste en demi-finale. Malheureusement pour eux, les Chats-Tigres de Hamilton, qui se devaient absolument de l'emporter au risque d'être eux-mêmes éliminés, ont accompli un miracle quelconque en prenant la mesure des Argonauts, à Toronto même, par 23-15 hier après-midi.

Ainsi donc, c'est Hamilton qui, la saison durant disputa le 2ème rang aux Montréalais, hérité de cette 2ème place et l'avantage de disputer à domicile, dimanche prochain, l'important match demi-final pour le droit de rencontrer Toronto en finale. Les Rough Riders feront les frais de l'opposition. Ayant rejoint les Alouettes au 3ème rang par leur victoire, ils obtiennent la priorité parce qu'ils ont défait les Montréalais deux fois sur trois en saison régulière.

Tel le Canadien de Montréal qui, au printemps 1970, ne put participer aux éliminatoires par un concours de circonstances décevantes, les champions de 1970 n'auront même pas l'occasion de défendre la coupe Grey si glorieusement acquise en novembre dernier.

### Botteur recherché

L'édition 1971 des Alouettes était foncièrement solide, encore plus peut-être que celle de l'an dernier. Il y manquait ce désir de vaincre, diront certains. Il y manquait surtout, ce que plusieurs auront été à même de constater, un botteur de précision capable de suppléer aux carences d'une attaque manquant d'imagination et trop peu souvent soutenue.

Justin Canale, qui doit aussi jouer régulièrement comme garde sur la ligne offensive, ne l'avait évidemment pas samedi. Il ne réussit qu'un seul placement en six essais, en ratant au moins deux plombs faciles. En eut-il réussi un seul de plus que son club héritait de la 2ème place et mettait un terme à cette poussée de dernière moitié de saison des Riders qui leur permet de participer aux éliminatoires, après en avoir été tenu à l'écart l'an dernier.

Canale avait pourtant bien

entrepris la saison après avoir supplanté le député-botteur George Springate. Mais il était évident, à mesure que le calendrier avançait, que c'était trop lui demander de bien remplir deux fonctions: sa précision y était de moins en moins, avec la conséquence que les Alouettes ont perdu trois parties par la marge d'un seul point au cours des dernières semaines, en plus de celle de samedi évidemment, à cause de placements manqués.

La recrue Jerry Organ, qui fait également double fonction chez les Riders (il est flanqueur), fut plus heureux que son vis-à-vis en réussissant ses trois placements, dont deux n'étaient pas plus difficiles que de simples convertis. Ce fut suffisant pour la victoire.

La partie appartient aux lignes défensives des deux clubs, chacune y allant d'efforts supérieurs pour enrayer à tour de rôle l'attaque adverse. Le nombre élevé de 21 dégagements, en plus de neuf placements tentés, en fait foi.

### Ils dominent mais...

Chose certains, les opportunités de marquer des points au tableau indicateur ne manquent pas chez les Alouettes. Six fois, ils se retrouvent en deça la 40ème verge des Riders, mais six fois ils furent empêchés de réussir le touché et forcés de tenter le placement. Ce fut l'histoire du match. Ils ne récoltèrent, en tout et pour tout, que sept points à la suite de ces efforts: un placement de trois points et quatre simples d'un point sur des placements manquant la cible.

Si les Montréalais ne dominent pas nettement la rencontre, ils eurent néanmoins un bon avantage, obtenant 14 premiers essais contre 11. Les

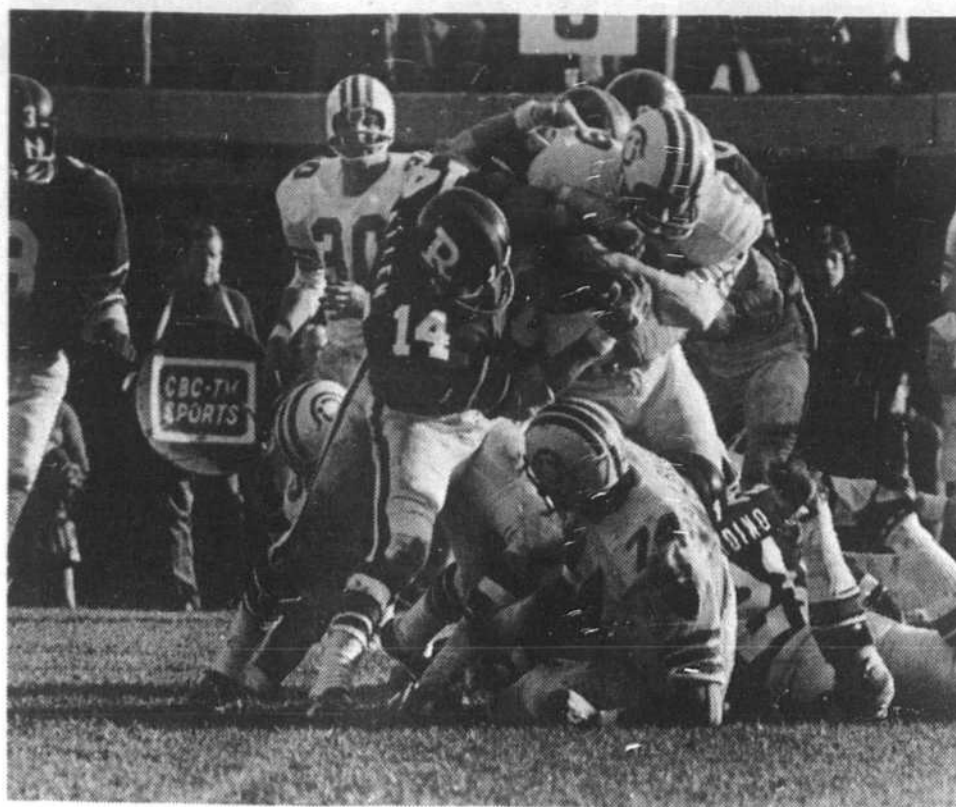
Riders eurent un léger avantage au sol, où chaque verge était durement acquise d'un côté comme de l'autre. Mais sur la passe, Sonny Wade l'emporta nettement sur son rival Rick Cassata, réussissant 15 passes en 35 lancers (Bruce Van Ness fut heureux une fois sur deux, réalisant, avec Gary Lefebvre, le plus beau gain du match, soit 53 verges) pour un total de 205 verges, contre seulement 98 (Cassata n'obtenant que six passes complétées en 24 essais).

Toutefois, l'histoire d'une saison complète se répéta à nouveau, alors que les champions canadiens de la saison dernière, fois après fois, ne pouvaient simplement rien faire de bon une fois parvenus à la porte des buts ennemis.

### Dès le départ...

Les Outaouais furent les premiers à marquer, dès la 4ème minute de jeu, quand Organ y allait d'un placement initial plutôt facile de 18 verges, à la suite d'une interception de Jerry Campbell à la 20ème des Alouettes.

Un échappé de Ron Woodwar sur un dégagement de Wade (Jorma Kuisma le cogna dur et Walt Balasiuk recouvra) juste avant la fin du quart "permet" à Canale de rater un 1er placement apparemment facile, sur 23 verges. Ce fut cependant bon pour un simple, auquel virent s'ajouter deux autres simples, sur des placements imprécis de 37 et 25 verges, au début du 2ème quart. Le second survint après une interception du joueur-instructeur Gene Gaines. Cassata connut quelques bons moments peu après, complétant une passe de 30 verges au rapide Hugh Oldham, puis une autre de 20 à Dave Pivec, ce qui permit à Organ de re-



**COMBLE DE LA FUTILITÉ!** Les Alouettes n'ont eu à peu près aucun succès sur les courses au sol, samedi à Ottawa. C'est Jim Foley qui rencontre ici un véritable mur de Riders dans un vain effort. On reconnaît aussi Barclay Allen (no 14), Wayne Giardino (21) et John Kruspe (3), des Riders, Peter Dalla Riva (74) et Bruce Van Ness (30) des Alouettes.

**Premier quart**

Ottawa	placement d'Organ, 18 vgs, 3:07
Montréal	simple de Canale, placement raté, 25 vgs, 4:22
Ottawa	placement d'Organ, 15 vgs, 8:58

**Deuxième quart**

Montréal	placement d'Organ, 17 vgs, 4:38
Montréal	simple de Canale, placement raté, 32 vgs, 6:21
Ottawa	placement d'Organ, 15 vgs, 8:58

**Troisième quart**

Montréal	placement de Canale, 13 vgs, 10:24
----------	------------------------------------

**Quatrième quart**

Ottawa	placement d'Organ, 17 vgs, 4:38
Montréal	simple de Canale, placement raté, 32 vgs, 6:21
Montréal	placement d'Organ, 15 vgs, 8:58
Ottawa	placement d'Organ, 15 vgs, 8:58

**Statistiques**

	Montréal	Ottawa
Premiers essais	14	11
Gains au sol (vgs)	78	97
Gains sur passes (vgs)	205	98
Total net des gains	273	195
Passes tentées compl.	16	37
Interceptions vgs	2	18
Bottes moy. en vgs	8	42
Échappés perdus	0	2
Fautives vgs	7	53

donner un avantage de trois points au cours du deuxième quart. Le second survint après une interception du joueur-instructeur Gene Gaines. Cassata connut quelques bons moments peu après, complétant une passe de 30 verges au rapide Hugh Oldham, puis une autre de 20 à Dave Pivec, ce qui permit à Organ de re-

## Calgary et Regina perdent...

# Hamilton bat Toronto

**HAMILTON (d'après CP)**— Les Argonauts de Toronto ont joué de façon nonchalante la grande partie du match pour permettre aux Chats-Tigres de Hamilton de leur ravir un triomphe de 23-15, hier après-midi. Le club d'Al Dorow évite ainsi l'élimination dans la section Est de la LCF et s'assure le 2ème rang.

C'est à un véritable match de soccer qu'on assistait jusque vers la fin du 3ème quart quand les Argonauts, en déficit de seulement 2-1, se rendirent coupables de deux infractions enfantines de rudesse pour ni plus ni moins donner la victoire à leurs rivaux.

La première de ces punitions annula une interception qui aurait permis aux Torontois de reprendre l'attaque. La seconde procura un 1er essai aux visiteurs à la 4ème verge, d'où Max Anderson compta un touché deux jeux plus tard. Grâce au 1er de trois convertis par Tommy Joe Coffey, qui avait récolté les deux points des siens jusque là sur deux placements ratés, les Chats-Tigres menaient 9-1.

## Autre miracle-Blanda

**OAKLAND (PA)**—Après avoir lancé une passe de touché à Fred Bilenkoff, George Blanda, 44 ans, est devenu hier le meilleur pointeur de tous les temps du football professionnel à la suite d'un placement de huit verges qui a permis aux Raiders d'Oakland de livrer un match nul de 20-20 aux Chiefs de Kansas City, leurs éternels rivaux. Les deux équipes ont des fiches identiques de 5-1-1. Blanda, qui a fait son entrée dans la ligue Nationale en 1949, a obtenu huit points à la suite de deux placements et deux convertis, ce qui lui a donné un total de 1.609 points, un de plus que Lou Groza, ancien botteur de précision des Browns de Cleveland.

**Dauphins 20, Rams 14**  
**LOS ANGELES (PA)**—Le rapide Bob Griese a complété deux passes de touché d'une de 74 verges à Paul Warfield, et la défensive des Dauphins a soigné les attaques répétées des Rams alors que Miami a défait Los Angeles 20-14.

**49ers 27, Patriotes 10**  
**SAN FRANCISCO (PA)**—John Brodie a réussi une passe de touché de 71 verges au rapide Gene Washington, au 4ème quart, et les 49ers de San Francisco ont profité pour prendre la mesure des Patriotes de la Nouvelle-Angleterre 27-10. Avec ce gain, San Francisco s'est hissé au sommet de la section ouest de la division Nationale.

**Chargers 49, Jets 21**  
**SAN DIEGO (PA)**—John Hadl a complété quatre passes de touché, en plus d'en obtenir un sur une course, pour conduire les Chargers de San Diego à un éclatant triomphe de 49-21 sur les Jets de New York.

**Oilers 10, Bengals 6**  
**HOUSTON**—Le demi de sûreté Ken Houston a couru sur une distance de 48 verges au touché à la suite d'une interception, et Mark Moseley a réussi un placement de 42 verges pour conduire les Oilers de Houston à une difficile victoire de 10-6 sur les Bengals de Cincinnati. Les Bengals, malgré leur défaite, ont intercepté quatre passes du jeune (quart Dan Pastorini, A-37,947).

**Redskins 24, Saints 14**  
**WASHINGTON (PA)**—Pat Fischer a ramené une interception pour un majeur après une course de 53 verges pour permettre aux Redskins de Washington d'infliger un revers de 24-14 aux Saints de la Nouvelle-Orléans. Grâce à ce triomphe, Washington (6-1) demeure bon premier au sommet de la section est de la division Nationale. Les Saints ont par ailleurs été vigilants à la défensive, recouvrant 3 échappés et interceptant 2 passes. Larry Brown a récolté 113 verges pour les vainqueurs.

**Bears 23, Cowboys 19**  
**CHICAGO (PA)**—Bobby Douglass a couru pour un touché en plus de faire une passe pour un majeur, et Mac Percival a réussi trois placements pour mener les Bears de Chicago à un gain de 23-19 sur les Cowboys de Dallas qui ne cessent de décevoir. Les Cowboys ont utilisé Roger Staubach et Craig Morton au quart alors que l'offensive du Dallas a produit 481 verges. A-53,049.

**Vikings 17, Géants 10**  
**NEW YORK (PA)**—Une passe de touché de 55 verges de Norm Sneed à Bob Grim avec seulement 1:04 à faire, avant la fin du match, a procuré une victoire de 17-10 aux Vikings du Minnesota sur les Géants de New York. Cette 5ème victoire d'affilée des Vikings (6-1) leur a permis de demeurer en tête de la section centrale de la division Nationale. A-62,829.

**Aigles 17, Broncos 16**  
**PHILADELPHIE (PA)**—Les Aigles de Philadelphie ont profité d'un échappé, d'un botté bloqué et de deux interceptions, alors que le match tirait à sa fin, pour vaincre les Broncos de Denver 17-16. Les Aigles n'ont pas comploté en 2ème demi mais leur défensive a contenu Denver à trois placements, dont deux de 37 et 42 verges de Jim Turner. Floyd Little, des Broncos, a gagné 124 verges au sol en 23 courses. A-65,358.

**Cardinaux 28, Bills 23**  
**BUFFALO (PA)**—Jim Hart, à sa première partie comme quart débutant cette année, a lancé deux passes de touché en plus de diriger de façon magistrale l'offensive des Cardinaux de St-Louis qui ont eu raison des Bills de Buffalo 28-23. Hart a complété 15 de ces 27 passes pour infliger un 7ème revers d'affilée aux Bills qui ont commis beaucoup d'erreurs. A-40,040.

**Faucons 31, Browns 14**  
**CLEVELAND (PA)**—Dick Shiner, le quart substitut des Faucons, a réussi des passes de touché de 39 et 23 verges à Ken Burrow et Jim Mitchell respectivement, pour ainsi mener Atlanta à une victoire de 31-14 sur les Browns de Cleveland. A-76,825.

**Colts 34, Steelers 11**  
**BALTIMORE (PA)**—Earl Morrall a réussi trois passes pour autant de majeurs en plus d'atteindre ses receveurs pour des gains de 286 verges en un peu plus d'une demi-heure de jeu, alors que les Colts de Baltimore ont écrasé les Steelers de Pittsburgh 34-21. Willie Richardson a capté des passes de touché de 19 et 49 verges pour les gagnants. Morrall a complété 11 de ses 19 passes. A-60,238.

## Les sports à la pige

**JACK NICKLAUS** a joué 70, hier à Hobart, Australie, pour facilement gagner l'omnium de golf quantitatif avec un total de 269 pour les 4 rondes. Il a récolté le premier prix de \$4.320 dans ce tournoi de \$22.400. Son plus proche rival, Bruce Crampton, 69 hier, était 8 coups derrière avec un total de 277. Nicklaus était 19 coups sous la normale du parcours Royal Hobart de 6.636 verges. Dave Hill et Dave Stockton ont fini à 278 pendant que Gary Player jouait 282 et Gene Littler 284. A Nagoya, Japon, Shigeru Uchida a joué une dernière ronde de 70 pour gagner l'omnium international Tokai avec un total de 283. Billy Casper, 72 hier, a fini 2ème avec 286 suivi de Roberto de Vicenzo à 288.

**MIKE CUELLAR** a lancé une partie de 4 coups sûrs et Paul Blair a frappé un circuit alors que les Orioles de Baltimore ont vaincu une équipe d'as du baseball japonais, hier, au compte de 4-1 à Osaka. C'était la 4ème victoire en 5 parties du Baltimore au Japon. Les Orioles avaient précédemment gagné 8-2, 8-4 et 10-1 contre les Géants de Tokio, l'autre match s'étant terminé par un verdict nul de 3-3.

**ARTHUR ASHE** a vaincu Charles Pasarel 3-6, 6-3, et 7-6, hier, dans un match du tournoi de tennis professionnel de \$10.000 de Belgique. Dans une autre rencontre, disputée à Bruxelles, Marty Riessen a éliminé Tom Okker, 6-4, 2-6, 6-3.

**LES HAWKEYES DE WINNIPEG** ont remporté leur 4ème Petite Coupe Grey en cinq ans, hier après-midi au stade de Verdun, lorsqu'ils ont pris la mesure des Colts de la River-Sud, champions du Québec, au compte de 31-21. Il s'agissait de la finale nationale du football juvénile.

**Le VERT-ET-OR** de l'Université de Sherbrooke, piloté par Tony Heffernan, affrontera les puissants Galters de l'université Bishop's, de Lennoxville, samedi prochain à Sherbrooke, pour le droit de représenter le football universitaire québécois en demi-finale canadienne, contre les champions de l'Ouest, une semaine plus tard. Avant hier, le Vert-et-Or a pris la mesure de l'Université du Québec à Trois-Rivières, son plus proche rival, au compte de 34-14, pour terminer la saison avec une fiche parfaite de 6-0. Les Galters, durant ce temps, classés au premier rang des équipes universitaires du Canada et déjà assurés du titre dans leur section, disposaient facilement de l'université de Sherbrooke d'Ottawa et les Mustangs de l'université Western Ontario s'affronteront dans la grande finale, samedi prochain à London, à la suite de belles victoires demi-finales avant-hier, respectivement par 18-9 sur les Marauders de l'université McMaster, à Hamilton, et de 42-3 sur les Gaels de l'université Queen's, à Kingston. Le club gagnant rencontrera ensuite les champions des Maritimes, à Halifax le samedi suivant, en demi-finale nationale, la finale devant être présentée à Toronto le 20 novembre prochain.

**BOB FOSTER** a défendu avec succès sa portion du titre de champion du monde des mi-lourds, samedi soir à Scranton, Penn., en triomphant de son compatriote Tommy Hicks par arrêt de l'arbitre à la 8ème ronde d'un combat prévu en 15 reprises. C'était la 37ème victoire de Foster remportée avant la limite. Il n'a jamais été battu par des mi-lourds et les 6 défaites qu'il compte à son palmarès ont été subies face à des poids lourds, la plus retentissante étant le k.o., à la 2ème ronde que lui infligea Joe Frazier il y a un an. La semaine dernière, le Vénézélien Vicente Rondon avait lui aussi victorieusement défendu son titre mi-lourd, version WBA, en triomphant du Bahamien Gomeo Brennan par mise hors de combat technique à la 13ème ronde. Quelque 3.200 spectateurs ont assisté au match Foster-Hicks, le champion gagnant \$10.000 et le vaincu \$5.000. L'entourage de Foster a récemment offert \$60.000 à Rondon pour la conclusion d'un championnat universel reconnu mais le champion WBA en exige \$100.000.

**PETITES ANNONCES RÉGULIÈRES**  
**844-3361**  
• Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots.  
• Tout mot additionnel est de 0.05  
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

**PETITES ANNONCES DU DEVOIR**  
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.  
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.  
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

**PETITES ANNONCES ENCADRÉES**  
**844-3361**  
• Le prix des petites annonces encadrées est de \$4.20 le pouce de hauteur.  
• L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain

**Football**  
**LIGUE CANADIENNE**  
Est

Toronto	14	8	0	285	248
Hamilton	14	7	0	242	246
Ottawa	14	6	0	291	277
Montréal	14	6	0	228	248

• Ottawa hérite du 3ème rang pour avoir battu Montréal 2 fois sur 3 durant la saison régulière.

Ouest

Calgary	16	9	6	290	218
Regina	14	10	4	347	318
Winnipeg	16	7	8	366	349
Vancouver	16	9	1	282	363
Edmonton	16	6	10	237	305

**Samedi**  
Montréal 7, Ottawa 9  
Calgary 7, Vancouver 21  
Hier après-midi  
Hamilton 23, Toronto 15  
Regina 12, Edmonton 28

**Samedi prochain**  
Winnipeg à Regina  
une seule partie demi-finale  
Dimanche prochain  
Ottawa à Hamilton  
une seule partie demi-finale  
**UNIVERSITAIRE**  
Ligue du Québec  
Bishops 48, McGill 7  
McDonald 21, UQAM 7  
R.M.C. 36, U. de N. 13  
Sherbrooke 14, L'ÉTR 14  
Loyola 23, St-George W. 10  
Ligue de l'Ontario  
U. of Ottawa 18, McMaster 9  
Western 42, Queen's 3  
parties demi-finales  
parties finales  
Mount Allison 28, Acadia 14  
U. de P.-E. 20, U. du N.-B. 15  
St. Mary's 48, Dalhousie 14  
Ligue de l'Ouest  
Calgary 19, Saskatchewan 14  
Edmonton 22, Alberta 8  
**LIGUE MÉTRO-MINIME**  
Samedi  
St-Alphonse 6, Lachine 47  
(Lachine gagne le championnat)  
Samedi prochain  
Lachine vs Notre-Dame-de-Grâce  
finale provinciale, une partie

### APPARTEMENT À LOUER

SHERBROOKE 65 est, grand 1½, chauffé, très moderne, 20e étage, vue superbe, piscine et sauna. Tél.: 844-4654 2-11-71

AVENUE DU PARC 5462, angle St-Vincent, adjacent Outremont, 3½ + 578, façades rues, 4 fenêtres, 892 Taxes, eau, chauffage, eau chaude parcs. Meubles \$6.00 supplémentaire. 16-11-71

COTE-DES-NEIGES 5614 Gatineau, apt 2 5 pièces, tout compris \$140.00 chauffé. Libre Tél: 733-8420 4-11-71

RUE SHERBROOKE près Parc Baldwin, 4½ pièces, chauffées, fermées, eau chaude, uniquement, \$125.00 Tel: J. Boucand 844-2573 entre 9-5 p.m. 4-11-71

### À VENDRE

Sofa et fauteuil en peluche noir, presque neufs. Valeur de \$695.00 pour \$350.00. Tél. 738-1453. 2-11-71

### AUTO À VENDRE

CITROEN DS-21, Pallas, 42.000 milles, 1968, semi-automatique, time cur, parfaite condition. Tél: 674-6774 3-11-71

PONTIAC Station Wagon, 1968, automatique, 8 cylindres, pneus neufs, excellente condition. Tél: 681-3773 3-11-71

FIAT 124, Spider, uécapotable, 1969, 25.000 milles, radio, Excellente condition. N'a jamais roulé l'hiver. Tél. 931-48 05 3-11-71

### AUTO À VENDRE

VOLVO 1970, 142S, GT, "overdrive", radial, 9.000 milles \$2,100. Tél: 322-0119 3-11-71

PEUGEOT, 1970, 204, parfait ordre, cause voiture fournie. Tél.: 731-9997. 3-11-71

**AIDE DOMESTIQUE DEMANDÉE**  
Bonne maison pour une domestique expérimentée avec références, seulement. Chambre privée, TV, Travail général dans maison privée 2 enfants-écoliers. Salaire-début \$45, semaine. Tél.: 737-3021 2-11-71

Aide familiale district Snowdon, Références exigées. Tél: 737-6742 2-11-71

### CHALET À LOUER

LUXUEUX style Suisse, Ste-Agathe, près pentes, 5½, chauffé, éclairé, détente, foyer, TV, tapis, ameublement cèdre du Québec. Saison. Tél. 256-6825 week-end 254-6728. 22-11-71

### CHALET À VENDRE

DOMAINE CHANTECLAIR: authentique chalet suisse, 3 chambres à coucher, grand salon, salle à manger, plan d'architecte exclusif au Canada. Face magnifique lac, sur sommet de pente de ski, foyer pierre naturelle. Prix \$14.500 comptant \$1.500. Tél: Jean Mariner 731-3501 ou 1-819-326-2559 13-11-71

### DUPLEX À LOUER

SOISSONS près Université Montréal, centre d'affaires Wilderton, luxueux duplex entièrement meublé, chauffé, eau chaude, 6½ grandes pièces, 3 chambres, propre, immédiatement. Service conciergerie. Tél. 737-4425, 521-5112. 3-11-71

**FEMME DEMANDÉE**  
COIFFEUSE avec expérience demandée. Occasion de se bâtir une clientèle rapidement. Endroit Ile des Soeurs. Pour renseignements communiquez avec M. Raymond - 769-4622 2-11-71

Débrouillardise requise. Jeunes avocats durs et impatientants cherchent RECEPTIONNISTE pour heures longues et difficiles. Connaissance de la langue anglaise requise. Ecrire Case 103 Le Devoir. 2-11-71

EDUCATRICE: 3 enfants, âge scolaire, entretien de la maison, mère au travail, 5 jours de 9 a.m. à 6 p.m. Quartier Rosemont. Tél.: 255-8995 3-11-71

SECRETAIRE LEGALE demandée, expérience d'au moins 2 ans requise. Tél. 849-5311

**INFIRMIÈRES LICENCIÉES**  
demandées pour travail de nuit de 23.30 hres à 7.30 hres a.m. s'adresser:  
Hôpital Bourget  
645-1673 2-11-71

**HOMME OU FEMME DEMANDÉ**  
ANIMATEUR de jeunesse pour corporation de citoyens. Avec expérience, bilingue, 21 ans. Références requises. Envoyer résumé à: Mlle Miller, 8175 A. Durocher, Montréal. 2-11-71

### HOMME DEMANDE

**GARÇONS DE TABLE**  
S'adresser en personne à M. Alain Charquia.  
**Restaurants Renaissance, 1 Westmount Square 3-11-71**

**COLPEURS** dans robes de chambre et vêtements pour dame. Tél: 384-7580 ou 523-6490 3-11-71

**TARIFICATEUR JR. (Underwriter)**  
• Agé de 20 à 25 ans.  
• Avoir ou moins 2 ans d'expérience en assurance-vie.  
• Avoir réussi les 2 premiers examens LOMA.  
• Salaire selon qualifications.  
AETERNA-VIE, Compagnie d'Ass. 866-8816 3-11-71

**LOGEMENT À LOUER**  
COTE-DES-NEIGES libre fin décembre, à sous-louer, 6½, beau haut-duplex, rue calme, près Collège Marie de France, \$210, mois. Garage, taxes et chauffage compris. Tél: 342-5934 avant 5 p.m., 342-1795 après 5 p.m.

**PROPRIÉTÉ À VENDRE**  
STE-DOROTHEE: bungalow, 3 chambres à coucher, site magnifique pour le sport et Ste-Scholastique. Immédiatement ou avril 1972. Tél.: 689-1346 2-11-71

**Simpson's**  
**ÊTES-VOUS HEUREUX DE VOTRE SITUATION ACTUELLE?**  
Si vous avez obtenu votre diplôme en 1969 ou avant, il est possible que le poste que vous occupez actuellement ne soit pas ce que vous aviez rêvé.  
Avez-vous pensé aux merveilleuses chances que vous pourriez avoir dans le domaine de la vente ou détail?  
Simpson's, par exemple, a des débouchés pour des stagiaires seniors, qui seront formés pour occuper des postes dans la promotion des ventes et des achats.  
Si vous avez déjà de l'expérience c'est d'autant mieux car nous en tiendrons compte pour vous placer.  
Si vous êtes intéressé, veuillez présenter cette annonce à un des directeurs du personnel de nos magasins Simpson's, en ville, à Fairview, Pointe-Claire, ou aux Galeries d'Anjou.  
**ROBERT SIMPSON MONTRÉAL LIMITÉE**  
2-11-71

**HOMME DEMANDE**  
**ENTREPRISE INTERNATIONALE**  
établie dans plusieurs pays  
**OFFRE:**  
Des postes d'avenir à quelques personnes sérieuses, ambitieuses et honnêtes.  
**DANS:**  
• RELATIONS PUBLIQUES  
• SUPERVISION DU MARCHÉ  
• GÉRANCE DE PERSONNEL  
• ADMINISTRATION  
Temps plein ou partiel  
Pour entrevue seulement:  
**Tél.: 374-3938**  
4-11-71

### PROPRIÉTÉ À VENDRE

PIEDMONT, bungalow 6 pièces, meubles, foyer, chauffage central, piscine béton 30' x 20', terrain 192' x 192', \$30.000. Comptant \$10.000 minimum. Tel: Montréal 321-3164, Piedmont 227-3417 5-11-71



# 6,500 journalistes décriront les Jeux Olympiques de Munich

par MARC THIBEAULT

Samedi après-midi, au restaurant Hélène de Champlain, le maire Jean Drapeau recevait, en présence de nombreux journalistes, son confrère Hans Vogel, maire de Munich. On aura deviné qu'il s'agissait de parler des Jeux Olympiques de l'été prochain dans cette ville et, indirectement, de ceux de 1976 qui seront présentés dans notre métropole.

La rencontre en fut une agréable, instructive, même humoristique, les deux maires étant en excellente forme et de bonne humeur. S'il y eut pépin, ce serait qu'à cause des circonstances, pas un seul journaliste ne put poser une question à M. Drapeau, ce qui, le lendemain de la veille, aurait été un précédent! Le maire montréalais, en effet, fit un charmant petit discours avant de céder la parole à M. Vogel qui, petit discours à son tour prononcé, répondit à au moins 50 questions. De façon aussi adroite qu'élégante, M. Drapeau donna toute la vedette à son confrère munichois... avec le résultat qu'il n'y avait pas lieu de lui adresser la moindre question!

M. Drapeau

"Comme je ne parle pas l'allemand et que M. Vogel ne parle pas le français, nous en sommes arrivés à un compromis, soit de parler anglais", a tout d'abord déclaré M. Drapeau. "La présence amicale de M. Vogel reflète bien l'esprit humanitaire et unitaire de l'olympisme conçu par le baron de Coubertin car si le maire Vogel, à Rome il y a quelques années, m'a fait perdre les Jeux de 1922, je dois ajouter aussitôt que c'est après l'avoir vu à l'oeuvre à ce moment-là que j'ai appris comment obtenir ceux de 1976... et nous sommes très bons amis depuis! Avant de lui céder la parole, j'aimerais le remercier pour l'aide extraordinaire que son comité organisateur nous a donnée, déjà, en vue des Jeux de 1976 à Montréal. On ne pourrait concevoir une collaboration aussi étroite, amicale et constructive".

M. Vogel

"Notre centre de presse, presque terminé, pourra accommoder quelque 6,500 journalistes... et j'ajouterai que nous avons déjà reçu 10,000 demandes... tous les billets pour les principaux événements ont déjà été vendus... il en reste encore pour les épreuves préliminaires comme nous l'avons déjà dit, un billet assure à son acheteur d'être logé... ceux qui n'auront pas de billets auront de la difficulté à se trouver un hôtel durant les Jeux..."

"Avons-nous commis des erreurs? Certes, la plus importante fut d'annoncer, en 1965, que les Jeux coûteraient quelque \$550,000,000 et que ce coût serait défrayé par trois groupes, le parlement fédéral, le parlement d'Etat et la ville de Munich... en fait, les Jeux coûteront un peu plus que \$700,000,000 et, en 1969, il fut décidé que la moitié serait payée par le parlement fédéral vu l'importance nationale de certains travaux, les deux autres quarts étant payés par les deux autres groupes..."

"Avons-nous eu de la critique? Bien peu... quelques étudiants ont manifesté contre les Jeux mais de façon insipide..."

"Toutes les installations seront prêtes dès avril-mai prochains... elles sont déjà complétées à 90% pres... notre comité organisateur comprend 800 membres... ils seront 1,200 juste avant et

pendant les Jeux... ceux-ci terminés, le centre de presse servira de logements... d'autres bâtisses deviendront des écoles, des centres récréatifs, etc..."

"Grâce aux Jeux, nous aurons amélioré notre système de transport public d'une façon extraordinaire... et en 7 ans au lieu de 12..."

"Avons-nous augmenté nos taxes récemment? Oui, deux fois depuis 1967... mais ce ne fut pas à cause des Jeux... nous aurions été obligés de le faire de toute façon... les droits de télévision rapportent \$35,000,000, un certain

pourcentage allant au Comité olympique international qui, ensuite, partage la recette entre les différentes associations olympiques de divers pays... je dois dire, ici, que nous avons commis une erreur lorsque nous avons négocié ces droits... nous avons insisté pour qu'ils soient calculés en dollars américains!..."

"La chose la plus évidente à propos des Jeux est évidemment leur valeur touristique... la publicité touristique qui entoure les Jeux Olympiques dure 25 ans et même plus... Garmish-Partenkirchen, par exemple est été furent pré-

sentés les Jeux d'hiver de 1936, profite encore de la publicité mondiale alors obtenue... chaque hiver, depuis, la ville regorge de touristes."

"Non, nous n'avons pas plafonné les prix que nos hôtels, auberges et restaurants demanderont durant les Jeux... nous leur avons toutefois laissé savoir qu'ils ne devraient pas exagérer et qu'ils devaient penser aux années touristiques qui suivront les Jeux. Je crois pouvoir vous assurer que leurs prix seront raisonnables..."

"Pour aider à défrayer le coût des Jeux, nous avons or-

ganisé des loteries qui rapporteront aux gagnants quelque 80,000,000 de pièces de 10 marks qui ont une valeur nominale de \$3.30 mais qui ne coûtent que 80 cents à la ville de Munich."

"C'est probablement la toute dernière fois que je visite votre magnifique ville de Montréal comme maire de Munich car vous savez qu'une tradition veut qu'un maire, après la tenue de Jeux olympiques, n'est plus réélu! Cela est arrivé aux maires d'Amsterdam, Rome, Tokio et Mexico... mais toute règle a des exceptions et, pour vous, je souhaite

qu'elle se nommera, après 1976, Drapeau!"

Ce qui, il va sans dire, fit largement sourire son confrère montréalais et apporta une fin humoristique à une réunion très amicale.

Outre les têtes dirigeantes de plusieurs journaux, postes de radio et de télévision, pour lesquelles le lunch avait été prévu (il fut suivi d'une conventionnelle conférence de presse), plusieurs personnalités, d'origine olympique, étaient présentes, dont MM. Pierre M. Charbonneau, président de la Confédération des sports du Québec et coordon-

nateur des Jeux Olympiques de 1976 pour la Ville de Montréal; Paul Desrochers, conseiller spécial du premier ministre du Québec à propos de ces Jeux; Jean Dupire, du Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal; Kenneth Farmer, ancien président de l'Association canadienne olympique; Howard Radford, président sortant de la même association; Gerry Snyder, conseiller auprès du conseil exécutif du gouvernement du Québec; et Louis Chantigny, directeur de la Recherche et de l'information pour le comité organisateur des Jeux de 1976.

Pour revenir à la question des billets déjà vendus pour les Jeux de Munich, disons que 506,200 cartes ont été écoulées à l'étranger, le lot le plus important (82,079) ayant été vendu aux Etats-Unis. Suivent ensuite: la Yougoslavie (46,308); la Grande-Bretagne (35,570); le Japon (30,433); la France (29,151); la Suisse (24,980); la République démocratique d'Allemagne (21,444); l'Australie (20,052); l'U.R.S.S. (17,110); le Canada (14,163); le Mexique (13,472); l'Australie (12,892); le Brésil (8,313) et la Nouvelle-Zélande (6,424).

## Fonctionnaires du Québec

# Parlons salaire



Vous êtes 20,000

Vous travaillez 32 1/2 h. par semaine

Votre salaire moyen: \$5,600 par an

Aujourd'hui nous vous proposons

quelque \$19,000,000\* de plus

soit environ 16% d'augmentation\* en trois ans.

### PERSONNEL TECHNIQUE

Technicien groupe A (chiffres gras)  
 230 Inspecteur de produits agricoles et d'aliments • 237 Inspecteur en hygiène publique • 257 Technicien agricole • 258 Technicien de laboratoire • 259 Technicien de la faune • 262 Technicien de l'équipement motorisé • 263 Technicien des travaux publics • 265 Technicien en arts appliqués et graphiques • 266 Technicien en eau et assainissement • 268 Technicien en électrotechnique • 269 Technicien en foresterie • 270 Technicien en génie industriel • 273 Technicien en mécanique du bâtiment • 275 Technicien en ressources minérales  
 272 Technicien en informatique (chiffres maigres)

Classe	Échelon	1ère année	2ème année	3ème année
Stagiaire	1	nil	5,668	5,940
Grade II	1	5,455	6,122	5,717
	2	5,651	6,361	5,922
	3	5,855	6,610	6,136
	4	6,066*	6,868*	6,357
	5	6,284	7,135	6,585
	6	nil	7,414	6,769
	7	nil	7,702	7,071
	8	nil	8,003	7,387
Grade I	1	6,260	7,120	6,560
	2	6,485	7,398	6,796
	3	6,719	7,686*	7,041
	4	6,961	7,986	7,295
	5	7,211	8,298	7,557
	6	7,470	8,621	7,829
	7	7,739	8,957	8,111
	8	8,018*	9,307	8,403
	9	8,306	9,670	8,705
	10	8,606	nil	9,019
	11	8,915	nil	9,343
Classe principale	1	8,474	8,265	8,881
	2	8,779	8,588	9,200
	3	9,096	8,923	9,532
	4	9,423	9,271	9,875
	5	9,762	9,632	10,231
	6	10,113	10,008	10,599
	7	nil	10,398	10,897
	8	nil	10,804	11,322

\* Échelon de passage.

### PERSONNEL DE SECRÉTARIAT

218 Dactylographe (chiffres gras)  
 221 Employé de secrétariat (chiffres maigres)

Classe	Échelon	1ère année	2ème année	3ème année
Grade II	1	3,362	3,578	3,523
	2	3,519	3,735	3,688
	3	3,676	3,892	3,853
	4	3,834*	4,049*	4,018
	5	3,991	4,212	4,182
	6	4,150	4,380	4,349
Grade I	1	3,991	4,207	4,182
	2	4,150	4,374	4,349
	3	4,316	4,549*	4,523
	4	4,489	4,732	4,704
	5	4,668	4,920	4,892
	6	4,854	5,117	5,087
	7	nil	5,322	5,297
	8	nil	5,533	5,508
Secrétaire	1	nil	4,882	5,116
	2	nil	5,077	5,320
	3	nil	5,280	5,533
	4	nil	5,490*	5,754
	5	nil	5,711	5,985
	6	nil	5,939	6,224
	7	nil	6,176	6,472
	8	nil	6,423	6,732

\* Échelon de passage.

### PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE SOUTIEN

209 Agent vérificateur (chiffres gras)  
 241 Magasinier (chiffres maigres)

Classe	Échelon	1ère année	2ème année	3ème année
Stagiaire	1	5,050*	nil	5,293
Grade II	1	5,455	4,852	5,717
	2	5,668	5,046	5,940
	3	5,889	5,247	6,171
	4	6,118*	5,458	6,412
	5	6,357	5,676	6,662
	6	nil	5,903	6,187
	7	nil	6,139	6,434
Grade I	1	6,318	6,334	6,622
	2	6,565	6,587	6,880
	3	6,820	6,851	7,148
	4	7,087	7,124	7,427
	5	7,363	7,409	7,717
	6	7,650	7,706	8,018
	7	7,949	nil	8,331
	8	8,258*	nil	8,655
	9	8,581	nil	8,993
	10	8,915	nil	9,243
Classe principale	1	8,678	nil	9,095
	2	9,017	nil	9,450
	3	9,368	nil	9,818
	4	9,734	nil	10,201
	5	10,113	nil	10,599

\* Échelon de passage.

### COMMIS DE BUREAU

200 Agent de bureau (chiffres gras)  
 211 Auxiliaire de bureau (chiffres maigres)

Classe	Échelon	1ère année	2ème année	3ème année
Grade II	1	3,773	3,276	3,954
	2	3,930	3,433	4,119
	3	4,087	3,590	4,283
	4	4,251	3,748	4,455
	5	4,420*	3,905	4,633
	6	4,598	4,062*	4,818
	7	4,781	4,224	5,010
	8	4,964	4,393	5,182
Grade I	1	4,582	4,359	4,802
	2	4,765	4,541	4,994
	3	4,956	4,733	5,194
	4	5,154	4,939	5,401
	5	5,359*	5,153	5,517
	6	5,574	5,375	5,842
	7	5,798	5,606	6,076
	8	6,029	5,849	6,319
	9	6,270	6,071	6,571
Classe principale	1	5,750	nil	6,026
	2	5,980	nil	6,267
	3	6,220	nil	6,518
	4	6,468	nil	6,779
	5	6,727	nil	7,050
	6	6,996	nil	7,332
	7	7,276	nil	7,626
	8	7,568	nil	7,931
	9	7,869	nil	8,247

\* Échelon de passage.

## Choix de "M. Lee"

Vendredi soir, "Monsieur Lee" n'eut pas un seul gagnant mais pas moins de 6 de ses 2ème choix gagnèrent. Et il perdit \$8,00 dans ses gageures. Samedi soir, il fit mieux en désignant 5 gagnants, 3 quinielas et en gagnant \$3,60.

Voici ses sélections pour le programme de ce soir à la piste Blue Bonnets.

1ère course: 1-Lady Circo (7); 2-Lee Ezra (3); 3-Rodettes Boy (2).

2ème: 1-Larry Lobell (2); -Puck Mir (5); 3-Dean Bayel (3).  
 Pari double suggéré: 7-2.

3ème: 1-War Cry (4); 2-Teen Queen (3); 3-Star Alan (6).

4ème: 1-Frug (1); 2-Earncliff (8); 3-Mighty Hoot (5); 4-Ezra Dnabel (4).

Quinielas suggérées: roulette 1-8-5-4.

5ème: 1-Adios Glove (8); 2-Hay Man (5); 3-Rokare (4).

6ème: 1-Doc Wilson (1); 2-Happy Mir (8); 3-Dagwood Mir (4); 4-Glamour Boy (7).

Quinielas suggérées: roulette 1-8-4-7.

7ème: 1-Direct M. Adios (5); 2-Gold Band (2); 3-Tart Yankee (7).

8ème: 1-Traveller Hanover (2); 2-Tarport Boy Adios (7); 3-Epi Time (8); 4-Eyestone Adage (5).

9ème: 1-Third Edition (9); 2-Putnam (8); 3-Mr. Spring Brook (5).

10ème: 1-Newstar Mir (1); 2-Rapid Henry (5); 3-Demonstration (6).

Exacta suggérée: 1-5.  
 (Moyenne: 21 gagnants en 80 courses: 26%).



Proposition du Gouvernement du Québec  
 au groupe des fonctionnaires membres du S.F.P.Q.